



VERBATIM

Ce document est issu du travail de mise en accessibilité en direct d'un événement par un interprète de l'écrit. Son contenu peut comporter des approximations : il ne constitue pas un compte-rendu officiel et ne peut être diffusé en tant que tel.

LÉGENDE

La transcription peut être compromise ou interrompue momentanément pour diverses raisons : soyez attentifs aux mentions explicatives qui s'affichent en temps réel.

[Propos hors micro] : Les propos d'une personne qui s'exprime hors micro ne sont pas clairement perceptibles, ils sont généralement retranscrits de façon incomplète, inexacte ou pas du tout.

[Mauvaise réception sonore] : Un débit internet de faible qualité rend les propos incompréhensibles. Ils peuvent aussi être la cause d'un décalage important entre l'énoncé et l'affichage, l'accessibilité à la communication n'étant plus garantie.

[Propos non compris par l'interprète] : Propos non sous-titrés en raison d'une énonciation trop rapide ou d'une élocution ne permettant pas à l'interprète de transcrire.

[Prises de paroles simultanées] : Propos non sous-titrés parce que plusieurs personnes parlent en même temps et que l'interprète n'est plus en mesure de transcrire.

[Bruits parasites] : Bruits ambiants qui viennent perturber la compréhension de la voix.

* : Mot ou nom propre dont l'orthographe est incertaine.

** : Passage manquant.

DISCLAIMER: Vous bénéficiez d'une prestation de sous-titrage en direct réalisée par un ou des interprètes de l'écrit à l'intention d'une ou de plusieurs personnes sourdes ou malentendantes.

Pour permettre l'accessibilité, veuillez noter que nous serons amenés à traiter vos données personnelles lors de la réalisation de la prestation de sous-titrage en direct.

Une version non relue et non corrigée du texte issu du sous-titrage est transmise au bénéficiaire ou au client à la suite de la prestation. Ce document peut contenir des erreurs et il ne constitue pas un compte rendu officiel.

La diffusion de ce document est réalisée afin de soutenir la compréhension et/ou la rédaction d'un compte rendu.

Il est strictement interdit de publier, reproduire, copier, distribuer ou diffuser ce document en dehors de ce cadre.

Sous titrage en direct par Scop Le Messageur | Tél. 0640790872

contact@lemessageur.com | www.lemessageur.com

_ Bien. Maintenant que vous êtes tous assis, il est 9h45. Le quart d'heure traditionnel est respecté. Nous allons ouvrir cette séance. Je la déclare officiellement ouverte. Il est de tradition de désigner un secrétaire de séance. Il s'avère qu'il y a tout jeune secrétaire de séance qui pourrait être désigné. Je regardais Éric Briens, par hasard. S'il accepte. Je te rassure, c'est tout à fait simple. Merci, Éric. Le DGS va procéder à l'appel traditionnel. Je vous y autorise. Il est là.

_ Monsieur Hervé Agnès. Monsieur Philippe Bas a prévenu qu'il serait un peu en retard. Madame Laisney a donné procuration à Monsieur Lejeune. Madame Frédérique Boury a

donné procuration Madame Duval. Monsieur Jacky Bouvet. Madame Isabelle Bouyer-Maupas. Monsieur Jean-Claude Braud. Monsieur Éric Briens. Madame Lydie Brionne. Madame Catherine Brunaud-Rhyn. Madame Christèle Castelein. Madame Hedwige Colette. Monsieur Jacques Coquelin. Madame Stéphanie Coupé. Madame Valérie Coupel-Beaufils. Monsieur Michel de Beaucoudrey. Monsieur Antoine Delaunay. Monsieur Daniel Denis. Monsieur André Denot. Monsieur Hervé Desserouer. Madame Karine Duval. Monsieur Lenoux. Monsieur Benoît Fidelin. Madame Isabelle Fontaine. Monsieur Axel Fortin-Larivière. Monsieur Grégory Galbadon. Madame Sylvie Gâté. Madame Nicole Godard. Monsieur Philippe Gosselin. Madame Carine Grasset est excusé. Elle a donné procuration à Monsieur Jacky Bouvet. Monsieur Dominique Hébert. Madame Adèle Hommet. Madame Sonia Gharbi. Madame Maryse Le Goff. Madame Dany Ledoux. Madame Odile Lefaix-Véron. Madame Brigitte Léger-Lepaysant. Monsieur Pierre-François Lejeune. Monsieur Gilles Lelong. Madame Martine Lemoine. Monsieur Thierry Letouzé. Madame Nathalie Madec. Monsieur Hervé Marie. Madame Véronique Martin-Morvan. Monsieur Jean Morin. Monsieur Alain Navarret. Il arrive. Madame Valérie Nouvel. Madame Jessie Orvain est excusée, elle a donné procuration à Monsieur Franck Esnouf. Monsieur Damien Pillon. Monsieur Yvan Taillebois. Le quorum est atteint, Monsieur le président.

_ Merci bien. Je vais commencer avec le propos introductif. Cette séance sera ponctuée par une période obligatoire d'une heure d'arrêt pour l'élection d'un représentant qui remplacera Damien Ferey à l'intérieur de la commission permanente. Avant toute chose, je voulais souhaiter la bienvenue à nos deux nouveaux collègues, Éric Briens et Véronique Martin-Morvan qui sont élus et qui sont aujourd'hui installés à leur place de représentant du canton de Bricquebec. Des conseillers départementaux. Je vous en félicite aujourd'hui officiellement. Je me réjouis de votre présence dans cette assemblée. Je vous propose tous simplement de les applaudir. Maintenant qu'Alain est arrivé. La jonction est parfaitement faite avec ton arrivée, Alain. Tu as vu ? J'en profite également pour annoncer ce qui leur a été proposé en tant que mission spécifique au sein de la gouvernance. Véronique ayant reçu une mission autour des haies bocagères qui n'est pas sans rappeler la conseillère départementale qui avait

également eu cette mission dès son entrée dans l'assemblée. C'est un sujet passionnant sur lequel il y a des enjeux très importants. Nous en sommes tous conscients. Il y a une prise de conscience de plus en plus affirmée autour des haies qu'il conviendra de pousser encore plus loin et de travailler. Il y aura un travail avec d'autres instances, mais c'est un travail essentiel pour la Manche où on a vu les kilomètres de haies fondent comme neige au soleil et arrive en dessous d'un seuil de 50 000, voire 45 000. En d'autres temps, c'était 120, 130 ou 140. C'est essentiel pour la préservation des haies. Éric avait émis un souhait, celui de rejoindre plus volontiers la commission finance simplement parce qu'il a déjà des attaches à la commission finance. Il est vice-président de la commission des finances de la Communauté d'agglomération du Cotentin. À ce titre, il préférerait rester dans cette discipline. Donc, il va rejoindre cette commission autour d'une mission relativement importante est tout à fait actualité. Les critères qualité de la commande publique. Il le fera de pair avec Jacques Coquelin et je pense que vous vous complétez efficacement dans l'un et l'autre autour de ce sujet. Après, il faudra redéfinir les périmètres des commissions dans un rapport qui sera soumis ultérieurement. Dans un autre registre totalement différent, il est à souligner le départ de nombreux sous-préfets et de sous-préfètes. Là, je dois dire qu'il y a une série. C'est le départ du sous-préfet d'Avranches remplacé par Pierre Cholin* avec qui j'ai fait connaissance. Le départ de la sous-préfète de Coutances. J'ai pu rencontrer son remplaçant. Il était unanimement apprécié dans sa mission. Je souhaite la bienvenue dans le département. Nous avons appris le départ de Madame Castelotti, sous-préfète de Cherbourg. C'est une série de remodelage au sein du corps préfectoral. C'est ainsi. Je tenais à féliciter également Frédérique Boury qui viens d'être élue maire de Port-Bail-sur-Mer. Une commune avec laquelle nous travaillons. Je tiens à la féliciter, parce que sur Port-Bail, nous avons un travail constant à tous niveaux avec François Rousseau a toujours joué la carte du département. J'avais connu François avec Frédérique et au sein de cette assemblée, et nous pouvions réellement travailler très bien ensemble. Constat, ça fait deux ans que nous sommes élus. Pas le jour pour jour, c'est à quelques jours près. 1er juillet. Aujourd'hui, ça fait presque deux ans. Ce sera l'occasion de faire un bilan sur ce qui a été fait pendant ces deux ans. Nous travaillons déjà à ce sujet.

C'est à la rentrée de septembre que ce bilan sera réalisé, rendu et diffusé. D'ores et déjà, au cours de ces deux ans, je voudrais vous remercier les uns et les autres pour votre engagement permanent, en équipe ou chacun individuellement, mais vous avez tous agi dans l'intérêt de cette assemblée et du département, et je vous en remercie. Le mandat de conseiller départemental est un beau mandat, parce que cette dimension départementale, si elle est là, elle est toujours orientée vers le Manchois, vers l'habitant. C'est une préoccupation de nous tous. Il n'y a pas de différence quand on entend parler les uns et les autres, même à l'intérieur d'un groupe où il pourrait y avoir des dissonances sur la vision même du Conseil départemental, tous affirment et réaffirment le besoin de proximité que nous devons avoir avec le Manchois. Donc, je voulais vous remercier, parce que vous avez joué cette carte de proximité. Au sein du département, nous avons un mandat de cohésion sociale, de cohésion territoriale et nous jouons pleinement cette carte, que ce soit au travers des politiques contractuelles que nous développons, que ce soit au niveau des politiques sociales, vous vous engagez tous parfaitement au quotidien dans cette direction. Si c'est un mandat exaltant, c'est aussi un mandat un peu d'équilibrisme, que nous sommes tenus de faire. Moi-même, de temps en temps, je trouve que je suis un peu sur une ligne de crête. Il n'est pas si simple. Il y a des enjeux importants aujourd'hui. Nous sommes à la croisée des chemins. Il faut gérer ces enjeux et ce toujours dans un sens de cohésion dans cette assemblée et toujours les gérer au mieux auprès de l'habitant. Autour de ces questions sociétales, il y a la question des terres agricoles qui nous préoccupent évidemment. Nous avons à SRADDET qui est là et qui sera très présent, avec des conséquences évidentes sur les années à venir, à l'horizon des deux décennies, voire trois, puisque l'objectif est 2050. Néanmoins, nous serons peut-être dans une difficulté croissante. De cela, il faudra en tenir compte. Nous devons aussi préserver ces terres agricoles tous comme les espaces environnementaux. Nous avons des espaces environnementaux majeurs sur le département. Il nous faut les préserver, non seulement, mais aussi les développer. Cela fait partie d'un travail d'aménagement que nous devons faire. Je sais que beaucoup d'entre vous travaillent activement au niveau du littoral, du conservatoire, à tous niveaux pour préserver ces territoires. S'il y a des enjeux de construction,

ils ont lieu d'exister, bien entendu, mais il y a aussi une loi littoral qui est là et qu'il faut appliquer. Une loi littoral dont il faudra reparler dans le cadre de la conservation du trait de côte où elle pourra se révéler parfois assassines. Si nous avons des possibilités de repli et de recomposition spatiale, comme on le dit, la recomposition spatiale ne peut se faire que si la loi littoral s'adapte aussi. J'ai attiré l'attention des parlementaires à ce sujet, mais tout le monde en est conscient. C'est un point sur lequel il nous faudra travailler. Autre sujet d'actualité, le logement. Partout, parce qu'il y a une reprise économique, parce que nous sommes, du nord au sud, sur un positionnement de quasiment plein emploi, cela fait que des recrutements, des appels à candidature doivent se faire à l'extérieur, et certains sont prêts à répondre. L'attrait de la Manche est bien là. La Manche est attractive, sauf que s'il n'y a pas de logements, les salariés des entreprises et les entreprises elles-mêmes, c'est un handicap majeur. Rien n'est plus difficile à admettre... Je me tourne aussi vers Catherine Brunaud-Rhyn pour le travail qui est fait au niveau de Lattitude Manche en ce sens, il y a un fort travail d'attractivité qui doit être doublé d'une solution à trouver quand on parle de logement. Il ne s'agit pas de n'importe quel logement. Les logements ont évolué. Ils doivent être moins énergivores. Ils doivent être confortables et attractifs. C'est aussi une des cartes qu'il faut jouer au niveau du logement social, bien évidemment, là aussi, il y a des besoins forts, là où dans certains territoires, nous avons des vacances constatées de 7, 8 ou 10 %. Nous arrivons aujourd'hui à 5, moins de 5. 3 %. C'est la même chose au niveau de l'emploi. Il faudra que nous travaillions de façon renforcée sur cela. Et puis, sur les diverses mobilités que le Manchois pourra choisir. Nous avons une concertation départementale qui s'est faite. Vous l'avez suivi. On a vu que le Manchois constate qu'il faut des routes, mais il constate aussi qu'il a peut-être envie de circuler autrement dans une proportion relativement importante. Il a envie de voir se développer des modes alternatifs, des modes doux ou des liens avec les transports traditionnels. Là aussi, nous avons des engagements forts à tenir. Ce jeu d'équilibre reste à faire aussi entre la consultation, la concertation, l'information et la prise de décision. Ce que je tiens à souligner aujourd'hui, clairement, puisque cela va être mis aux voix avec une délibération qui va concerner l'axe Saint-Lô - Coutances, l'assemblée est souveraine et elle le

reste. Je tiens à le réaffirmer. L'orientation telle qu'elle est dessinée, le scénario qui est approché aujourd'hui, vous en avez pris connaissance les uns et les autres. Ce n'est que l'assemblée et personne ne nous poussera en tant qu'assemblée à faire autrement que ce que nous puissions estimer être bon pour le Manchois dans sa majorité, les Manchois dans leur majorité. En ce qui concerne maintenant le projet de mandature, la concertation avait été annoncée comme objectif majeur. Nous avons atteint cet objectif, et le scénario qui s'est dégagé autour de l'axe Coutances - Saint-Lô, c'est un scénario qui s'est adapté aux exigences de l'axe. Je précise bien de l'axe. En aucun cas c'est un modèle qui devra nécessairement être reproduit intégralement. Peut-être y aura-t-il un certain nombre d'éléments, mais j'ai perçu au-delà de prises de parole ou d'interventions des uns et les autres qu'une inquiétude se pointait en disant : est-ce que ce projet sera un modèle automatiquement répliqué ? À chaque axe et à chaque projet ses particularités. Nous devons nous adapter différemment sur un axe Coutances - Granville, mais ce scénario qui est là aujourd'hui n'est pas un copier-coller qui sera systématiquement appliqué sur d'autres projets. Nous avons communiqué rapidement sur ces projets comme sur le vieillissement. Il nous semble important que très vite les acteurs, les publics concernés par ces rapports le sachent très vite. Entre autres, les directions d'EHPAD qui étaient tout à fait dans l'inquiétude et la demande, alors qu'elles étaient mêmes dans leur construction de prix de journée. Il était essentiel qu'ils soient rassurés pour dire que leurs EHPAD seraient soutenus par le département, parce que nous étions là aussi à la croisée des chemins et qu'il fallait agir vite. Il faut faire savoir à nos partenaires et aux usagers l'intention du département dans les prochains mois. Ces actes de prévention en anticipant les effets de la décision sont essentiels. Je n'entends pas en faire une généralité. Il y a bien certains rapports ou certaines décisions de vote sur lesquels nous devons agir très en amont dans la communication même. Ce n'est pas une première. Je tenais à vous en donner raison aujourd'hui. Les sessions qui viendront dans le futur seront aussi l'occasion d'aborder un certain nombre de sujets, parfois difficiles, dans l'assemblée, ils seront pourtant décisifs dans un futur à moyen terme. C'est pour cela qu'entre autres, au-delà du rapport sur le vieillissement, il y a aussi le rapport sur les mineurs non accompagnés. C'est un rapport très

important aujourd'hui qui vous est proposé, parce que les structures d'accueil telles qu'elles sont formatées aujourd'hui vont devoir s'adapter à un public de MNA beaucoup plus important. Nous avons la certitude que ce public va évoluer en nombre au cours des prochains mois, des prochaines années. Ils seront plus nombreux à être reçus dans les départements. Je m'en étais ému auprès du ministère, du président de la République avec qui j'en ai changé lors de sa visite, de cette difficulté que nous avons à répondre à notre modeste échelle, par rapport à d'autres départements qui sont peut-être plus sollicités que nous, mais déjà, quand 5 jeunes arrivent en soirée qu'il nous faut trouver une solution, si nous trouvons deux places qui se libèrent à Cherbourg par exemple, il reste trois places. Là, nous sommes réellement dans la difficulté. C'est en cela que j'ai attiré l'attention du président de la République sur cette difficulté, de façon à ce que les départements soient aidés. Et maintenant, au-delà même de ces difficultés, il va falloir nous adapter au futur. L'idée d'avoir des établissements de dimension parfois trop importante, j'entends des établissements où il y a 50 personnes, 50 enfants, par exemple, parmi eux, 50 jeunes majeurs accompagnés. À l'intérieur des 50, il y a peut-être 15 ou 20 jeunes majeurs. Ce sont des difficultés d'aujourd'hui qu'il nous faut traiter, les mineurs non accompagnés comme nous devons traiter notre aide sociale à l'enfance. Ce sont nos enfants, quelque part. Il faut les traiter comme tels. En ce qui concerne les enfants d'un âge inférieur aux 16 ans, le modèle qui sera recherché sera un modèle proche de celui qui est mis en place pour l'enfance. Bien évidemment, la jeune enfance. Un après, en fonction des évolutions entre les 16 et 18 ans et le degré de maturité des enfants, les établissements devront évoluer pour répondre à un certain nombre de besoins. Il faudra anticiper, nous adapter et aussi agir mieux. Un investissement qui n'a d'autre but d'héberger sans qu'il y ait de solution pour ces enfants, sans qu'ils puissent s'intégrer, cela n'a pas de sens. Il faut que ces enfants soient en position de devenir des Manchois à part entière s'ils veulent et aussi qu'ils puissent accéder au travail dans les meilleures conditions. Ça c'est déjà fait au niveau de certains migrants par le biais de l'accompagnement par l'apprentissage, avec des contrats en alternance. On sait que certains, au niveau du bâtiment même, de certaines professions d'artisan, ont pu évoluer et aller dans cette direction. C'est à ce sujet qu'il nous faut travailler

et nous donnant les moyens d'accueillir dans les meilleures conditions, c'est-à-dire sur des effectifs qui vont de 15 à 20 grand maximum, nous savons que nous aurons une meilleure qualité après d'enseignement, de formation, d'apprentissage, d'accompagnement, qui permettra à ces jeunes mineurs et jeunes majeurs d'aller vers des directions. Au-delà de ça, il y aura les enfants de moins de 18 ans qui auront évolué et qui auront atteint un degré de maturité tout à fait satisfaisant. Et après, ces jeunes majeurs qu'il nous faudra accompagner. Le département de la Manche ne laisse pas choir les jeunes après 18 ans. Là aussi, il faudra dégager un certain nombre de places. Là où nous avons un coût budgétaire de 4 millions, pour arrondir, du fait de ces dispositifs, nous passerons à une somme de 7,5 millions sur tout le département. C'est un effort considérable. De là, il nous faudra procéder par appel à projets de façon à ce que certains porteurs de projets puissent répondre présent à cela. Qualitativement, si nous avons un effort à faire pour que l'issue de cette présent dans des établissements adaptés, que les enfants aient toutes leurs chances de réussir, il faut le faire. Vouloir à tout prix rester sur le fil et à la limite en retrait... Il faut nous adapter, aller de l'avant et prouver que ces enfants peuvent y arriver. Après, il y a la portée de ces paroles et la portée de l'évolution même. Effectivement, il faut être bien conscient que nous pouvons répondre à une certaine évolution, mais une évolution exponentielle, nous ne pourrons pas non plus. Il faut qu'il y ait toute la modération voulue et c'est là-dessus que j'attire l'attention du gouvernement. Il faut une juste répartition. Les départements ruraux qui n'ont pas la capacité de répondre, il faut qu'il puisse être considéré d'une autre façon et que nous puissions y mettre la prudence et l'adaptation possible. On reste assez modeste face à ces apports. Nous savons très bien qu'aujourd'hui, quadrupler ou quintupler ces venues, nous ne pourrons pas les traiter. Nous n'aurons pas le temps de nous adapter, nous nous y préparons, nous nous nous y préparons, mais je tenais à attirer votre attention à ce sujet. Ensuite, un certain nombre de délibérations aujourd'hui qui vous sont soumises doivent répondre à une approche systémique. Je souhaite que des rapports mêmes assez binaires où la réponse est blanc ou noir, je souhaite qu'ils puissent trouver une approche globale et puissent traiter d'un certain nombre d'éléments dans le cadre d'une relation mutuelle et globalisée à l'échelle de tout le

territoire et avec une vision prospective. Ça, c'est la vision que nous voulons pour nos habitants et cela passe aussi par cette globalisation, cette approche systémique au niveau de nos rapports. Ce territoire équilibré que nous appelons tous de nos vœux doit répondre aux besoins du plus grand nombre, bien évidemment. Dans le cadre de certaines politiques publiques, nous sommes dans un département profondément rural, très rural, et nous devons aller plus loin. C'est pour cela que j'entends que nous allions vers une politique du "aller vers", nous l'avions déjà dit, mais je le redis. Cela sera vérifié aujourd'hui dans le cadre d'un rapport qui est propre à l'action culturelle, où le "aller vers" à travers des appels à projet se fera. C'est ce que nous entendons mener pour la culture et d'autres éléments aussi. "Aller vers", j'insiste sur une chose qui s'est passée. Pour la plupart, vous avez tous assistés à l'arrivée dans la cour du bain* mobile. Il a pris de commencer son activité dans la Manche. Il était présent du 3 avril au 15 juin dans le cadre de la lutte pour dépister le cancer du sein. En 25 jours de stationnement, c'est 1068 femmes qui ont réalisé un examen. Sur ces 1068 femmes, 143 n'étaient pas sur les listes concernées. Cela se faisait par communes. Ces 143 femmes se sont spontanément présentées en venant d'autres lieux. Nous espérions que cela allait pouvoir se faire et cela fonctionne parfaitement. Entre autres, le taux de participation globale de ces femmes qui ont été appelées sur une liste établie en lien avec la commune avec le corps médical, le taux de participation Manche est de plus 35 %. Ce taux de participation est plus élevé que dans le Calvados où il y a un taux de presque 24 % quand nous avons 35,35 %. Ce n'est pas pour la beauté de la statistique et du chiffre, mais cela veut dire que ce "aller vers" fonctionne sur la Manche où on s'est qu'il y a souvent une crainte de la part de certaines femmes en milieu rural ou pas. Il y a la crainte du résultat, la crainte de cette approche est de ce risque de découvrir quelque chose. L'effet de cette action est prouvé. Ce "aller vers" est-ce une réponse spécifique et performant au niveau de la diversité de nos territoires. Voilà ce que je souhaitais évoquer. En conclusion, c'est la dernière session avant l'été. Vous avez vu que l'été est déjà arrivé. Les couleurs arrivent sur les uns et les autres de façon plus ou moins abrupte et difficile, entre autres, j'ai reçu tous les bienfaits du soleil au cours de ces deux jours au cours des 100 ans du Marité. Ces 100 ans ont été dignement fêtés, sobrement fêtés, mais

dignement. J'ai eu des échos de votre part, mais aussi d'élus locaux et de la population du Granvillais et d'ailleurs qui était venu à ce rendez-vous, le succès fut bien présent. Le bateau a pu naviguer samedi et hier. Samedi un peu plus difficilement. Il y avait moins de vent. Maizières, il y en avait un peu plus. Toutes voiles dehors au large du port de Granville, suivi par des bateaux traditionnels qui étaient là pour l'accompagner. Ça a été vraiment un succès. Ça a été un moment de fête. Ce spectacle magnifique qui a été donné le samedi soir a plu énormément au point qu'il a été rediffusé dans le quart d'heure qui a suivi. Il y a eu de spectacles. Il y a eu beaucoup de personnes qui ont suivi cela du port. Je me réjouis de ce point d'histoire qui est rappelée. C'est toute l'histoire des bateaux terre-neuviens, du caractère maritime et du caractère rétro-littoral. La pêche à la morue concernait aussi bien le littoral que les habitants du rétro-littoral qui vivaient aussi de cette activité. Je disais que le nom de Granville Terre et Mer n'avait peut-être pas été choisi par hasard. Il y avait bien cette volonté de relier le rétro-littoral et la mer. Les élus, mais aussi nos amis de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon qui étaient là et qui étaient ravis. Nous leur avons fait plaisir. Des liens se sont tissés, et clairement, j'ai appris que ce petit archipel était peuplé de 6000 personnes seulement. Je dis ça pour les parlementaires en place. Il y a un sénateur et un député là-bas. Et il y a un président d'une assemblée territoriale un peu comme en Corse, mais sans avoir peut-être les mêmes velléités. Toujours est-il que cela mérite d'être souligné. C'est un territoire à part qui est isolé dans le Canada, au point qu'ils nous demandent... Ils ne connaissent pas nos amis de la Madeleine. Nous avons un jumelage avec les Îles-de-la-Madeleine qui donne lieu à des rencontres espacées, mais toujours régulières. Ils souhaiteraient que nous nous rapprochons quelque part d'eux de façon à les faire mieux se connaître. Si nous pouvons être ce lien, nous le ferons avec bonheur. Ils ont apprécié le rapprochement de nos cultures. Il faut souligner aussi que ces îles, si elles sont constituées d'un apport de Basques de Bretons, ce sont en grande majorité des Normands qui ont répondu à l'appel du large et qui sont restés sur ces îles. Après ce territoire, notre territoire sera sous les feux de l'actualité le 31 mai 2024. Il y a trois jours, à Paris, le parcours de la flamme a été dévoilé qui ira du nord au sud et qui se terminera bien entendu dans les meilleures conditions

possibles tel que je pouvais en rêver. Je ne sais pas comment tout cela sera fait, mais nous nous dirigeons clairement vers une flamme qui termine sa journée au Mont-Saint-Michel et qui démarre à Cherbourg, en passant par Saint-Vaast, Sainte-Mère-Église, Saint-Lô, Villedieu, Granville et Le Mont-Saint-Michel. Dans cette déclinaison Nord-Sud, côte est et ouest. Le succès est là. Quand nous entendons les commentaires sur la flamme, nous entendons que la flamme passera à Versailles et au Mont-Saint-Michel. C'est tout ce que certains organes de presse ont retenu. Ils ont retenu l'essentiel, elle sera au Mont-Saint-Michel. Voilà en termes de communication. Ce week-end, c'était donc une fête d'approche de la saison estivale. Tout au long de l'été, c'est justement des festivals, des événements sportifs, des événements culturels qui nous attendent. L'agenda culturel manchois est bien handinamique. Il répond à tous les publics. Nous en sommes fiers. Merci à vous tous pour ce que nous avons réalisé autour de ces deux ans et pour la saison estivale qui s'annonce sous les meilleurs auspices. Merci à toutes et à tous. Je laisse la parole à Karine Duval qui va, comme d'habitude, nous dire quelques mots.

_ Merci, Président. Je n'ai même pas eu le temps de demander la parole. Vous me la donnez. Je note. La flamme olympique oblige, notre session a été décalée de quelques jours, mais il est vrai qu'accueillir la flamme olympique est un événement rare. Notre département a choisi d'être au rendez-vous de l'histoire qui va s'inscrire en 2024 pour notre pays. Nous avons tous notés la date du 31 mai pour un parcours qui traversera le département du Nord au Sud, un rendez-vous populaire qu'il nous faudra préparer avec le souci de la plus grande participation de tous. S'enchaîneront alors les commémorations du 80e anniversaire du département, tous ces rendez-vous nécessiteront beaucoup de préparation et un investissement exceptionnel de nos services publics, levant notamment ceux qui sont liés à la sécurité au secours. Cette séance plénière est aussi l'occasion de saluer nos deux nouveaux collègues qui arrivent en cours de mandat, un mandat de conseiller départemental qui n'est jamais facile, tant les sujets sont variés. On sait que l'appropriation des politiques et des services départementaux demandent du temps. Depuis deux ans, nous avons beaucoup débattu ici. Nous avons aussi appris à nous connaître et à travailler ensemble, chacun apportant sa vision politique pour une réponse

politique plus grande au service des Manchois et des Manchoises, comme vous l'avez rappelé aussi. Pour notre part, si nous sommes l'opposition, sachez que cette opposition n'est jamais de principe. Ce positionnement qui nous permet d'être en adéquation avec nos convictions permet surtout d'alimenter un sain débat démocratique en apportant un regard à une vision différente. S'il nous arrive parfois de provoquer ce débat, nous le faisons dans le respect de notre institution départementale. Nous aurons d'ailleurs très clairement un sujet où la position défendue il y a quelques mois a été entendu et va devenir la règle. Ce respect vient du fait que notre objectif est le même au fond, celui de servir au mieux ceux qui vivent, entreprennent et s'investissent dans les tissus associatifs de notre département. Vous le verrez, chers nouveaux collègues, que le budget d'un département comme la Manche représentent des montants colossaux. Si nous les comparons à nombre de budgets de nos communes. C'est à nous qu'il revient d'utiliser au mieux l'argent public qui nous est confié. Nous en reparlerons tout à l'heure à travers le rapport sur la transition écologique. Notre responsabilité dans ce mandat est toute particulière. Notre période est celle de la nécessaire transition pour créer ou non un avenir à notre monde. Cet enjeu peut sembler nous dépasser, pour autant, nous sommes tous concernés. Élus décideurs publics, nous avons l'obligation d'agir à notre échelle. Nous avons cette responsabilité. Le conseil départemental est l'échelon des solidarités humaines et territoriales. Cela doit être notre priorité d'imaginer comment nous pouvons continuer d'assumer ces compétences essentielles dans un nouveau contexte de société. Nous avons un avantage dans la Manche, c'est que nous sommes un département riche. Oui, je sais que notre vice-président aux finances n'aime pas quand je dis cela, je sais que la notion de richesse est toute relative, oui, je sais qu'il y a le présent et l'avenir avec ses incertitudes, mais je sais aussi que les chiffres sont têtus. Quand on découvre dans le contrat administrative une cagnotte de 24 millions, ne peut-on légitimement penser que c'est l'apanage des départements riches ? Ça l'est assurément. Ces dernières années, les cagnottes s'accumulent. Notre budget est préparé avec prudence, certes, mais cette cagnotte est un constat. Comment allons-nous l'utiliser ? Au regard des nombreux défis qui se présentent à nous, cet argent devrait embarquer notre territoire dans l'innovation sociale en premier lieu.

Je peux esquisser ici certains enjeux, mais nous y reviendrons tout à l'heure. Le choc du vieillissement de notre population, les moyens nécessaires à la protection de l'enfance pour contrer de plus en plus aux violences, l'accompagnement de tous ceux qui sont éloignés de l'emploi avec un fossé d'inégalité qui se creuse de plus en plus, l'accueil des réfugiés, en particulier des mineurs, l'accompagnement à l'amélioration de la vie des personnes en situation de handicap qui passe par l'accessibilité, l'accès à la santé qui est la première des préoccupations de nos concitoyens. Je n'aurais pas perdu un instant pour mettre à profit des Manchois et Manchoises 5 millions d'euros et de cagnotte pour changer leur quotidien. Je parlais du social, mais nous pourrions parler des collèges du XXI^e siècle, de mobilité, sur la santé, arrêtons d'attendre que les initiatives individuelles prennent place. Nous avons légitimité à nous positionner en respectant les initiatives publiques et privées existants. Proposons un plan d'ensemble attractif, cohérent et rassurant. C'est à nous d'avoir une ambition pour tous nos concitoyens en proposant à toutes nos collectivités un cadre. Comment penser le virage domiciliaire sans penser à la santé, à l'accès aux soins sur tout le territoire ? Le sociale et la santé sont intimement liés. Les secours et l'accès aux soins sont également, comme le rappelait le contrôleur général la semaine dernière, essentiels. Il faut arrêter avec les appels à projets dans tous les sens et sur tous les sujets. Il faut prendre nos responsabilités et avancer. Soyons aussi à l'écoute. Je sais que le sujet de la démocratie continue et heurtent parfois les oreilles de certains élus, mais nous devons être à l'écoute. Il faut être ouvert à la discussion, à la concertation. Il faut nous laisser interpellé pour parfois remettre en question nos certitudes. Tout à l'heure, vous présenterez le scénario de l'axe Coutances-Saint-Lô. Vous serez alors fiers d'un nouveau projet né de l'écouter de la concertation. Pourtant, quel regret et temps perdu. "Tout cela pour ça ?" C'est ce que certains diront. Il aurait dû être question avant tout d'aménagement de sécurité. Cela a été primordial. Il faut vraiment que nous avancions dans cette transformation des réflexions. Il faut accepter que ce que nous faisons il y a 20 ou 30 ans n'est plus la norme aujourd'hui. Il faut accepter qu'un projet peut être une grande réussite, même avec les contraintes et les besoins actuels. Dans le rapport sur la transition énergétique, on ne retrouve plus du projet politique que la

sobriété. Pourtant, nous ne relèverons pas les défis qui s'imposent à nous sans ambition et innovation, sans ouverture d'esprit et sans adaptation. Oui, la Manche est un beau département, oui, la Manche est un département riche à tous les points de vue, oui, la Manche sait se réunir sur l'essentiel. Profitons de ces atouts, prenons de l'avance et remettons-nous en question quand il le faut. Écoutons, trouvons des solutions, construisons la Manche.

_ Monsieur Philippe Bas demande la parole.

_ Monsieur le président, je vous prie tout d'abord d'excuser mon retard involontaire. J'ai été très heureux de vous écouter, néanmoins, et de constater que le département de la Manche continue d'aller de l'avant joyeusement, avec beaucoup d'événements qui se préparent pour l'été qui vient, mais aussi pour l'année prochaine. Il est heureux que nous en soyons pleinement partie prenante. Je voudrais dire aussi que j'apprécie particulièrement le climat dans lequel se déroule les travaux dans notre assemblée. Je suppose que nos nouveaux collègues apprécieront aussi ce climat de travail qui fait de la Manche soit une sorte d'écosystème politique et démocratique assez exemplaire par le caractère très apaisé de sa démocratie et de ses débats. Merci à Karine Duval de son intervention à la fois mesurée, mais aussi avec des éléments de discussion entre nous qui méritent d'être posés sur la table. Parmi ces éléments, je retiendrai surtout cette notion assez surprenante de cagnotte. Nous serions heureux de disposer collectivement d'une cagnotte qui nous permette d'augmenter durablement le niveau de nos dépenses de fonctionnement, mais je crains fort que quand nous avons des dépenses exceptionnelles, celle de l'augmentation du poids de la fonction publique qui arrive la semaine prochaine, celles qui sont nécessitées par le développement des situations sociales que nous avons à traiter, et le président a mentionné les mineurs non accompagnés, mais aussi celle des jeunes majeurs dans maisons de retraite médicalisées qui justifie un effort de la part du département, on voit que si les droits de mutation à titre onéreux, c'est-à-dire ce que l'on prélève sur les achats de maison, ont progressé plus que nous l'avions prévu. À ces recettes exceptionnelles, il vaut mieux éviter de faire correspondre des dépenses durables en augmentation. Il faut se consacrer, comme nous le faisons, à la fois l'investissement, au désendettement et à faire face à des dépenses que nous ne pouvons pas

éviter et que je viens de mentionner. Il n'y a pas de cagnotte. Il n'y a pas une forme d'épargne collective qui serait constituée confidentiellement. Il y a une évaluation prudente et raisonnée. L'année N-1 des recettes de l'année N, en l'occurrence de 2023, il faut attendre de voir comment cela évolue et comment nos dépenses évoluent pour éviter de créer des situations dans lesquelles, au bout de quelques années, on se trouverait avec des plans d'économies massifs à mettre en œuvre parce que les recettes ne correspondraient plus au niveau permanent des dépenses que nous aurions atteints par manque de rigueur. Et si nous voulons continuer d'atteindre notre rôle en matière d'investissement, de développement de notre territoire, il faut rester prudent, notre vice-président aux finances y veille et il a bien raison. Voilà ce que je voulais dire en introduction nom de notre groupe.

_ Merci bien, Monsieur le président. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, mais le mot "cagnotte" résonne dans mes oreilles de façon tout aussi identique à celle de Philippe Bas. En l'espèce, c'est l'épargne. C'est de la prévoyance. Sans faire référence à une banque bien connue. Néanmoins, il est de bonne règle dans toute entité, entreprise, association, collectivité, d'avoir une épargne constituée qui permette d'affronter un certain nombre d'éléments, pas toujours prévisibles. Comme le soulignait le président du groupe majorité, quand nous nous engageons sur des dépenses comme sur les dépenses d'action sociale, ce sont des dépenses de fonctionnements qui sont pérennes. Ce sont des dépenses destinées à accroître, comme je le disais tout à l'heure, compte tenu d'un futur proche et lointain. Il y aura les deux. Le lointain sera peut-être encore plus exponentiel. En cela il faut être prudent. Nous avons un critère. Tout le monde le connaît. C'est celui du coefficient de désendettement. Il repose sur l'épargne, par rapport à l'endettement constitué. L'épargne est un moyen de sécuriser notre capacité, comme nous l'avons fait et comme mes prédécesseurs l'ont fait, à nous désengager au niveau de l'emprunt progressivement, si bien que l'emprunt par habitant de la Manche a fortement diminué. Nous sommes revenus dans une strate, à l'intérieur de la même strate, dans le peloton de tête des départements... Ce qui est important est de répondre d'une façon ou d'une autre aux évolutions et aux futurs enjeux. Comme je le disais tout à l'heure, ces enjeux sont à notre porte. Ils sont là, dans un futur proche ou lointain. Ils

sont là. En ce qui concerne les dispositifs pour les éloignés de l'emploi, nous n'avons pas à rougir, puisqu'il y a deux ans, nous avons mis en place un GIP Tandem avec un interlocuteur unique qui est le cœur du projet, le référent unique, qui permet à certains d'être remis en selle et d'acquérir par le biais d'un certain nombre de dispositifs d'action culturelle, sportive, des animations, d'évoluer. Confortés par un parcours RSA. La semaine dernière, j'ai été présent pour les 1 an de ce parcours. Il y a un contact qui est pris avec chacun des bénéficiaires dans des délais courts. 17 jours pour 60 % des bénéficiaires. 17 jours pour avoir un entretien d'orientation. Petit à petit, nous allons progresser. J'ai vivement remercié les agents les services et les directeurs qui ont agi en ce sens. Je leur ai dit qu'il fallait se retrouver l'année d'après poursuivre ce dossier pas à pas. C'est très important. Nous agissons pour les personnes éloignées de l'emploi. Après, ils y a ceux qui sont très éloignés de l'emploi. Il y a des catégories qui ont été créées. Il y a des RSA qui sont éloignés de l'emploi depuis très longtemps et sur lesquels il y aura un traitement futur. Nous nous y préparons aussi. Pour le moment, nous sommes engagés dans cette direction.

*La concertation s'est faite. J'avais bien dit à la presse lorsque j'ai présenté le projet de l'axe Saint-Lô-Coutances, je leur ai dit que la concertation n'était pas là pour faire joli. C'est là pour écouter. Il faut en tirer leçon. C'est en ça que la concertation locale et la concertation du département ont toutes été écoutées. En ce qui concerne l'axe Saint-Lô-Coutances, heureusement que finalement, il y a eu ces projets qui se sont déroulés non pas par décennie, mais tous les 5 ou 8 ans. Au travers de cela, nous avons pu développer la séquence ERC. C'est prouver à l'administration que lorsque nous sommes porteurs d'un projet, au-delà de la valeur d'actualisation et qui est un mode de calcul très précis, qui est une quasi équation où vous êtes soit en négatif, alors votre projet ne passe pas et il peut être attaqué au tribunal administratif. Au-delà de tout ça, cette séquence ERC est passée autour de Coutances par une 2x2. Elle a évolué par une 2+1. Aujourd'hui, nous sommes sur une deux voies avec des créneaux de déplacement améliorés. Nous réussirons, je m'engage sur ce projet, si nous pouvons le développer tel qu'il est présenté aujourd'hui, nous devons passer sous des Fourches qui sont celles de la DUP qui, si tout va bien, pourraient être déclarées autorisées en

2026 et nous lancer dans des travaux sur l'axe. Nous devrions considérablement améliorer la circulation. Si nous traitons un cas particulier sur Saint-Gilles qui est le passage souterrain et le traitement au rond-point Leclerc. Cette séquence ERC a été respectée. C'est essentiel dans la présentation du rapport. C'est que nous puissions présenter, faire montre de réflexion dans l'évolution du projet et que nous avons à tout prix tenter d'éviter de réduire et de compenser toutes les consommations foncières parce que c'était une étape importante dans l'attribution du DUP.

Certains disent que le département n'est pas acteurs. Depuis des années que nous finançons par le biais de nos politiques publiques, nos politiques contractuelles, les pôles de santé, nous avons consacré des sommes assez importantes. D'autres modèles sont en cours. J'ai voulu voir les centres de santé. Si nous voulons véritablement qu'il y ait une adaptation, à traitement départemental, raison départementale, à traitement communal, raison communale. Mon collègue de Saône-et-Loire que j'ai appelé, qui a développé quelque chose de conséquent, il traitait quelque chose d'ordre départemental. C'était le point zéro. Il y avait une désertification très important. À problème local, traitement local. Généraliser des centres de santé départementaux, je n'en vois pas la raison particulière. Ce serait un problème de compétence. La compétence du département en matière de santé a ses limites aussi. Il faut considérer que nous ne devons pas non plus les franchir. Voilà ce que je souhaitais ajouter. Je donne la parole à Jacques Coquelin.

_ Très rapidement, je voulais juste revenir sur la cagnotte. Je voudrais qu'on ne confonde pas cagnotte et capacité d'autofinancement. Il s'agit bien de capacité d'autofinancement. Je voulais dire à nos collègues de la minorité que nous devons être encore plus vigilants parce que nous n'avons plus d'autonomie sur nos recettes fiscales. Nous ne sommes pas comme d'autres collectivités qui peuvent compenser un éventuel manque de capacité d'autofinancement par des augmentations des taux d'imposition. Nous n'avons plus de marge de manœuvre sur ce sujet en ce qui nous concerne. Voilà la raison pour laquelle nous devons être encore plus vigilants. J'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

_ Merci, Monsieur le Président. Je vois que le mot cagnotte a l'air de vous interpellé. La

définition de cagnotte est une caisse commune. Les 24 millions supplémentaires font partie de la caisse commune. Nous devons pouvoir débattre et regarder comment on peut les utiliser à bon escient. Karine n'a pas parlé d'accroissement du budget de fonctionnement. Ça fait 8 ans que je suis élu dans cette assemblée et ça fait 8 ans qu'on nous ressasse la même leçon, la même fable de la cigale et de la fourmi. On nous a parlé de prudence. Président, vous avez évoqué votre équilibrisme permanent. Ça ne doit pas nous mener à une forme d'inaction. Nos décisions d'aujourd'hui auront un impact considérable demain. Nous devons arrêter l'équilibrisme aujourd'hui. Ce n'est pas ce que je perçois de nos premiers échanges ce matin. Je le regrette. On souhaite que l'on discute autour d'innovation, d'ambition, de pilotage, de coordination de certaines politiques publiques de façon à ce que le département puisse être une forme de locomotive avec toutes les collectivités derrière. On ne vous parle pas forcément de budget de fonctionnement et de dépenses qui seraient pérennes et qui pourrait mettre en difficulté. On pourra en débattre un peu plus tard.

_ Merci. Un point de crispation sur la sémantique.

_ Je n'ose imaginer ce que dirait notre collègue si on avait une CAF négative.

_ Bien. S'il n'y a pas d'autres demandes de paroles, je vous propose de continuer. L'ordre du jour appelle un rapport sur les affaires générales. Nous allons commencer par le rapport qui concerne l'élection d'un membre à la commission permanente. Je vais vous donner une lecture assez synthétique des suffisantes du rapport. La validation des élections des conseils départementaux du canton de Bricquebec le Cotentin entraîne la vacance d'un siège. Il vous est proposé de pourvoir à son remplacement. En cas de vacance du siège d'un membre de la commission permanente, le conseil départemental peut décider de compléter la commission permanente au scrutin de liste. La liste des candidats qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe fait que nous avons possibilité pour remplacer ce siège vacant de parler d'une liste avec un seul nom, appelée autrement liste uninominale. Les listes sont déposées auprès du président dans l'heure qui suit la décision du conseil départemental. Si à l'expiration de ce délai, une seule liste a été déposée, le siège sera alors pourvu immédiatement. Dans le cas contraire, le conseil départemental procède d'abord à l'élection

de la commission permanente et à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il est 10h47. Comme le veut la loi, nous nous retrouverons dans cette salle à 11h47 pour rouvrir nos travaux. Je vous remercie. Suspension d'une heure. À tout à l'heure.

_ Sous votre contrôle, l'heure est écoulée. Il était 10h47. Il est 11h47. Nous prenons acte qu'une liste a été déposée. Je vais attendre que tout le monde s'installe. Bien. Considérant que tout le monde est installé à 11h47, une seule liste a été déposée. Il s'agit de remplacer le poste vacant de la candidature d'Isabelle Bouyer-Maupas qui a rendu cette liste. Je n'ai pas connaissance d'autres listes. La lecture est faite de cette liste pour remplacer le poste vacant. Le remplacement est considéré comme étant fait au sein de cette liste. Je vous remercie tous de votre contribution à cette élection sans que vous ayez mis un billet dans l'urne. C'est pour garder des forces pour ce qui va venir après. La journée n'est pas finie. Je vous remercie. Nous allons reprendre l'ordre du jour. Et nous félicitons Isabelle. Je lui laisse volontiers la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Je suis ravie et je vous remercie pour ce vote de confiance. Avec Damien Pillon, nous sommes ravis que le canton d'Agon-Coutainville soit représenté au niveau de la commission permanente. Depuis 2015, nous étions les grands oubliés de cette commission permanente. Merci à tous pour ce vote.

_ Tout simplement féliciter Isabelle. Je suis ravi que le canton d'Agon-Coutainville et Périers soit représenté au sein de cette commission permanente.

_ Il m'arrive aussi de parler encore du canton de Périers. L'ordre du jour consiste à l'élection d'un ou d'une vice-président(e). Le rapport est là. Lors de la séance du 1er juillet 2021, notre assemblée a fixé à 10 le nombre de vice-présidents. L'invalidation des conseillers départementaux a provoqué la vacance d'un vice-président. Je souhaite pourvoir à son remplacement. Cette élection s'effectue au scrutin de liste à majorité absolue. Je vous invite à procéder à cette élection, sachant que je propose une candidate pour remplacer ce poste en la personne de Marie-Pierre Fauvel pour des raisons toutes simples. Elle siège déjà dans cette commission. Elle est déjà vice-présidente de Manche Numérique. Elle serait amenée à travailler sur les usages comme l'a très bien fait Damien Ferey auparavant. J'ai toute confiance pour qu'elle produise toute son efficacité au sein de cette commission. C'est pour cela que je

vous la propose. Y a-t-il d'autres candidatures ? On procède au vote à bulletin secret avec la tablette. Nous avons mis une urne et un isoloir au cas où. Tout cela va bien fonctionner. Je vous donne le résultat. Visiblement, Marie-Pierre Fauvel a été élue par 44 voix à l'unanimité. Nous la félicitons. Je lui donne la parole.

_ Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tous vous remercier de m'accorder votre confiance pour assurer cette vice-présidence. Je vous promets que je ferai le maximum pour vous donner satisfaction, comme le faisait notre collègue Damien. Merci à toutes et à tous.

_ Merci, Marie-Pierre. Nous reprenons le rapport 3 qui concerne Jacky Bouvet qui est à l'exercice : l'approbation du procès-verbal de séance du 24 mars.

_ Merci, Monsieur le Président. Un rapport à l'ouverture de chaque séance. Il s'agit d'approuver le PV de la session précédente, du 24 mars 2023. Voilà l'objet de la présentation de ce rapport.

_ Merci. Rapport suivant qui est la désignation au sein des commissions intérieures... la modification du règlement intérieur du conseil départemental.

_ Le rapport 5, il s'agit de la désignation des commissions intérieures la modification du règlement. Pour être le plus synthétique possible, il est proposé d'ajouter un poste dans la commission affaires générales et de retirer un poste à la commission attractivité.

_ S'il n'y a pas de demande de parole, je propose de mettre aux voix. Un rapport favorable par 54 voix pour. Je vous remercie. Rapport suivant, le 5-5 qui concerne la désignation du représentant de l'assemblée départementale au sein des organismes. Je donne la parole à Jacky Bouvet.

_ Comme nous disposons de beaucoup de temps, je vais faire une lecture exhaustive du rapport ou de faire une présentation très simplifiée. L'ensemble de la liste et de désignation a été vue et adoptée dans chaque commission. Vous avez eu ça dans vos boîtes mail. Il y a juste une modification qui concernerait la commission locale d'information site nucléaire de Flamanville où il était indiqué que c'était Véronique Martin-Morvan. À ma connaissance, ce serait Eric Briens. Je vous évite de faire la lecture complète du dossier tel qu'il est rédigé dans votre rapport.

_ Liste dont tout le monde aura pris connaissance. Je vous en félicite. Je vous propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 54 voix pour. Merci. Ensuite vient le rapport 5-6 sur la transparence et la déontologie. Il s'agit du programme départemental de prévention des atteintes à la probité. Jacky Bouvet ?

_ Sur ce dossier, je vais essayer d'être un peu plus précis. C'est un dossier important. Un volet concerne une politique nationale qui a évolué, à vous les avec le programme de prévention du département de la Manche et puis la protection des élus. Je vais essayer de vous faire une présentation rapide. Depuis la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, la législation française a renforcé les dispositifs de lutte contre les atteintes à la probité en adoptant une approche préventive. Ce mouvement a abouti à la promulgation de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique. Cette loi a ajouté de nouvelles obligations qui nous conduisent à mettre en place un plan d'action afin de prévenir les situations susceptibles de créer un risque d'atteinte aux valeurs d'intégrité ou de probité. Cette démarche à une portée préventive et protectrice. Les anges en sont multiples : politiques, économiques et financiers. En parallèle, l'Agence française anti-corruption a été créé. Dans le cadre de son activité de conseil, l' AFA a publié un programme qui s'articule autour de 3 piliers. Concernant le programme de prévention du département de la Manche, le plan d'action suit les recommandations de l'AFA. Le directeur général des services a confié la responsabilité de l'audit interne, la charge d'en piloter le déploiement, la mise en œuvre et son actualisation. Nous avons déjà pris des mesures en faveur de la transparence de la vie publique et pour prévenir les situations à risque. la création de fonctions d'audit interne, une cartographie des risques majeurs, la désignation d'un référent déontologue et d'un référent laïcité. On trouve aussi un dispositif du recueil d'alerte éthique, l'élaboration d'un programme de sensibilisation et de formation. Certains de ses livrables créent des obligations et seront opposables à leurs destinataires. Conformément à la réglementation, ces documents ont été soumis à l'approbation préalable du Comité social territorial. Concernant la protection des élus, tous les conseillers départementaux se sont vu proposer une formation à la prévention des conflits

d'intérêts et une sensibilisation aux principes de la loi Sapin 2. Il est important de rappeler que cette loi du 22 février 2022 a aussi consacré la possibilité pour les élus locaux de recourir aux conseils d'un déontologue. Il peut s'agir d'une personne ou d'un collège indépendant, des agents et des élus départementaux. Le centre de gestion de la Manche offre aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique la possibilité de recourir aux services d'un collège composé de personnalités qualifiées, reconnues pour leur expérience et leurs compétences. À Monsieur Philippe Boëton, Monsieur Jean-Jacques Thouroude, Madame Anne-Marie Cousin. Ce service est proposé sur la base d'un tarif de 100 € par saisine traitée par le collège. Il est proposé de désigner ce collège référent déontologue et d'autoriser le président à signer la convention d'adhésion au service de gestion administrative d'un collège référent déontologue de l'élu local avec le centre de gestion. Vous êtes invités à délibérer en confirmant l'engagement du département, a adopté la charte de déontologie des élus du département, le Code de déontologie des agents du département de la Manche et la procédure de recueil d'alerte éthique et de désigner le collège référent déontologue.

_ Merci pour cette lecture. Nous avons constaté que la qualité des déontologues, ce sera en contrepartie d'une somme à chaque intervention. Je trouvais que cette somme est relativement modeste. Je cède la parole à Jacques Coquelin.

_ Je vais me déporter sur ce vote en tant que membre.

_ Cela me paraît prudent. D'autres personnes sont concernées ? Carine Grasset y siège aussi. C'est rare, quand je vote contre. Nous mettons aux voix. Délibération adoptée avec 52 voix pour et 2 déports. Nous ne prenons pas part au vote. Je vous remercie. Le rapport 5-7 concerne la composition des commission locale d'information, les CLI, auprès des installations nucléaires de base. Ça concerne aussi bien la CLI de Flamanville, CLI Orano.

_ Il s'agit de formaliser le nombre de sièges dans les différentes CLI en adéquation avec le Code de l'environnement. Il y a des ailiers avec le président du conseil départemental, un député, un sénateur, deux conseillers régionaux titulaires et deux suppléants, 6 conseillers départementaux titulaires et 3 suppléants, 12 conseillers communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin titulaire et 6 suppléants. Le nombre de sièges peut varier durant

le mandat suivant les résultats des élections professionnelles. Les membres de ce collège la possibilité d'avoir un suppléant. Des personnalités qualifiées et représentants du monde économique : 8 personnes qualifiées, un membre représentant le Service départemental d'incendie et de secours, un membre représentant le comité régional des pêche, un membre représentant le conseil de l'ordre des pharmaciens, un membre représentant la Chambre d'Agriculture de la Manche, un membre représentant la CCI. Voilà l'objet de ce rapport.

_ Merci. Je vous propose de mettre aux voix. 50 voix favorables à ce rapport. Merci pour votre unanimité. Le rapport suivant est le rapport 5-8 qui concerne la gestion des RH, plus précisément l'agenda social 2023-2027.

_ D'une part, la mise en œuvre de l'agenda social 2023-2027 et la prise en compte des effets de bord. Il est rappelé que le projet de mandature 2022 voter lors de la session de l'assemblée départementale en juin 2022 est décliné en 50 actions et prépare le territoire de demain. Dans ce contexte, le président du conseil départemental a souhaité ouvrir un agenda social. Le 21 mars 2023, l'ouverture le chantier RH autour des questions de reconnaissance et de cohésion, un temps de rencontrer les représentants des personnels serait organisé avant les vacances du printemps. C'était le cas. Il aura 4 chantier majeur : revalorisation indemnitaire les agents de la collectivité, aide à la restauration des agents de la collectivité, participation de l'employeur aux cotisations de protection sociale complémentaire pour le risque santé, refonte des prestations de l'action sociale. En référence au montant voté en 2019 pour la dernière valorisation indemnitaire des agents du département, aux enjeux identifiés et aux attentes exprimées par les représentants du personnel, une enveloppe financière supplémentaire est affectée à ce chantier devant permettre d'aboutir fin 2027 à un régime indemnitaire de la collectivité revalorisé d'1,3 million d'euros bruts. Concernant l'aide de l'employeur à la restauration, ce chantier RH rentre dans le périmètre de l'action sociale de la collectivité. Concernant la participation de l'employeur aux cotisations de protection sociale complémentaire, tous les agents territoriaux en activité peuvent adhérer de façon facultative et individuelle à un contrat de protection sociale complémentaire et bénéficier ainsi de la participation de l'employeur. La refonte des prestations de l'action sociale, la loi désigne les

agents publics comme devant être les bénéficiaires des prestations d'action sociale. Tous les agents territoriaux sont donc concernés. Concernant la prise en compte des effets de bord lié au versement du complément de traitement indiciaire, nous avons quelques précisions. J'en viens au projet de délibération. Dans le cadre de l'agenda social 2023-2027, la mise en œuvre de plusieurs chantiers RH seront selon les modalités suivantes. La revalorisation indemnitaire des agents de la collectivité mise en œuvre aboutissant en 2027 à l'affectation de crédits supplémentaires à hauteur d'1,3 million d'euros bruts, la refonte de l'aide à la restauration des agents de la collectivité à compter du 1er janvier 2025 avec l'affectation des crédits supplémentaires à hauteur de 300 000 € bruts, la participation de l'employeur aux cotisations de protection sociale complémentaire à compter du 1er janvier 2026 avec affectation d'une enveloppe financière à hauteur de 500 000 € bruts, l'attribution à compter du 1er avril 2023 d'un complément IFSE à certaines fonctions de la collectivité. [Débit trop rapide] Pour les assistants médico-sociaux affectés dans les territoires de solidarité, l'attribution d'un complément IFSE de 130 € bruts par mois, et pour les référents administratifs affectés dans les territoires de solidarité, attribution d'un complément indemnitaire de 130 € bruts par mois.

_ Merci. Je vois que Karine Duval a demandé la parole. Je vais lui laisser la parole. Je vais vous dire que ce rapport est plus qu'important. C'est un agenda social. Il faut tenir compte aussi du fait que nous nous construisons avec les organisations syndicales. Les échanges ont déjà commencé, comme l'a souligné le premier vice-président. Cet agenda, cette évolution du calendrier de l'agenda social se fera jusqu'à l'horizon 2027 où nous mettrons 2,5 millions d'euros en plus par an pour tenir compte de ces évolutions. Le premier vice-président a parlé des effets de bord sur lesquels il a fallu travailler. J'alerte sur un point. Il est bien évident que nous allons vers cet agenda social. Je souhaite qu'il ne soit pas perturbé par des annonces comme ont pu l'être le SEGUR qui nous a été imposé. La seule chose, c'est que la distribution s'est faite d'une façon hasardeuse et imprécise. Il est revenu au département toute la difficulté de suivre cette évolution et de nous trouver à gérer ces effets de bord. Il va y avoir une évolution de l'indice de la fonction publique d'1,5 point. Il ne faut pas que le gouvernement

en place ne suggère, nous, départements, d'aller dans telle ou telle direction quand l'État lui-même n'est pas financeur ou cofinanceur. Si nous voulons que cet agenda soit bien construit, il ne doit pas être soumis au hasard des suggestions ou de contraintes qui pourraient nous être imposées. L'effet SEGUR n'est pas négligeable sur nos comptes. Nous souhaitons que cette construction d'agenda social puisse faire en totale responsabilité du département sans que nous ayons des obligations qui nous soient faites part ailleurs. Les échanges avec les organisations syndicales se feront tout au long de ces cinq années. Cela a déjà commencé pour un effet qui sera au 1er janvier 2024 pour les premières mesures. Au cours des échanges que j'ai pu avoir, tout cela se construit. Il y a effectivement un intérêt certain de leur part, surtout que l'on puisse collaborer ensemble dans cette construction. Je laisse maintenant la parole Karine Duval.

_ Merci, Président. Nous n'allons pas entrer dans un débat technique sur le travail social. Vous avez parlé des effets de bord du Ségur. Je suis complètement d'accord avec vous sur une chose, les ressources humaines, c'est vraiment un levier stratégique pour rendre service de qualité aux habitants. Si on a eu tant de mouvements et de discussions autour de ce Ségur, il faut recontextualiser politiquement et dans le temps. C'est bien la crise Covid qui a mis en exergue l'implication de nos personnels, notamment dans le social, que ce soit les cadres ou tous les personnels. On peut le mettre en parallèle avec un travail d'équipe. On sait que le travail social est une équipe et que l'on peut mettre des personnes dans des cases, mais que tout le monde est indispensable. Être agent d'accueil dans un CMS, ce n'est pas la même chose que d'être dans une agence... Je ne veux pas stigmatiser, mais à l'accueil d'une agence de tourisme. Cette année, il y a eu des mouvements sociaux importants, notamment en mars, autour d'un CSCT sur les effets de bord du Ségur et en parallèle la revalorisation des cadres. Au départ, les deux étaient ensemble et nous nous sommes opposés à cela, parce qu'il faut aussi reconnaître que les cadres avaient effectivement besoin d'être revaloriser. Notamment en termes d'attractivité. Il ne faut pas oublier que dans ce domaine, les réformes se succèdent. Pour ma petite expérience de conseillère départementale depuis 2015, j'ai vu X changements de gouvernance, de politique sur le social qui font que l'on a besoin de cadres pour porter ces

réformes. Ce n'est pas rien. Par rapport aux procédures et aux effets de bord, avec le groupe, nous allons nous abstenir. Nous restons sur l'idée que le Ségur est pour tous. On ne votera pas favorablement ce rapport, même si en ouvrant un agenda social et en étant dans une dynamique de dialogue, vous montrez votre volonté avancée, mais pour nous, c'est un incontournable, le Ségur, c'est pour tous. Voilà ce que je voulais vous dire.

_ Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Simplement pour ajouter que le Ségur pour tous, c'est toute la difficulté de l'exercice qui nous a été imposé. Le Ségur s'est développé tout à fait progressivement d'un jour à l'autre, d'un mois à l'autre ou d'un semestre à l'autre avec des périodes d'attente et de décision autour de certaines catégories. La difficulté de l'exercice, concernant les agents concernés puisque l'on faisait état de l'accueil, la réponse, nous l'avons eue au titre du journal officiel de février où il a été clairement précisé qu'ils n'avaient pas droit au Ségur. C'était une décision que nous attendions une fois pour toutes. S'il avait été décidé par le gouvernement qu'ils avaient droit, nous aurions bien entendu versé cette prime. Cependant, j'ai estimé que pour faire toute la différence de cet accueil où il est question de conditions pénibles parfois pour orienter le public dans des conditions difficiles pour certains CMS, centres médico-sociaux où les menaces et les coûts sont là, j'estime qu'il y a effectivement une difficulté. C'est à ce titre que nous nous sommes orientés progressivement vers les 120 et 130 € qui ont été évoqués par le vice-président. Le fait est que la loi estime qu'il n'y a pas le droit à Ségur, mais moi, j'estimais que cela méritait un effort de notre part. C'est à ce titre que j'ai souhaité faire cet effort sans pour autant aller sur l'intégralité du Ségur. Toute la différence est là. Je comprends tout à fait la décision de l'opposition de ne pas se joindre à nous sur ce texte, mais sachez qu'il y a de la part du groupe majorité, des vice-présidents et du président une volonté d'agir en faveur des agents qui sont parfois dans la difficulté et de prendre en compte ces difficultés, d'être à leur écoute, parce qu'ils ont besoin d'être reconnus à ce titre. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je propose de mettre aux voix.

_ 9 contre.

_ D'accord. 45 voix favorables et 9 contre. En ce qui concerne la délégation, c'est le rapport 5-

10... La délégation des compétences Non, pardon. La trajectoire. Je suis allé un peu vite. 5-9 gestion des ressources humaines toujours, déroulement des carrières et trajectoire des postes. Je pense que c'est Jacky Bouvet qui va intervenir en lieu et place de Karine. Il a la parole.

_ Vous avez beaucoup d'éléments dans le rapport. Je vais essayer d'être assez synthétique. Nous proposons que 110 agents bénéficient d'un avancement de grade et 13 d'une promotion interne. Vous retrouvez dans le tableau des différents postes tels qu'ils sont cités pour un montant de 116 225 €. Il est également proposé le lancement d'une expérimentation sur la zone centre du département avec le lancement de trois postes. Je vous propose de rentrer vraiment dans le détail, les 123 agents de la collectivité, je viens d'en parler. Il est proposé un poste de travailleur social itinérant, la création d'un poste de travailleur social itinérant la même direction, la création d'un poste d'assistant médico-social et itinérant, la création d'un poste d'agent d'accueil au territoire de solidarité de Cherbourg-Hague, la création de deux postes de référent socioprofessionnel dans le cadre d'un contrat projet de 18 mois au sein du service insertion par l'emploi, la création d'un poste de gestionnaire administratif garage et d'astreinte au sein de la Direction des infrastructures et de l'entretien routier, la création d'un poste d'ingénieur qualité, processus au sein de la Direction des infrastructures et de l'entretien routier, la création d'un poste de chargé de programmation ingénierie au sein du service maîtrise d'ouvrage de la direction des infrastructures, la création d'un poste de chargé de procédure réglementaire et environnementale au sein du service maîtrise d'ouvrage de la direction des infrastructures, la création d'un poste de technicien des infrastructures toujours de la direction des infrastructures, la suppression de poste de technicien études et travaux au sein de la même direction, la suppression de deux postes de dessinateur technique au sein de la même direction, la suppression d'un poste de dessinateur ouvrage d'art au sein du service d'expertise des ouvrages d'art, la création d'un poste de chargé de la politique d'entretien des chaussées au sein du service d'expertise des ouvrages d'art, la création d'un poste de technicien études déchaussé, la création d'un poste de chargé de gestion du domaine public, gestion et sécurité de la voirie, la création d'un poste de technicien sécurité routière au sein

du service gestion et sécurité de la voirie, la suppression d'un poste de gestionnaire administratif au sein du service délégué administratif et comptable de la direction des infrastructures, la suppression d'un poste de comptable au sein du service programmation de laboratoire et qualité de la direction des infrastructures, la suppression d'un poste de chargé d'études au sein du service matériel émis véhicule de la direction des infrastructures. La suppression d'un poste de dessinateur au sein de la direction technique du service du Cotentin, la suppression d'un poste d'agent polyvalent d'entretien au sein de l'agence technique départementale du Cotentin, la création d'un poste de gestionnaire administratif au sein de l'agence départemental de la gestion des infrastructures, la création de quatre postes d'apprentis et enfin, le renouvellement de la convention de la mise à disposition d'un agent du département de la Manche auprès de la fédération des personnels des services publics et des services de santé Force ouvrière et autorise le président à la signer telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

* _ Merci pour cette présentation. Est-ce que cette lecture appelle des demandes de prise de parole ?

_ Si, Monsieur le Président. Ça va devenir un rituel. En cohérence avec ce que nous avons dit par rapport à la spécialisation des AMS, nous nous abstiendrons parce que nous ne sommes pas sûrs cette respécialisation des AMS produise les effets escomptés. Nous nous interrogeons sur cette respécialisation par rapport à tous les différents chantiers qui ont été mis en place. On reste sur un format de travail en équipe pluridisciplinaire. On revient sur la spécialisation des AMS, Mais on ne remet pas à plat le système. Je pense que ce n'est pas forcément la solution qui se déclinerait selon les territoires différemment mais qui n'apportera pas l'effet escompté. D'autant que sur certains territoires, et spécialisation, il y en a 4. Certains auront 3 spécialisations. Il y a des interrogations sur la véritable spécialisation et sur les remplacements à effectuer. Je préfère m'abstenir au nom du groupe. Et par rapport à toutes les créations de postes et des restructurations au niveau de la direction des routes et redire que je souhaite que ces chantiers qui sont mis en place afin de de mettre les services au service du politique et des projets politiques soient bien accompagnés au niveau des risques. Beaucoup de remises

en question et de bouleversements impliquent des risques psychosociaux qui sont importants. J'ai demandé à voir les actions envisagées dans le cadre du document unique pour être bien à l'écoute des répercussions sur les agents. Et à terme, le service politique rendu et le service aux habitants.

_ En ce qui concerne la pluridisciplinarité, on est toujours sur des registres qui peuvent être différents et des appréciations différentes. Il y a certains CMS qui versent plus volontiers du côté de la pluridisciplinarité que d'autres. C'est toute la difficulté. Nous verrons bien. J'entends votre position. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non ? Je vous propose de mettre aux voix. Parfait. 45 voix pour et 9 abstentions. Je vous remercie. Nous allons maintenant céder la parole à Jacques Coquelin qui va s'exercer avant de nous présenter le CA le rapport 5-10 qui concerne le bilan des régies du département de la Manche. Il alla parole.

_ Merci. Je vais essayer d'aller vite. La famine n'a pas d'oreilles. La présente délibération a pour but de vous informer sur les zéro réalisés dans le cadre des délégations accordées portant sur la création, la nomination, la suppression, audit et divers nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité pour l'année 2021-2022. La régie d'avance insertion a été augmentée ainsi que la régie d'avance chèques d'accompagnement personnalisé qui est désormais fixé à 53 000 €. Viennent ensuite les nominations des régies titulaires. La probable partie a pour but la suppression de la régie de recettes "Pavillon des énergies". Pour terminer, il y a quelques précisions sur divers régies avec les retraits de fonds des régies d'avance "secours d'urgence" en territoire les dépôts d'encaissement des régies de recettes du département qui ne se font plus dans un centre des finances publiques mais auprès d'un bureau de poste de proximité.

_ Merci, cher collègue. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 54 voix pour. Je vous en remercie. Jacques Coquelin va nous présenter le rapport 5-11.

_ Il s'agit de porter à votre connaissance les décisions du président mais dans le cadre des marchés publics. Vous avez la liste. Elle est de 22 marchés pour un montant global de 2 307 939 € hors-taxes. Une première liste comprenant les marchés à procédure adaptée d'un

montant compris entre 15 000 € HT et 214 999 € HT pour les marchés de fournitures et de services et entre 15 000 € HT et 5 381 999 € HT pour les marchés de travaux. Une deuxième liste relative aux avenants, et enfin, l'acceptation des demandes de sous-traitances qui ont été accordées par le président. Aucune objection n'a été soulevée.

_ Merci, chers collègues. Y a des demandes de prise de parole à ce sujet ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Bien. Décision adoptée par 54 voix pour. Je vous remercie. Le rapport suivant concerne le budget principal et le budget annexe, l'approbation des comptes de gestion 2022.

_ On est en possession des comptes de gestion qui nous ont été remis par Monsieur le payeur départemental. Les montants correspondent à ceux des comptes administratifs qui vont vous être soumis.

_ Merci. Je mets aux voix. Délibération adoptée par 54 voix pour. Je vous remercie. Prochain rapport qui concerne les comptes administratifs 2022 du budget principal et du budget annexe.

_ Vous devez sortir au moment du vote ?

_ Je sortirai au moment des échanges qu'il y aura et au moment du vote. Mais j'assiste à la présentation.

_ Nous allons à présent analyser l'arrêté des comptes pour l'exercice 2022 qui va nous permettre de dégager le résultat en section de fonctionnement, le solde d'exécution en section d'investissement compte tenu des emprunts mobilisés sur le même exercice et déterminer les restes à réaliser. Nous avons souhaité, avec le service, appuyer nous proposons sur le même format que nous avons utilisé pour le débat d'orientation budgétaire et également pour le vote du budget primitif. Je vais vous donner des chiffres clés qui me paraissent importants d'avoir en tête pour bien percevoir la politique menée par le conseil départemental de la Manche. Le total réalisé 2022: 572 millions contre 526 millions l'exercice précédent en 2021. 465 millions d'euros en fonctionnement pour 442 millions d'euros l'exercice précédent. 107 millions d'euros en investissements y compris les opérations pour compte de tiers essentiellement pour le SDIS contre 84 millions d'euros en 2021. En ajoutant le remboursement d'emprunt de 32 millions d'euros, les dépenses d'ordre, les

amortissements, c'est un budget total qui avoisine les 661 millions d'euros qui a été réalisés en dépenses en 2022. Si la recette réelle de fonctionnement augmente de 3,67 %, les dépenses augmentent de 5,04 %. Je vous invite à vous arrêter aux pages 5 et 6 du document qui vous a été transmis pour prendre la mesure des actions qui sont menées par notre collectivité. 58 % de notre budget total sont consacrés à l'action sociale. 71 % du fonctionnement, c'est peut-être un point de moins qu'en 2021, mais regardez, c'est 21 200 000 supplémentaires sur un an. Vous avez même le détail de l'effort financier que le département consacre pour venir en aide aux Manchois qui en ont besoin. Plus de 67 millions d'euros pour l'enfance et la famille, plus de 68 millions d'euros pour l'autonomie, 51 600 000 consacrés à l'insertion. Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Notez la part que consacre le département pour les infrastructures et la nature : 21 % du budget. 65,4 millions d'euros viennent en appui au territoire, 22 millions d'euros en investissement. Un effort considérable a été réalisé en faveur du numérique : 14 millions d'euros au total. On peut souligner que l'essentiel des moyens du département est consacré à l'exercice de ses missions au service des habitants et du territoire avec une part limitée destinée au fonctionnement de la collectivité, ce que j'appelle les frais généraux. Ensuite, il y a le taux de réalisation de notre budget : 97,3 % en fonctionnement et 85,24 % en investissement. C'est remarquable. Je souhaite à présent évoquer notre capacité d'autofinancement. Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons estimé un atterrissage 2022 aux alentours de 40 millions d'euros. Au final, notre capacité d'autofinancement sera de 60 millions d'euros du fait de certaines recettes qui sont restées dynamiques en 2022. Une rondelle ne fait pas le printemps. Je crois bon de rappeler que nous avons évoqué de nombreuses dépenses nouvelles lors du vote du budget primitif 2023, des dépenses qui seront pérennes, qui vont impacter très sérieusement notre capacité d'autofinancement qui sera inévitablement dégradé dans les années à venir. D'autres nouvelles dépenses pérennes devraient à nouveau crever notre budget. Cette bonne nouvelle concernant la CAF 2022 nous permet d'avoir moins recours à l'emprunt, de préserver un peu plus nos marges et de respecter nos objectifs.

Au sujet de la dette pour financer les investissements 2022, un emprunt de 30 millions a été

mobilisé sur cet exercice 2022 alors même que nous l'avions contractualisé fin 2021. Le budget comportait une inscription supplémentaire de 28 millions d'euros pour recourir à l'emprunt. Toutefois, au regard des résultats de l'année 2022 et de notre capacité d'autofinancement, nous n'avons donc pas mobilisé cet emprunt de 28 millions d'euros. La nuit est en capital d'emprunt étant de 32 300 000 en 2022 et notre recours à l'emprunt qui s'est limité à 30 millions d'euros, la dette du département reste stable entre 2021 et 2022 et très en deçà des seuils de surveillance.

À la page 9, vous trouvez le détail des calculs. Cela fera l'objet d'un vote de présentation du compte administratif. La section d'investissement représente un besoin de financement de 78 900 000 €, solde de réalisation de l'année plus le résultat reporté de 2021 et plus les restes à réaliser. La section de fonctionnement présente un excédent de 108 millions d'euros, solde de réalisation de l'année plus résultat reporté de 2021. Le résultat net 2022 se porte à 29 millions d'euros et sera reporté dans le budget supplémentaire. Je m'arrête à la page 10 du document. Les tableaux sont très parlants pour aborder l'équilibre global du budget 2022. S'agissant du fonctionnement, 63 262 198, 6 millions d'intérêts, 38 millions d'euros d'amortissement et 108 millions d'excédents de fonctionnement. L'équilibre en recettes se décompose de la façon suivante : 565,3 millions d'euros de recettes réelles de fonctionnement, 44 700 000 de résultat reporté. L'équilibre en recettes se fait par les recettes réelles pour 34,5 millions. Les recettes de fonctionnement ont évolué de 3,67 %, c'est-à-dire 19 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'exercice précédent. Cela mérite que l'on s'y attarde quelques instants pour relever plusieurs facteurs intéressants. Tout d'abord, souligner l'augmentation de la fraction de TVA de presque 10 %, l'augmentation de la taxe d'assurance et les DMTO +16,5 millions d'euros alors que beaucoup annonçaient un ralentissement dès 2022. Une baisse de la TVA qui est due au fait que le produit correspond au versement de l'année N-2. C'est en 2022 que nous avons ressenti les effets réels de la crise Covid de 2020.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il y a une augmentation du point d'indice, l'évolution du SMIC, la prime SEGUR les créations de postes dans le domaine de l'enfance.

L'action sociale progresse du fait de l'augmentation constatée pour l'autonomie du fait du vieillissement de la population. C'est aussi le rattrapage des dossiers de la MDPH qui pèsent beaucoup sur le budget avec une progression de 3,5 millions d'euros. Le transport des élèves en situation de handicap constitue un élément conséquent sur le budget. Je ne reviens pas sur l'aide sociale à l'enfance et les impacts de la loi Taquet. Concernant l'appui au territoire, on notera que les sollicitations des communes lauréates à l'opération Petites Villes de Demain ont eu un impact sur les crédits d'ingénierie générés par délégation pour la Banque des territoires et explique un différentiel de 400 000 euros. Au sujet de nature et infrastructures, l'augmentation constatée de plus de 21 millions d'euros en investissements vient pour beaucoup de l'inflation, mais aussi d'un programme bâtiminaire, ambitieux dans les collèges, le périmètre de la mer, les ports et aéroports. Je n'oublie pas les investissements routiers et le Plan Vélo qui prennent une place importante dans ce budget. L'attractivité et le numérique ont bénéficié d'une dynamique tournée vers l'offensive. En page 26 de votre document, vous avez quelques actions particulières qui ont été menées au cours de l'exercice 2022 comme le nouveau site Internet du département ou encore le déploiement de 388 smartphones pour équiper les assistantes familiales.

Concernant les affaires générales, il y a l'augmentation de la masse salariale. La revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C et le reclassement des assistants socio-éducatifs pour 555 800 € supplémentaires. Il y a lieu d'ajouter le GVT, les avancements, les promotions, etc. Nous sommes contributeurs au fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour un peu plus de 6 millions d'euros en 2022 contre un peu plus de 5 millions d'euros en 2021. 2022 a été marqué par la reprise des événements et des animations, ce qui a impacté les dépenses. Pour terminer ma présentation du compte administratif 2022, je voudrais dire un mot sur le budget annexe des sites et musées qui s'équilibre en fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 sont moins élevées de 185 000 €. Les recettes sont plus élevées de 135 000 euros. Cela a pour incidence de réduire notre intervention du budget principal. Les dépenses d'investissement concernant les sites et musées sont inscrites et réalisées sur le budget principal. Voilà le compte administratif 2022

ainsi résumé.

_ Merci pour cette présentation détaillée. Des demandes de parole ? Dominique Hébert agite désespérément son micro.

_ Ce n'était pas une agitation désespérée, c'était juste pour être sûr que vous le voyiez. L'année 2022 a été exceptionnelle pour les finances du département de la Manche avec des résultats dépassant les attentes. Selon les informations présentées dans ce compte administratif, le département a réalisé une capacité d'autofinancement de plus de 60 millions d'euros alors qu'un montant de 45 millions d'euros a été prévu dans le budget prévisionnel. Mais nous pouvons constater également que les nouvelles règles de financement mises en place par l'État sont pour l'instant très favorables pour les départements grâce des recettes dynamiques provenant de la TVA, les taxes d'assurance d'électricité et des droits de mutation à titre onéreux. Dans le même temps, avec le contexte international, les hausses sur la masse salariale et les énergies, une augmentation des dépenses de 5 %. Nous ne pouvons qu'être critiques envers la prudence excessive de la majorité départementale qui nous a peut-être empêché d'anticiper cette situation financière. Cet excédent financier est plus un trésor de guerre. Qu'allez-vous en faire ?

_ Avant de laisser la parole à Jacques Coquelin... Je reste pendant les échanges. Je ne sors qu'au moment du vote. L'excédent de fonctionnement est là, mais il y a aussi à verser une certaine somme pour l'équilibre à l'investissement. L'investissement a subi des à-coups du fait de l'inflation. Si on regarde le résultat net 2022, il est inférieur à celui de 2021. Ensuite, toujours pour les évolutions, effectivement, une forte évolution de la taxe pour la convention d'assurance. Elle augmente régulièrement. Elle ne diminue jamais pour ainsi dire. Les DMTO, c'est toujours un peu la surprise. Nous avons de façon prudente inscrit un budget sur cette année. Il faut dire que les 92 millions qui étaient acquis sur le 1022 faisaient qu'il se disait que l'embellie n'allait pas durer. Elle a encore duré, mais elle vient de s'effondrer sur le mois de mai. Cela est général. Le département voisin et ami du Calvados a constaté une baisse bien avant nous. Il y a sans doute un effet retard. La Manche est peut-être partie tard dans les ventes de logements et dans cette évolution qu'il y a eue autour, peut-être y a eu un effet de

retard d'atterrissage par rapport à d'autres départements, toujours est-il que là, c'est plus de 20 % de baisse qui est été constatée. Nous savions très bien que cela n'allait pas durer. L'année dernière aussi, nous savions qu'il y avait eu une année exceptionnelle lié à l'embellie du foncier. Elle ne dure pas. Les contraintes bancaires sont là. Les taux et la revalorisation des taux d'intérêt est là aussi. Cela va changer la donne. Du fait du renchérissement du foncier sur notre territoire, on a parlé de la difficulté à acquérir un logement, aujourd'hui encore, tout cela entre en ligne de compte. Toujours est-il que l'aspect de préparation d'un budget primitif est toujours conditionné à des variabilités. Nous n'avons pas la main. Il y a des effets de surprise. Cette année, il y aura je le pense des effets d'une baisse sur 2023, des effets annoncés, même si nous avons prévu de façon prudente 75 millions. Le résultat net 2022 est là. Il est inférieur à celui de 2021. Donc il faut toujours avoir à l'esprit que là nous avons eu recours à un emprunt de 30 millions. Nous n'avons certes pas eu besoin d'avoir recours à un emprunt prévu de 28 millions. C'est une bonne chose. Ce que je peux vous dire, c'est que sur 2023, le vice-président en charge des finances est là pour témoigner, nous allons avoir recours à l'emprunt d'une façon beaucoup plus important. C'est annoncé. Non seulement c'est annoncée et cela va se faire. Nous avons échangé tout récemment à ce sujet avec les établissements bancaires pour définir quels pourraient être les taux et l'évolution des taux. J'ai signé il n'y a pas si longtemps, c'était la semaine dernière, des décisions de recours à des financements. Nous sommes sur des taux à 4,5 %. Des taux variables au taux caisse d'épargne de plus 0,30. Cela reste assez compétitif, mais par rapport au taux Caisse d'épargne à 3,50, ça fait du 3,80. On a recours à du variable. On expert que cela puisse s'améliorer s'il y a une reprise et un retour à la normale en ce qui concerne l'inflation. Mais là aussi, il faut être très prudent. Philippe Bas a la parole.

_ Merci. Il faut que l'on soit tous attentifs à ne pas transformer une bonne nouvelle en mauvaise nouvelle. Nous faisons le bilan de l'année 2022. Nous sommes en juin 2023. Nous regardons la différence qu'il peut y avoir entre le budget adopté à la fin 2021 et l'exécution constatée à la fin de 2022. Il y a eu un peu plus de recettes et un peu moins de dépenses. Qui ne se réjouirait pas d'une telle situation ? Elle nous a permis de monter le niveau

d'investissement de 84 millions en 2021 à 107 millions en 2022, tout en poursuivant fortement un désendettement et en renonçant à un emprunt que nous nous étions apprêtés à contracter. Peut-être que c'est une différence politique que nous pouvons avoir entre nous ici, mais est-ce que c'est bien ce que nous avons fait ? Oui, c'est très bien. On ne doit pas se mettre à adopter un rythme de dépenses élevées, parce qu'on a une meilleure situation financière. Au contraire, on doit consacrer cette meilleure situation financière. Bien sûr, un effort de solidarité qui doit être gérée avec exactitude et maîtrise, mais aussi et surtout à une amélioration de notre capacité d'agir pour le développement de notre territoire par l'investissement, notamment par l'aide que nous apportons aux communes et aux communautés de communes, et à faire en sorte que l'équilibre financier soit assuré. Je rappelle que si une collectivité, qui a des recettes qui ont évolué de 3,67 %, et des dépenses qui ont été relevées de 5,04 %, se laisse aller à augmenter ses dépenses sous prétexte qu'elle a eu une année de recettes favorables, alors elle crée les déficits à venir. Nous avons à rendre à nos concitoyens qui nous comprennent, des comptes sur la rigueur de notre gestion qui fait en sorte que les prélèvements fiscaux, même si aujourd'hui l'essentiel de nos recettes via d'impôts nationaux, ce sont tout de même les Français qui payent, de faire en sorte que notre gestion soit inattaquable sur sa rigueur financière, tout en finançant toutes les actions que nous avons besoin de financer et la solidarité qui est au cœur de la démarche du département et de la politique nous avons adoptée pour cette mandature. Cela avec un esprit de mesure, d'équilibre, de raison. Nous nous embarquons pas vers les déséquilibres à venir qui seraient très douloureux, s'il fallait faire alors des mesures d'économies drastiques sur un certain nombre de dépenses, dont les dépenses sociales. Nous sommes raisonnables. Voilà ce que je voulais dire avec beaucoup de conviction.

_ Merci, Président. Vous avez relevé très justement cette évolution en ce qui concerne le fonctionnement. Des recettes qui n'augmentent que de 3,67 % et des dépenses qui évoluent de 5. Naturellement, c'était prévisible. Nous avons fait un gros effort en ce qui concerne le volet social et nous continuons de le faire. Nous l'avons fait d'abord sur l'enfance, au travers des 43 postes qui ont été créées dont les effets se font sentir sur 2022, mais nous l'avons fait

au niveau de la PMI. Nous continuons de le faire et nous continuons d'évoluer encore dans cette direction. Nous continuerons. Le texte sur les MNA le dit clairement. Le vieillissement, sur lequel nous allons mettre des sommes très importantes. Quelque part, des dépenses réelles qui révèlent un delta entre dépenses - recettes de 1,5 point de plus en dépenses qui sont là pour nous rappeler que nous sommes sur une tendance et nous n'entendons pas baisser la garde sur des dépenses essentielles au niveau du social et au niveau de l'insertion, entre autres, des RSA sur lesquels nous allons agir. Nous avons une trajectoire qui est là. Il ne faut pas l'oublier. Nous choisissons cette trajectoire. Nous nous réjouissons de pouvoir la faire aujourd'hui sans trop de difficultés. Peut-être que d'autres départements n'ont peut-être pas des taxes sur les conventions d'assurance ou des DMTO aussi élevés. J'en ai échangé avec nos amis de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ils n'ont absolument pas les mêmes recettes que nous à ce niveau. Toujours est-il que cette tendance s'affirme dans les chiffres qui vous sont donnés. Nous, en contrepartie, nous affirmons aussi que nous aurons une trajectoire qui ira dans le sens d'une dépense plus important. Il faut avoir toute prudence en rapport à cela. Je laisse la parole à Jacques Coquelin.

_ Très rapidement, je n'ai pas la même vision que notre collègue Dominique Hébert sur les aides de l'État qui dit extrêmement favorables à la collectivité. J'ai entendu ça. Je constate surtout que nous avons aujourd'hui un manque d'autonomie et que nous sommes totalement sous perfusion. Nous avons un bon résultat parce que la part de TVA a été bonne sur l'année 2022, que les DMTO ont été bonnes sur l'année 2022, que les taxes sur les contrats d'assurance aussi. Évidemment, cela nous a donné un peu d'oxygène, mais je rappelle qu'en 2023, nous l'avons tous dit, nous aurons des dépenses nouvelles qui seront pérennes, sans avoir la certitude absolue que les recettes le soient aussi. Je l'ai rappelé dans la présentation de ce compte administratif. C'est là qu'il faut être prudent. C'est pour cela que nous n'avons pas eu recours à un emprunt de 28 millions d'euros pour maintenir une capacité d'autofinancement à un certain niveau. Mais dites-vous bien qu'en 2023, notre capacité d'autofinancement va baisser considérablement. C'est une évidence. Je le dis à chaque fois, oui, il faut avoir une certaine prudence. Quand il y a des bonnes nouvelles, il faut savoir les

prendre, oui, mon cher Philippe. Je suis complètement d'accord. Mais une hirondelle ne fait pas le printemps. Il faut vraiment être encore vigilant et ne pas s'engager, alors que nous savons que nous allons avoir des dépenses qui vont considérablement réduire notre capacité d'autofinancement. Voilà ce que je voulais ajouter à notre présentation précédente.

_ La parole est Dominique Hébert.

_ J'entends les différentes réponses. On parle bien du compte administratif 2022. Il ne s'agit pas de nous justifier ces chiffres qui sont factuels et d'en justifier la présence passée par les chiffres de 2023 comme vous l'avez fait, Monsieur le Président. Il ne faudrait pas non plus caricaturer ce que l'on dit ou déformer nos propos. Quand je parle des repères est liés à la réforme de l'État, je ne dis pas que nous sommes d'accord, mais nous sommes tous d'accord, nous avons tous critiqués la perte d'autonomie pour un certain nombre de collectivités locales. Je fais juste le constat que sur l'année 2022, les recettes que l'État nous octroie ont bénéficié d'une dynamique. On ne va pas redire ce que j'ai dit. Il ne s'agit pas de dénaturer les propos que j'ai pu tenir. Et puis, c'est toujours la même chanson qui est ressassée. Je pensais pourtant avoir été clair ce matin. Nous ne sommes pas là pour préconiser des dépenses sur le budget de fonctionnement. Il y a d'autres façons de dépenser. Vous n'aimez peut-être pas la terminologie "cagnotte et trésor de guerre", on pourrait prendre une appellation locale si cela vous convenait, mais il ne s'agit pas non plus de nous comparer avec Saint-Pierre-et-Miquelon par rapport à l'évolution de nos recettes. C'est ce que j'ai entendu. Je sais que c'était l'actualité du week-end, mais il faut quand même raison garder dans nos échanges. Il ne faut pas caricaturer la situation.

_ En disant cela, chers collègues, je mettais en avant que le département de la Manche avait des recettes supérieures d'autres départements, tout simplement. Ce n'était pas pour minorer. Il ne s'agit pas de déformer mes propos en ce sens. Très bien. Philippe Gosselin demande la parole.

_ Merci. Je voulais intervenir sur l'autonomie. Cela n'avait pas été dit avant. Sur l'autonomie, les marges de manœuvre des collectivités, la part depuis plusieurs années, ce n'est pas propre au dernier budget et à la loi de finances pour 2023, la part d'autonomie des collectivités locales

est de plus en plus contrainte. C'est vrai pour les régions, c'est de plus en plus vrai pour les communes avec en plus la suppression de la taxe d'habitation qui fait qu'il n'y a plus de liens entre l'impôt local et les budgets locaux. Ce que je trouve très regrettable sur le lien impôt - investissement qui paraît important entre les citoyens et leurs collectivités. Et c'est vrai pour les départements. On peut se réjouir que les prévisions de recettes aient été inférieures à la réalité des choses, mais on a quand même une tendance qui est lourde. Ce sont des budgets dont les dépenses sont croissantes. Cela a été dit. Et les recettes, même si elles sont plutôt en augmentation, augmentent moins vite. Donc il vaut mieux être un peu prudent. Le terme de cagnotte, on peut en choisir d'autres, cela ne me dérange pas du tout, d'autant que parfois, les Normands sont considérés comme ayant les porte-monnaie en peau de hérisson. Je me méfie du terme de cagnotte depuis un certain ministre de l'Économie et des finances, au début 2000 qui s'appelait Laurent Fabius, avait parlé de cagnotte, ce qui n'est pas le cas ici, et cela avait entretenu pas mal de polémiques. Donc la cagnotte, attention à cette expression qui peut être diversement interprétée et pourrait laisser croire que les budgets ne sont pas mis au service de nos concitoyens et des habitants de la Manche, alors qu'en la réalité le département n'est pas le dernier à intervenir et le fait plutôt bien.

_ Merci, je laisse la parole à Jacques Coquelin.

_ Ce sera mon dernier mot. Je veux bien entendre qu'il faille faire des dépenses nouvelles, mais cela veut dire aussi : quelles sont les dépenses que l'on ne fait plus ? On ne peut pas dépenser à outrance sans faire des économies d'autre part. Dire de faire des dépenses nouvelles, OK, mais nous dire également ce que l'on ne fera plus et quels seront les services que l'on apportera plus à la population de la Manche. C'est ça, la vérité. Il ne faut pas se faire croire que l'on peut tout faire. Ce n'est pas possible. Ce le sera encore moins dans les années à venir. Je mets en garde. Je crois qu'il faut savoir dire la vérité. On fait des dépenses nouvelles, mais il y en a qu'on ne fera plus. J'attends que l'on me dise celles que l'on ne fera plus.

_ Merci, cher collègue. Karine Duval.

_ Jacques, à l'occasion du prochain rapport, je vais essayer de te répondre sur ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire.

_ Bien. Voilà, je vais vous laisser voter. Je crois que s'il n'y a personne qui demande la parole, je vais demander à Jacky Bouvet de rejoindre ma place, s'il le veut bien. Je dis ça parce que précédemment, Marc Lefèvre me laissait sa place. C'est l'habitude qui était mise en place, mais si Jacky préfère rester là-bas, il n'y a aucun souci.

_ Je pense qu'il faut que vous veniez là déjà pour avoir le micro. Venez.

_ N'y voyez pas une symbolique forte. Je ne suis que de passage ici. Il faut que les choses soient bien claires. S'il m'avait donné la parole avant de partir à distance, je serais resté à côté de Catherine. Les échanges ont eu lieu. J'ai simplement le privilège de vous faire adopter le compte administratif tel qu'il vient d'être présenté par Jacques avec les chiffres qui ont été clairement expliqués. Je vous invite donc à le faire en utilisant vos télécommandes. C'est bon. Ça marche.

Voilà. Le résultat s'affiche à l'écran. 44 voix pour, 9 abstentions. Nous allons pouvoir faire entrer Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord.

_ Bien. Je vous remercie pour ce vote en faveur du compte administratif. Dans le droit fil, nous continuons sans faillir, toujours Jacques Coquelin qui est à l'exercice qui nous présente l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe. Il a la parole.

_ Merci. La section de fonctionnement fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 107 998 695,42 €* la section d'investissement fait apparaître un déficit cumulé de 63 514 492,29 €. Ce déficit doit être corrigé du solde des restes à réaliser en dépenses et en recettes, soit 15 429 126,83 €. Le besoin de financement de la section investissement pour l'exercice 2022 est donc de 78 943 609,12 €. Il est donc précisé d'affecter le résultat de financement à hauteur de 78 943 609,12 € et un excédent reporté pour 29 055 086,30*. Le budget annexe des sites et musées et du fonctionnement annexe fait apparaître un résultat cumulé nul. la section d'investissement présent un excédent. Voilà les affectations qui vous sont proposées.

_ Merci bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je ne vois pas de micros qui s'agitent. Donc je vous propose de mettre aux voix.

La délibération est adoptée par 53 voix pour et non votant. Je vous remercie. Le rapport 5-15

concernant les budget supplémentaire 2023 objet principal et aux budgets annexes des sites et musées. Jacques Coquelin.

_ Merci. Le 27 janvier dernier, nous avons approuvé les budgets primitif 2023 sans que la clôture 2022 soit effectuée puisque nous venons de le faire aujourd'hui. Le compte administratif vous a été présenté. Il convient désormais d'intégrer les résultats tels qu'ils viennent d'être déterminés dans l'affectation des résultats, tout en prenant également en compte quelques ajustements de crédit qui n'étaient pas prévu lors de ce vote du budget primitif. Un petit rappel sur les étapes qui rythme notre exercice budgétaire et qui commencent par le débat d'orientations budgétaires qui se poursuit par le budget primitif. Vient ensuite le compte administratif de l'exercice précédent, puis en cours d'exercice des décisions modificatives. Toutefois, lorsque la décision modificative intègre des résultats de l'exercice précédent comme c'est le cas aujourd'hui, l'étape budgétaire se dénomme alors "budget supplémentaire". Voilà la raison pour laquelle on parle de budget supplémentaire aujourd'hui. Le tableau qui figure à la page cinq du document qui vous a été transmis reprend tant en fonctionnement qu'en investissement l'affectation et la reprise des résultats, les ajustements de crédit. L'ajustement de la fiscalité, les dotations suite à leur notification et enfin les écritures qui permettent l'équilibre du budget supplémentaire. Je ne reviens pas bien sûr sur les résultats que nous avons vus lors de la présentation du compte administratif. En revanche, je tiens à rappeler que les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 30 400 000 € en dépenses d'investissement et 15 millions d'euros en recettes. Pour rappel, les restes à réaliser sont les dépenses ou recettes qui ont été engagées juridiquement en 2022, avec des bons de commande, des notifications, mais qui n'ont pas encore fait l'objet de paiement ou d'encaissement. Ces restes à réaliser sont donc reportés en 2023 et constatés au budget supplémentaire. Page huit de votre document, un tableau figure et reprend les ajustements de crédits commission par commission. De la page 9 à la page 14, vous trouverez le détail. En résumé, les ajustements les plus importants qui concernent l'action sociale pour plus de 4 600 000 € en fonctionnement, notamment pour prendre en compte les besoins de l'aide sociale à l'enfance, afin de faire face à l'augmentation du nombre de mineurs non

accompagnés sur notre territoire. Cette augmentation est également liée à la convention avec le PEP50 pour revoir le dispositif sanitaire des MNA. C'est une enveloppe de 2 100 000 € supplémentaires qui est nécessaire. Il y a lieu d'ajouter les dépenses relatives au Centre départemental de l'enfance qui prend en compte l'augmentation des rémunérations du personnel et le coût en année pleine de la création de 15 places d'accompagnement de MNA au lieu de 10, alors que cette pérennité n'avait pas été prévue lors de l'élaboration du budget primitif. 498 000 € supplémentaires concernent cette fois l'autonomie avec l'augmentation des dépenses du transport des élèves en situation de handicap et quelques rectifications et la prolongation de quelques contrats de renforts au sein du GIP MDPH. Les ajustements de crédit concerne plus modestement l'appui aux territoires, notamment les crédits relatifs au développement et aux affaires européennes, et la subvention de fonctionnement 2021 due Communauté d'agglomération du Cotentin. 460 000 € de dépenses supplémentaires en fonctionnement sont inscrites pour la commission Nature et Infrastructures, mais avec un crédit de recettes supplémentaires qui s'élèvent à 805 000 €. En investissement, les dépenses proposées concernent principalement le rephasage des APCP, l'ajustement de l'aide technique aux communes en fonctionnement et en recettes et divers autres ajustements. Sont inscrits en recettes les recettes relatives aux opérations pour compte de tiers concernant le SDIS, recettes qui n'avaient pas été inscrites lors du budget primitif. Pour compléter l'information, à la page 15 du rapport, il est nécessaire d'ajouter que les récentes notifications permettent d'ajuster les dotations au plus juste et de confirmer une inscription de recettes supplémentaires de 354 000 € par rapport au total attendu au budget primitif 2023. Les pages 16 et 17 du rapport vous présentent le budget, chapitre par chapitre, en vous rappelant le budget primitif voté, les reports, le budget supplémentaire et le total des crédits votés en 2023 après le budget supplémentaire. J'en viens tout naturellement au nouvel équilibre budgétaire 2023 qui figure à la page 18 heures. Il s'établit par le virement de la section de fonctionnement de 48 400 000 et par l'inscription d'un emprunt de 60 millions d'euros, plus important que prévu en 2022, en diminution de 30 millions par rapport au budget primitif 2023. S'agissant du budget annexe des sites et musées, la reprise de l'excédent

d'investissement 2022 en de fonctionnement permet d'annuler la dette prévue en 2023. Les ajustements de crédit seront compensés par la hausse de la subvention d'équilibre du budget principal. La subvention d'équilibre s'élève un total de 3 millions d'euros. Voilà le budget supplémentaire que nous vous proposons et que nous proposons à nos collègues aujourd'hui.

_ Merci, cher collègue. Cette présentation appelle t-elle des demandes de parole ? Oui. Vous avez la parole.

_ Mon cher Jacques. On va reparler de la cagnotte. **Je ne vais pas proposer de faire des dépenses qui vont engendrer des coûts de fonctionnement. Effectivement, on est tous conscients du budget et de la façon dont il faut avancer. Par rapport à nos politiques, il serait important, pourquoi pas, d'aller dans le sens de ce que l'on va voter en 01 sur la transition écologique d'utiliser cette cagnotte pour aborder les fonds verts les collectivités pour qu'elles puissent mener à bien leurs projets. Sachant qu'elles ont des budgets qui ne bénéficient pas de la crise qui sont en difficulté. L'écologie, c'est aussi parler de justice sociale et de logement. Jacques, tu sais comme moi que certains EPCI vont prendre part à des mesures pour revoir le DPE des logements sociaux. Pourquoi pas intervenir à ce niveau là ? Ce sera des économies. Le département a montré sa volonté d'agir dans le domaine du logement social dès février en octroyant des aides au logement pour des personnes qui sont hors barème. On peut aider à cette requalification des logements en général. Je finirai par rapport au vieillissement.

Tu as parlé d'un budget par rapport à l'autonomie qui augmente de 3,7 millions d'euros. Quand j'ai lu le rapport, j'ai bien vu qu'on soulignait que les personnes qui bénéficiaient de plans d'APA très lourds restaient à domicile faute de structures. Or, on continue à voter des PRIAC alors qu'on n'a pas de place. On a une augmentation de 2,8 millions par rapport aux amendements, mais on vote le PRIAC. Je pense que j'en ai peut-être oublié par rapport au vieillissement. Je pensais à l'adaptation des logements et à la fameuse silver économique. Et par rapport aux mobilités, on a beaucoup parlé du Plan Vélo à travers l'attractivité et le tourisme. Mais je pense qu'au niveau des personnes en activité, des liaisons de bourgs, on pourrait être un peu plus proactifs sur le sujet. Voilà des propositions d'investissement et pas des dépenses de fonctionnement.

_ Merci, chère collègue. Je m'inquiétais de savoir s'il y avait autre chose dans la liste non exhaustive. Par rapport à ce que vous avez dit, bien évidemment, en ce qui concerne la politique contractuelle, elle est déjà orientée. Il y a des bonus qui ont été installés avec des versions vertes. Au regard des projets qui sont présentés maintenant par les villes, les bourgs, les petits villages ou les villages ruraux que sont les fonds d'investissements ruraux, on constate que la quasi-totalité des projets qui nous sont présentés sont dans une mouvance de l'environnement, du verdissement, de l'effort que nous devons faire surtout ce qui est écologie. Les communes le font avec bonheur. Je le note. C'est pour cela que nous avons mis en place... Aujourd'hui, ça fonctionne bien. En ce qui concerne le logement, il faut... Planète Manche Rénovation est aussi dans cet effort que l'on doit faire. Le changement d'affectation de logement, quand ce sont des logements qui sont sur des propriétaires, il n'y a pas de conditions de ressources, mais parallèlement avec le logement social où nous avons d'ores et déjà pris des engagements avec les bailleurs sociaux et nous l'avons élargi à d'autres bailleurs, nous avons fait l'expérience avec Manche Habitat, nous encourageons les projets de rénovation en centre-bourg, de densification des centres. Les bailleurs sociaux vont s'y plier avec bonheur. Il y a un certain nombre d'éléments qui ont été faits.

Le maintien au domicile jusqu'à un certain point, c'est vrai que maintenir à domicile, au-delà d'un certain moment, la difficulté à rentrer dans des établissements adaptés peut se faire sentir. En ce qui concerne le PRIAC et cette liste aussi, j'ai eu un entretien avec Thomas Deroche. Sur les projets qui nous ont été demandés et en termes d'investissement sur des établissements EHPAD ou autres établissements d'accueil, l'État nous demande d'aller dans son sens et d'adhérer et j'ai répondu favorablement. Investir pour réduire les dépenses, ça peut être aussi une bonne initiative. C'est en cela que nous sommes déjà engagés dans cette voie. Le Plan Vélo a été suffisamment dopé. Tout n'est pas simple, mais il se développe. Nous allons dans cette direction. Sur ces listes, nous pouvons dresser des listes qui peuvent être ambitieuses. Nous avons cette ambition et nous continuons dans cette direction. Jacques Coquelin demande la parole. Axel Fortin-Larivière ensuite.

_ Merci, Monsieur le Président. Nicole Godard et Sylvie Gâté seraient plus à même que moi

de répondre à cette question. Il faut quand même savoir que sur l'année 2023, nous avons engagé des dépenses extrêmement importantes pour la solidarité. Ce sont des dépenses qui sont pérennes. Il faut que nous en tenions compte dans le budget. Je veux bien que des investissements tendent à diminuer les frais de fonctionnement, mais encore faut-il chiffrer les économies que l'on fait pour en avoir la certitude absolue, et surtout les mettre dans un budget. Il ne suffit pas d'assigner des vérités comme ça sans avoir de chiffres pour boucler un budget aussi important que le nôtre. Il faut avoir une vision claire de ce que nous voulons mettre en place. Voilà ce que je voulais ajouter. Merci.

_ Plus proactifs, tout de même, on a un Plan Vélo qui date de 2007. Peut-être que nous ne communiquons pas assez, mais si on met bout-à-bout tout ce qu'on peut faire sur le sujet depuis, notre engagement de 20 millions d'euros sur la mandature... Je remercie tous les services qui travaillent et les vice-présidents en charge de l'appui au territoire qui ne sont pas sans participer très ouvertement au développement du Plan Vélo. En termes de pro activité, nous avons eu l'occasion de présenter notre Plan Vélo, une équipe de 6 ou 8 personnes formées autour de cette expérience. Nous avons présenté ce Plan Vélo aux EPCI. Je souhaite le présenter à la presse très rapidement et à l'ensemble des conseillers départementaux avec des petites fiches. Comme ça, vous pouvez montrer à quel point nous sommes proactifs et nous le restons. Ce Plan Vélo est juste un engagement de notre part. Les EPCI font aussi beaucoup de leur côté et ont la chance de bénéficier des aides de l'État. Je les invite à faire des demandes. Nous continuons à travailler avec eux sur ces sujets pour avancer le mieux possible. Merci.

_ Merci. Nicole Godard a la parole.

_ Je souligne l'effort conséquent du département concernant la protection de l'enfance. Toutes les extensions de places, les coûts engendrés pour le département, ça va être aussi pérenne. Je voudrais aussi souligner cet appel à projets qui a été lancé concernant la Maison parentale et qui va ouvrir fin d'année. Je voudrais aussi souligner les rapports que nous allons présenter sur les MNA mais aussi pour les personnes âgées avec les tarifs hébergement qui vont fortement augmenter. C'est très bien pour nos EHPAD. Mais aussi l'investissement

conséquent. On va doubler notre budget pour l'investissement au niveau des EHPAD. Ce sont des montants conséquents pour le département. C'est important. Quand on parle d'évolution, il y a une évolution forte sur l'action sociale.

_ Merci, chère collègue. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Dominique Hébert.

_ Je suis impatient que l'on ait cette présentation du Plan Vélo. On connaît un certain nombre de territoires qui sollicitent le département mais ne voient pas venir des accompagnements pour mettre en œuvre des pistes cyclables qui puissent permettre de relier différents territoires entre eux et qui puissent servir au quotidien. Les habitants de la Manche veulent pouvoir faire les déplacements domicile-travail et les collégiens aller vers les collèges en toute sécurité. C'est loin d'être le cas pour tous les collèges du département.

_ Ça va être appelé cet après-midi dans le rapport propre à la transition écologique. Les collégiens sont concernés au même titre que tous les cyclistes du département. L'ambition que nous avons affichée de 3 millions par an, c'est au niveau de la politique contractuelle sur l'année précédente 2 millions d'euros qui ont été consacrés. Toute la difficulté de développer un Plan Vélo se trouve dans l'articulation que nous devons mettre en place avec les communautés de communes ou d'agglomération. Chacun étant à des niveaux différents, il y a des réunions qui sont organisées. Une réunion s'est tenue récemment ici avec les techniciens représentants et les EPCI. Je suis venu y porter une courte parole. Nous soutenons tout cela. Si nous voulons que cela avance, il faut que cette articulation se fasse, sachant que certains territoires avancent plus vite que d'autres ou avancent parfois d'une façon plus ou moins désordonnée. Il faut que nous ayons en amont une analyse et une approche de ce que nous pouvons faire avec les EPCI dans le bon ordre. C'est ce qui se prépare actuellement. Je remercie Axel Fortin-Larivière qui y consacre énormément de temps. Ces personnes qui sont là sont très actives. Nous avançons. J'accepte cette liste avec bonheur. Il y a des éléments sur lesquels nous avons déjà commencé à travailler. Si nous pouvons avancer ensemble, je sais que dans les commissions, les travaux se font dans la meilleure entente et que vous êtes toujours force de propositions. Merci de nous avoir apporté cette liste, mais nous sommes en mouvement. Le vote. J'ouvre le vote. 45 voix pour, 9 contre. Le rapport est adopté.

Maintenant, nous passons sur les autorisations de programme et des crédits de paiement appelés AP-CP. Jacques va nous présenter cela.

_ Je vais directement à la conclusion du rapport, comme ça, on va aller beaucoup plus vite. C'est pour tenir compte de tout ce qu'on a vu tout à l'heure. Pour vous donner les crédits de paiement pour l'exercice 2023 qui seront de 73 millions d'euros. Il restera 136 619 015 euros en 2024. Voilà les AP-CP prochaines.

_ Merci. Nous mettons au vote. Délibération acceptée par 54 voix pour. Je vous remercie. Nous passons au rapport suivant et le dernier puisque les estomacs sont peut-être un peu fragilisés. Vous êtes peut-être en état d'hypoglycémie. Le rapport d'activité va nous être présenté par Jacky Bouvet.

_ Je voulais remercier les personnes qui ont contribué à son élaboration. Il est bien fait. Une petite cinquantaine de pages. On retrouve commission par commission un certain nombre d'éléments chiffrés ou de repères. Je prends un exemple concernant le sport. On retrouve 94 actions auprès des comités sportifs. Il y a 800 participants aux actions Jeux olympiques et paralympiques. Vous retrouvez également sur les dernières pages les projets et les retours en images. Et les avant-dernières pages pour faire le lien avec la présentation qui vient de nous être faite par Jacques, vous retrouvez une vision très synthétique et comptable commissions par commission. C'est vraiment un rapport d'activité complet qui mérite d'être regardée dans le détail.

_ Merci pour cet esprit de synthèse pour ce rapport d'activité. Y a-t-il des demandes de paroles ? Non ? Je mets aux voix. Délibération adoptée par 45 voix pour et 9 abstentions. Je vous en remercie. Je vous propose de faire une pause de réconfort et de nous retrouver dans une heure. Vers 15 heures. Nous relançons les travaux à 15 heures.

_ Il est 15h08. Nous allons reprendre nos travaux. L'ordre du jour, après la lecture des rapports des Affaires générales, nous allons reprendre l'ordre prévu initialement, qui sur les Hors série.

Je vous présente un rapport relatif à la transition écologique. Pour vous rappeler que le bilan qui a été fait et présenté lors de la session du 9 décembre 2022, bilan des émissions de gaz à effet de serre et nécessairement suivi d'une autre étape qui est celle de la transition écologique. Il nous faut évoluer dans un délai de 3 ans ce sur quoi nous nous engageons. Nous avons des contraintes d'urgence climatique. Pour cela vient nous conforter dans cette démarche rapport du GIEC qui est aussi alarmiste au-delà de ce que l'on pouvait attendre, y compris au niveau des submersions marines. C'est un autre domaine qui abordait dans ce rapport du GIEC. Dans le cadre du littoral du trait de côte, il faut savoir que les scientifiques nous rappellent quand même que nous sommes dans une certaine urgence. C'est un faible mot. Il faut nous diriger nécessairement vers une réduction des gaz à effet de serre, de ces émissions. Pour cela, il nous faut suivre une trajectoire sur la période 2025, puisque le bilan devra être rendu en 2025. Mais pour qu'il soit rendu, il faut qu'il soit effectif. Il nous faut aujourd'hui prendre des décisions en 2023 qui seront appliquées en 2024 de façon à ce que nous en tirions le rapport adéquat en 2025.

Aujourd'hui, il faut retenir les grandes orientations. Après cet état de lieu qui a été réalisé au travers du bilan, nous avons appris que les émissions de gaz sont, pour la plupart, générées en grande partie sur le poste de l'action sociale où véritablement, il y a des émissions très importantes, des flux financiers même et les bâtiments avec la biomasse de l'usage des sols et la voirie. Tout le reste est dans une moindre mesure parlant. Dans le cadre de la sensibilisation qui est demandée, 3 conférences ont été tenues pour sensibiliser les encadrant, et le déploiement de ces réunions a fait qu'ila été appelé a contribué à avoir une coréflexion sur des solutions. Tout cela a été suivi d'un cycle de formation au travers de deux événements : l'organisation de la Fresque du Climat le 23 janvier dernier et suivie le 30 mars d'une conférence de Maxence Cordiez sur les enjeux énergiques. Nous avons déjà commencé à traiter un certain nombre d'actions. Entre autres en agissant sur la rénovation énergétique de nos bâtiments, sur l'accompagnement des Manchois dans la rénovation de leur habitat avec le programme Planète Manche Rénovation, l'attribution d'un bonus dans le cadre de la politique contractuelle, le développement d'une mobilité durable avec le Plan Vélo, l'adoption

d'une politique relative aux risques naturels et littoraux et l'augmentation du recours aux produits issus de l'agriculture biologique est de pouvoir proposer des repas végétariens dans les collèges. La mécanique est enclenchée, de même que sur la démarche Ports Propres où la SPL en tête s'est engagée avec la direction des ports dans cette démarche.

Les festivals manchois, je prends l'exemple de Tatihou et des Papillons de nuit, ont engagé une démarche écoresponsable au niveau du traitement des déchets et de la réduction des déchets. Parmi les grandes augmentations, il faut définir des étapes. Il nous semblait qu'une première étape à 25 % de réduction en 2024 sur ce prochain bilan carbone à faire en 2025, c'était une étape. Augmenter de 15 % en 2027 sur la période triennale suivante. Ces deux paliers intermédiaires étant réalisés, il restait à franchir 10 % pour atteindre 50 % d'ici 2030. Parmi les grandes lignes transversales, je ne vais pas reprendre point par point, mais chaque commission va lancer un certain nombre d'actions sur des lignes transversales qui sont liées à la sobriété et à l'adaptation à l'évolution climatique et l'évolution de protection que nous devons mettre en place pour nous prémunir autant que faire se peut avec un objectif de degrés de température le moins élevé possible. On est dans la contrainte. Les quelques degrés que nous pourrions gagner seront décisifs pour nous passer des combustibles fossiles. Les combustibles fossiles seront prochainement réduits à pratiquement zéro. Il faut aussi nous engager sur cette réduction des gaz à effet de serre.

Maxence Cordiez dit bien qu'il ne faut pas contraindre la population. Il faut montrer à un public large, à des citoyens que nous pouvons arriver aujourd'hui à des baisses de production de gaz à effet de serre mais en mettant en avant notre ingénierie et notre ingéniosité. Ainsi, nous pouvons aujourd'hui réduire ces convictions fossiles, mais aussi laissées en grande partie les services qui sont rendus par ces énergies au travers de nouvelles énergies que nous pourrions développer. Les orientations par commissions vont se décliner. Ce sera au travers des aides à domicile de s'adapter aux plus fragiles, d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments pour que nous puissions agir en proximité. La proximité, c'est non seulement une des propositions que nous pouvons faire et quelque chose à laquelle nous tenons particulièrement. C'est aussi une source de moindre consommation. La politique contractuelle

est orientée dans ce sens. Le bonus qui est proposé et qui devient quasi systématique est acquis à partir du moment où nous avons des projets qui sont totalement environnementaux ou en partie. L'aide que nous pourrions apporter aux entreprises aussi. Et toujours avoir présence et aide au bocage. La protection des haies bocagères est un palier essentiel non seulement de la filière bois, mais aussi de ce que nous pouvons faire en captage de carbone et donc en bien-être animal et retrouver des pans de culture, d'agriculture qui pouvaient à une époque être oubliés. C'est une politique à laquelle je suis très attaché.

L'aide à la rénovation de logements, mais aussi les surfaces de bâtiments affectés aux collèges et les déplacements. Attacher une importance capitale aux déplacements pour aller au boulot de façon à ce que les enfants puissent développer les nouvelles mobilités. Travailler sur le schéma départemental des ENS, espaces naturels sensibles, mais aussi les transports en commun, la circulation des cyclistes des petites routes, la démarche Ports Propres. Nous pouvons donc agir. En quelque sorte, j'ai résumé cela à la fin du rapport, j'ai souhaité que nous recollions au travers de ce rapport du fait de cette transversalité affichée, de cette vision à 360°, que nous recollions avec le projet de mandature dans lequel étaient affirmés une volonté et nos objectifs avec les collégiens manchois qui trouveront des locaux rénovés dans lesquels il fait bon vivre été comme hiver et les faire bénéficier d'une alimentation équilibrée, bio en grande partie. 100 % bio, c'est difficile à atteindre. Nous avons des objectifs atteints à 50 % en produits laitiers. Mais le 100 % bio... Mais c'est une ligne directrice vers laquelle nous tendrons, mais surtout, qu'ils aient le choix entre une alimentation traditionnelle et une alimentation dite équilibrée. Là où ils ont un repas vegan par semaine, ils pourront bénéficier tous les jours d'un choix. C'est une direction que nous prenons aussi. Quand on visite les collèges, on est surpris que les collégiens adhèrent véritablement à cela. Déjà passer des frites aux légumes, on voit des enfants maintenant qui consomment des légumes verts avec bonheur. Ça existe. Ça progresse. Tout est fait. Je remercie les agents du département qui agissent en ce sens ces tous les jours. Les cuisiniers ne désespèrent pas et vont dans cette direction. C'est une bonne chose.

Les actifs manchois qui accéderont plus facilement aux mobilités actives pour se rendre au

travail. Le cas échéant, trouver les aires de covoiturage adaptées, que ce soit pour les vélos ou autre. Et avoir un aspect santé. À travers de tout cela, c'est la santé qui est concernée. La santé et l'économie seront préservés de cette façon. Concernant les Manchois âgés et dépendants, ils seront accueillis dans des établissements en capacité d'ouvrir tous les comforts requis avec des effets le moins impactant possible. Il y aura également des événements culturels en consommant le moins d'énergie possible. Dans ce rapport, vous avez le rapport du GIEC qui est joint. C'est assez impressionnant, la carte par anamorphose des pays les plus touchés par le dérèglement climatique. Ce sont les pays qui sont les premiers responsables dans les émissions qui sont les moins touchés. Les plus touchés sont les pays qui ont le moins de possibilités d'agir. Et après, vous avez tout ce qui est lié à l'énergie, entre autres la conférence de Maxence Cordiez du mois de mars où nous avons pu découvrir tout ce qui était lié à la disparition des énergies fossiles et à notre façon de gérer notre production d'énergie. C'est un hors-série, mais c'est un rapport qui est le début d'une longue lignée. Il va nous amener après cette période de choix que nous allons faire au travers de cela à une période d'action. 2024 sera une année d'action en ce sens et qui servira d'année de référence pour le prochain rapport en 2025. Avez-vous des interventions ?

_ Monsieur le Président, dans la continuité des réflexions essentielles que nous avons à mener depuis ces deux années de mandat, nous prenons note de ce rapport important. L'écologie, c'est la vie. C'est assurer notre avenir et celui de nos enfants. C'est dans cet état d'esprit qu'il faut penser notre engagement dans la transition écologique et de penser notre responsabilité. Les objectifs de ce rapport nous les partageons. La baisse des émissions de gaz à effet de serre est aujourd'hui une obligation légale avec des taux d'apaisements qui sont à la fois rapides et ambitieux. Les enjeux sont clairement affichés. Cela nous a permis de connaître le levier pour atteindre les objectifs. Nous sentons que ce document est un rapport cadre qui reste très généraliste. Nous aurions souhaité qu'il soit plus détaillé sur les méthodes, les actions. Beaucoup de ce qui est noté ici est déjà fait ou voter. Il y a quelques idées, mais nous allons nous rendre compte que si nous voulons atteindre les objectifs, il va falloir passer à un autre braquer.

La transition écologique ne doit pas heurter, vous ne voulez pas d'une écologie punitive. Pour autant, nous ne sommes pas obligés d'avancer à minima. Vous prenez beaucoup de précautions. Il ne faudrait pas que la sobriété prenne le pas sur le reste. Certes, la sobriété est le maître mot, mais un peu d'audace serait indispensable vu les enjeux auxquels nous sommes confrontés. Le département a les moyens d'être ambitieux. C'est le moment d'être innovant ou jamais. Nous allons voter ce rapport tout en considérant qu'il n'est qu'une étape supplémentaire. Merci.

_ Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Un rapport va être voté aussi au travers du décret tertiaire. Nous allons adhérer à ce décret tertiaire. Ce n'est pas peu dire. La répercussion sur le budget du département, c'est 11 millions d'euros par an sur ce décret tertiaire. Ce n'est pas rien. Valérie Nouvel est en charge du dossier. Elle va pouvoir vous en parler lors de la présentation du rapport. Mais ce n'est pas anodin dans les engagements que nous allons prendre. C'est une des facettes non négligeables de cette phase de transition écologique où nous allons devoir aborder... Les collèges typiques des années 70 où il n'y avait pratiquement pas d'isolation, on était devant des modes de construction qui ne seraient même pas imaginables tout de suite. Nous allons devoir évoluer rapidement. Les impacts du décret tertiaire vont être très lourds en ce sens. Je vous remercie de votre encouragement. J'ai pris note qu'il faut faire acte de sobriété. Mais pour être sobre, il faut être audacieux. J'en ai bien pris connaissance. Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Rapport adopté par 54 voix. Je vous remercie de cette unanimité sur un rapport très important. Nous passons maintenant à l'autre commission Action sociale avec en rapport 1-1 le défi du vieillissement. Là encore, les investissements vont être très conséquents. C'est Sylvie Gâté qui nous présente ce rapport et qui va nous dire tout ce que nous allons faire en la matière dans ce défi du vieillissement qui nous attend comme tant d'autres territoires.

_ C'est bien ça. La France voit sa population vieillir et la Manche ne fait pas exception. Selon la dernière étude de l'INSEE, dans la Manche, ici 2070, le nombre de personnes âgées de 65 à 74 ans augmentera de 33 %, les 75 à 84 ans augmentera de 51 %. Les plus de 85 ans devraient

doubler. Le département a décidé d'anticiper et d'agir. La présentation de ce rapport peut paraître longue, certes, mais l'enjeu est telle qu'elle ne peut être réduite à quelques lignes. Il faut cesser de le voir comme un problème. Il peut aussi être regardé comme une source d'opportunités. Par exemple, une nécessaire adaptation des villes, des communes et des logements sera créatrice d'innovation et donc d'activité et d'emploi. Les enjeux du vieillissement de la population sont nombreux. La question de l'isolement des personnes dans un département rural comme le nôtre est centrale. Il faut réfléchir à la place de la parole des personnes âgées et à leur perte d'autonomie quant à leur choix de vie et leur participation pleine et entière dans la vie de la cité. La direction départementale doit aider les aidants. Six axes sont à prévoir. Le premier est la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Le département finance des actions portées par des associations, des collectivités ou des entreprises via deux appels à projets. L'un en direction des résidents d'EPHAD et l'autre pour les seniors vivants à domicile. En 2023, ce budget s'élève à plus 1 million. Le département entend bien poursuivre le travail d'identification de thématiques prioritaires, la prévention des chutes, l'activité adaptée, la santé ou la mobilité. Dans le cadre du déploiement de la prime Adapt', des actions seront déployées pour agir sur l'adaptation des logements des personnes âgées vivant en situation de handicap, ainsi que des actions sur la prévention des chutes. La Manche est l'un des 10 départements où le nombre de chutes mortelles est le plus important. Mais la prévention de la perte d'autonomie passe aussi par l'accès au numérique des personnes âgées. Le département, malgré le désengagement partiel de l'État dans le financement des conseillers numériques, a fait le choix de poursuivre l'expérimentation pour trois ans, est l'une des priorités est d'amplifier le "aller vers" des personnes isolées. Cela répondra aux besoins identifiés par les professionnels des territoires de solidarité, ainsi que nos partenaires. Dans le cadre de sa stratégie, le département entend mobiliser les six centres locaux d'information et de coordination, dont il subventionne annuellement le fonctionnement hauteur de 251 000 €. Des conventions pluriannuelles ont été passées entre le département et les CLIC et couvre la période 2022-2024. Dans la perspective du renouvellement des conventions qui lie le département à ses clics, les objectifs que souhaite

atteindre le département ont été défini. Ainsi, la poursuite de la d'on a mis partenariale commencée il y a maintenant un an sera poursuivie. Parallèlement, le département sera bientôt couverts par les Espaces ressources aidants, et des études de faisabilité sont en cours dans le centre Manche. Le deuxième axe est de soutenir le maintien à domicile. Le département de la Manche a apporté un soutien sans précédent au département du maintien à domicile. À hauteur de 715 000 € par an, pour 2022-2028, le département s'est engagé. En parallèle, le département œuvre déploiement d'une dotation pour un montant prévisionnel est estimé à 3 581 174 € sur l'année 2023. 9 SAAD vont bénéficier de cet accompagnement pour rendre les métiers du domicile plus attractif, par des conditions de travail améliorées. L'ensemble de ces crédit nouveau permettra la mobilisation des acteurs du domicile au bénéfice des personnes âgées et des aidants. Le département s'est également positionné auprès de l'Agence régionale de santé Normandie pour que soit créée dans la Manche un premier centre de ressources territoriales le plus tôt possible, innovation prévue dans la loi de finances de la sécurité sociale 2022. Ce dispositif qui s'inscrit dans le virage domiciliaire impulsé par les pouvoirs publics prévoit que les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes et des SAAD puissances conventionnées pour mobiliser des compétences, mais aussi des actions pour outiller les professionnels et ainsi assurer un accompagnement renforcé à domicile via une synergie territoriale qui sécurise et sécurise les personnes et leurs familles. le troisième acte est de développer les modes nouveaux d'habitat. Le parcours résidentiel des personnes âgées et en situation de handicap tout au long de la vie constitue un enjeu majeur vers une construction de société plus inclusive. Le département a fait du déploiement de l'habitat inclusif une priorité du mandat fondé sur le principe du libre choix. L'habitat inclusif s'inscrit en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale. Les habitants perçoivent l'aide à la vie partagée allant de 5000 à 10 000 € par an pour mettre en œuvre le projet de vie sociale partagée. Le 24 juin 2022, le département de la Manche a annoncé un engagement financier sur la durée de la mandature à plus d'un million d'euros. Même si la volonté des personnes est de rester vivre à domicile, certaines situations les amènent à prendre la décision d'intégrer un établissement médico-social pour personnes

âgées. Les résidences autonomie permet une vie indépendante aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap dans un cadre sécurisé, en bénéficiant de services collectifs, avec des loyers modérés. Le département de la Manche compte 30 résidences autonomies avec 1272 places autorisées. La résidence autonomie d'Isigny-le-Buat ouvrir en 2024. Le département soutient activement le développement de prévention et de la perte d'autonomie au sein des résidences par l'attribution d'un forfait autonomie, sous réserve d'avoir conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Le montant du forfait en 2023 est de 506 081,65 €. Aussi, le prochain schéma départemental visera à interroger l'évolution de l'offre par extension ou création de nouvelles places pour l'adapter aux besoins de la population. Le quatrième axe repose sur l'accompagnement des EHPAD à préparer l'avenir. Lors de notre session de janvier dernier, nous avons acté le tarif en le portant de 56 à 62 € pour les projets aux termes de reconstruction neuve. L'évolution tarifaire annuelle pour 2023 était de 2 %. La situation économique met en grande fragilité financière une majorité des EHPAD qui subissent également une réglementation de plus en plus contrainte. Nous allons autoriser les EHPAD à augmenter le tarif d'hébergement à hauteur de 6 % sur la base du tarif de 2022, c'est-à-dire sur la base du taux d'inflation constaté fin 2022. Nous allons autoriser un tarif hébergement qui peut aller jusqu'à 70 € par jour dans le cadre de construction ou de rénovation. Ce positionnement est un signal fort envoyé aux gestionnaires d'EHPAD. En prenant cette décision, le département a conscience de son budget consacré à l'aide sociale va augmenter sensiblement. En effet, le département prend charge le coût de l'hébergement en EHPAD pour toutes les personnes ayant les ressources les plus faibles, ce qui représente 1 million d'euros. Le département entend prendre en compte les difficultés des EHPAD tout en veillant à maintenir l'accessibilité des établissements plus grands nombre. Le cinquième axe est de construire ou rénover les EHPAD de demain. Le département a institué une politique d'aide au financement de projets de restructuration, de création et d'extension des établissements pour personnes âgées. Dans le cadre du projet de mandature, nous comptons poursuivre cette politique en mobilisant déjà 6 millions d'euros pour la période 2023-2025 pour soutenir des opérations d'investissement les objectifs sont de soutenir une nouvelle

conception des établissements médico-sociaux avec une approche domiciliaire, d'améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées, de contribuer à la maîtrise de l'impact sur le reste à charge des personnes et d'inscrire ces investissements dans la maîtrise des gaz à effet de serre. Il est donc proposé de prolonger cette initiative sur la période 2026-2028, soit un total de 12 millions d'euros sur la durée du mandat. Cette démarche est indispensable pour soutenir les EHPAD qui sont confrontés à l'augmentation des taux d'intérêt et de l'inflation. Le dernier axe est à anticiper pour imaginer de nouveaux modèles. Parce que le vieillissement concerne l'ensemble des Manchois, les collectivités, les élus et les acteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires, mais aussi les acteurs de la culture, sportifs et citoyens, il est proposé d'organiser un colloque ou une série de conférences-débats à la fin de l'année 2023 ou début 2024 pour faire partager les enjeux, renforcer la connaissance des actions, mieux prendre en compte la parole de nos aînés et mobiliser les énergies et éclairer et adapter la stratégie départementale à l'horizon 2030 et 2040. Au regard de ces éléments, chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur la poursuite de l'aide à l'investissement à destination des EHPAD à hauteur de 6 millions pour la période 2026-2028, portant le programme à 12 millions sur le mandat, l'augmentation de manière générale des tarifs hébergement 2023 à hauteur de 6 % sur la base du tarif 2022, et l'autorisation du dépassement du taux de 6 % en cas de travaux dans le cadre d'une subvention d'investissement limitée, sans excéder un tarif d'hébergement de 70 € pour une reconstruction totale et l'organisation d'une série de conférences-débats ou d'un colloque à la fin de l'année 2023 ou début 2024. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission action sociale avec trois abstentions et un avis favorable de la commission affaires générales avec une abstention.

_ Merci pour cette présentation. Cette présentation appelle des réactions. Pierre-François Lejeune demande la parole.

_ Je vous remercie. Notre société est confrontée à trois révolutions majeures qui bouleversent notre façon de vivre. La digitalisation croissance de nos villes, le dérèglement climatique et le vieillissement démographique. Ces trois informations nous imposent de modifier notre quotidien et de redéfinir les perspectives de notre avenir. Alors la délibération que vous

présentez aujourd'hui est très important parce qu'elle donne une vision prospective claire et une compréhension des enjeux d'aujourd'hui et de demain pour mieux les anticiper. Ce plan pluriannuel doit aussi fixer les orientations politiques pour les années à venir, jusqu'à la fin du mandat, afin de relever le défi du vieillissement des Manchoises et des Manchois. Tout d'abord, nous tenons à remercier les agents du département pour la qualité du rapport et sur sa documentation. Il nous permet d'avoir une photographie actuelle sur le plan national et local. C'est bien tout un écosystème qu'il faut appréhender pour avoir une réelle cohérence, un continuum avec tous les acteurs concernés. L'État, les communes qui sont essentielles dans le maillage territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises, les artisans, les professionnels du sanitaire et médico-social, et les associations, porteuses de valeurs, et l'ensemble de nos concitoyens. Car oui, nous tous, nous sommes tous concernés par cette révolution de la longévité de la vie. Finalement, nous sommes tous le vieux de quelqu'un et chacun le sera à son tour. Nous partageons tous le désir de jouir d'une vie heureuse et en bonne santé pendant une période aussi longue que possible, le droit au bonheur et à une vie épanouie jusqu'à la fin de nos jours. Charles Augustin résumait ainsi : "Vieillir est encore le seul moyen que l'on ait trouvé de vivre longtemps." Nous regrettons comme vous qu'il n'y ait toujours pas une grande loi structurante visant à garantir le droit de vieillir dans la dignité et à préparer la société au vieillissement de sa population. Il faut une réforme systémique de notre arsenal institutionnel, juridique et social. L'écart entre les défis du vieillissement et l'inaction du gouvernement devient de plus en plus insoutenable. La proposition de loi en cours de débat au Parlement est insuffisante. Heureusement que des députés comme Jérôme Guedj, grand spécialiste sur ces questions, aidé par Luc Broussy, son éternel complice que vous citez dans cette délibération, ont permis de faire avancer le travail parlementaire par l'adoption de l'amendement instituant le principe d'une loi de programmation pluriannuelle de cinq ans qui détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées. Vous l'avez compris, nous avons besoin nationalement et localement d'un changement de braquet total face à ces défis colossaux. Il est primordial de refondre réellement notre modèle de prise en charge avec une meilleure prévention, une lutte

acharnée contre l'isolement des personnes âgées et l'âgisme et un grand travail pour rendre notre société plus inclusive. Une société ouverte à tous, faire société dans un cadre de vie pour que tous les habitants, sans exception, puissent jouir de leurs droits avec des services accessibles et un soutien de proximité. Ce changement de paradigme passe notamment par une transformation dans l'aménagement des logements, l'adaptation des espaces publics et des transports. Le fait de vieillir chez soi implique la nécessité d'avoir un logement adapté aux fragilités actuelles et futures. Il faut bénéficier d'un environnement bienveillant qui favorise le maintien des liens sociaux. De plus, pour pouvoir vieillir chez soi, il est essentiel d'avoir des moyens de mobilité, de transport adapté, et que rester à domicile ne devienne pas une forme d'assignation à résidence. Enfin, en prenant en compte la géographie du vieillissement, c'est crucial. Notre manière de vieillir dépendra de l'environnement dans lequel nous évoluons. Que ce soit l'urbain, le périurbain ou le rural. Localement, les défis démocratiques sont clairs. Dans la Manche, d'ici à 2070, les personnes âgées de plus de 65 ans augmenteront de 33 %. Quant à la seule part des plus de 85 ans, elle devrait doubler, vous l'avez exposé. Plus concrètement, vers la fin de notre mandat, en 2030, 2 ans après la fin de notre mandat, nous aurons 150 600 personnes âgées de plus de 65 ans. Et ensuite, en 2070 plus de 39 %. Le rôle du Conseil départemental est important pour apporter ces réponses aux habitants. En effet, les chefs de file de l'action médico-sociale, cela en fait état régulièrement. À après tout ce que nous voulons de dire, la question qui se pose est celle-ci : face à tous ces enjeux, quelles sont les orientations stratégiques du Conseil départemental ? Vous les avez listées, il y a plus d'un mois dans la presse. Vous avez dit pourquoi. Cela laisse à penser que le Conseil départemental n'est qu'une chambre d'enregistrement. À l'heure où plus de trois Français sur 4, 76 % des personnes interrogées, estiment que la démocratie française est en mauvaise santé, il nous apparaît important de respecter le processus démocratique avant de faire de telles annonces. Voyons ce que vous souhaitez nous faire valider aujourd'hui. Allons au dispositif de la délibération qui contient la décision proprement dite. En effet, il n'y a pas besoin de revenir sur les réponses locales, de décliner les cahiers des charges et des financements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA. Il nous est donc demandé de valider quatre

points. Premièrement, la poursuite de l'aide à l'investissement à destination des EHPAD. Sur ce point, rien de nouveau. Vous l'aviez déjà inscrit dans les fiches actions du projet de mandature que vous évoquez en juin 2022. 12 millions d'investissements pour tous les EHPAD de la Manche sur ce mandat ? Est-ce vraiment suffisant au vu des enjeux ? Notre réponse est non. Dans cette délibération, vous n'évoquez aucune création de places dans les EHPAD. C'est lié au PRIAC qui n'est pas ambitieux sur cette question. Pourtant, vous l'avez votée favorablement. Nous vous invitons à lire l'analyse complète de l'INSEE sur ce sujet. En effet, il est cité à horizon 2030 1100 places supplémentaires qui seraient nécessaires, soit une centaine par an. Cela va au-delà de la question des EHPAD où il faut diversifier l'offre pour adapter les réponses aux besoins des habitants. La CNSA y revient avec l'aide à la vie partagée. Nous devons investir davantage si nous voulons être ambitieux. Le coût pour créer une place en EHPAD est de 110 000 € aujourd'hui. Certains départements voisins comme le département de l'Eure ont décidé d'investir 20 millions d'euros sur la période 2021-2025 en complément des 70 millions d'euros annexés par l'État dans le cadre du Ségur de la santé. Le compte n'y est pas. Deuxièmement, la délibération propose une augmentation de manière générale des tarifs d'hébergement 2023 à hauteur de 6 % sur la base du tarif 2022. Nous devons vous dire honnêtement combien nous sommes satisfaits de cette mesure. C'est exactement ce que nous avons proposé en janvier dernier par la voix de Karine Duval lors d'une délibération spécifique. Les constats étaient évidents. La situation budgétaire également. Les EHPAD sont confrontés à une hausse de dépenses. La revalorisation salariale nécessaire des soignants, l'inflation qui impacte les coûts alimentaire et l'énergie. Que de temps perdu et d'inquiétude dans les conseils d'administration des EHPAD ! Nous ne sommes pas passés loin de décision dramatique comme l'avait évoqué l'association des directeurs d'établissements publics et privés pour personnes âgées de la Manche dans la presse. La fermeture d'établissement était envisagée, car ils ne pouvaient ni réduire la qualité des soins ni renvoyer du personnel. Cette décision est forte est indispensable. Troisièmement, vous souhaitez autoriser le dépassement du taux de 6 % en cas de travaux, sans excéder un tarif d'hébergement de 70 € en cas de reconstruction totale. C'est une très bonne mesure. Il faut

le reconnaître. C'est pour favoriser la réhabilitation et la reconstruction des établissements pour qu'ils soient modernes, confortables et adaptés aux besoins des résidents. Mais cela renvoie aussi au manque d'investissement que nous avons évoqué dans le premier point. Enfin, vous souhaitez l'organisation d'un colloque ou d'une série de conférences-débats sur les enjeux du vieillissement dans la Manche pour bien vieillir et la place des aînés dans la société. Effectivement, c'est bien de réfléchir. Ce colloque aura cette vocation. Mais ce qui est regrettable est la temporalité et la manière de prendre des décisions. Vous mettez la charrue avant les bœufs. vous proposez aujourd'hui une délibération important pour l'avenir et ensuite, vous réfléchissez avec les acteurs de terrain sur les enjeux. Depuis le début de ce mandat, la méthodologie n'est pas la bonne. Le département est l'un des artisans de la société, mais il n'est pas le seul acteur. Son rôle de coordination est indispensable à l'efficacité des politiques publiques, sociales et médico-sociales, mais dans l'élaboration de vos grandes orientations politiques, vous n'avez jamais choisi de travailler avec les autres acteurs sur un diagnostic médico-social partagé, et nous trouvons que c'est également dommage. Comme vous avez choisi une autre méthode, il manque des réponses importantes. Nous pensons à l'accès aux soins, à la santé. Nous avons compris votre positionnement. Vous ne souhaitez pas faire plus qu'actuellement, alors que ce sujet est vital pour notre territoire et pour ses habitants. L'association des directeurs d'établissements publics et privés pour personnes âgées de la Manche le dit bien. Depuis plusieurs années, nos aînés ont besoin de plus en plus de soins. Nous sommes confrontés à de plus en plus de maladies dégénératives et à encadrer des résidents souffrant de troubles psychologiques. Nous ne faisons plus face uniquement à des problèmes d'autonomie. Aujourd'hui, 80 % des résidents souffrent d'une maladie. Enfin, nous vous invitons à prendre connaissance de l'analyse terrible de l'association des maires ruraux de France qui est fortement inquiétante. Ils disent que les écarts d'espérance de vie entre départements ruraux et urbains se sont aggravés depuis 30 ans. Et pour atteindre près de deux ans d'espérance de vie en moins pour les hommes et un an pour les femmes. L'aménagement du territoire et l'accès aux soins sont deux facteurs primordiaux dans cette analyse. Il manque également la question du maintien à domicile. En effet, vous évoquez deux

décisions prises. L'une est contrainte, celle de l'avenant 43. Ce qui génère une discrimination avec les autres salles, notamment ceux portés par les CCAS, et l'autre est la répartition par le conseil départemental des fonds versés exclusivement par la CNSA avec un cahier des charges. On a vu mieux en orientation politique stratégique engageante. C'est pourtant clair, c'est dans la politique de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes que les principaux enjeux se trouvent pour les prochaines décennies. Une autre politique très importante pour les années à venir, le besoin de professionnels formés dans le sanitaire et le médico-social. Nous constatons malheureusement que ce secteur traverse une grave crise, malheureusement prévisible. Les raisons sont multiples : manque de considération du métier, les salaires versés sont insuffisants, la dureté, la pénibilité physique et morale du travail, le temps partiel subi, le manque parfois de soutien, et donc un manque d'attractivité du métier. Cependant, l'INSEE évalue qu'il faut plus d'un millier d'emplois supplémentaires pour répondre à la montée de la dépendance d'ici 2030. Un millier d'emplois. Par exemple, au regard de l'évolution prévisionnelle du nombre de personnes âgées dépendantes, la prise en charge de l'hébergement nécessiterait 520 ETP supplémentaires en 2030. Et pour assurer et accompagner les soins des seniors en perte d'autonomies qui resteront à domicile, l'INSEE évalue à 680 ETP supplémentaires qui seraient nécessaires en 2030. Dont les trois quarts sont des postes d'aide à domicile ou d'aide-ménagère. À l'horizon 2030, c'est bien 10 000 ETP qui devraient être mobilisés pour prendre en charge les seniors en perte d'autonomie dans la Manche. Soit 1200 emplois à créer au cours des 10 prochaines années. Dans un contexte de diminution du nombre des Manchois en âge d'être actif, pouvoir ces emplois constituera un enjeu important pour le territoire départemental. Force est de constater que vous ne parlez aucunement de cet enjeu, ô combien important. Compte tenu de tous ces éléments, nous ne trouvons pas qu'il y ait des orientations politiques suffisantes pour y faire face et pour apporter des réponses concrètes pour les Manchoises et les Manchois, pour autant, nous avons salué ces deux décisions importantes. Donc par responsabilité, nous ne voterons pas favorablement cette délibération.

_ Merci, cher collègue, pour cet enseignement que nous venons de recevoir. Que dire ? Je

pense que certains de mes collègues qui avaient déjà pris la parole dans d'autres sessions pourront dire la même chose, certes notre directeur a reçu vos félicitations quant à la qualité rédactionnelle du document, je m'en félicite. Ce document, nous n'avons pas la prétention de donner des leçons à qui que ce soit. Ce document est là pour montrer qu'il y a urgence. Ce que j'ai souligné ce matin. Entre-temps, il y a eu une conjoncture très défavorable qui est apparue au début de l'année 2022, qui a montré combien les évolutions des coûts de l'énergie, la nécessité d'augmenter les salaires pour faire preuve de plus d'attractivité à l'intérieur de ces mêmes établissements, la raréfaction de la main-d'œuvre, ce besoin a cru qu'il y avait avec des établissements qui se trouvaient dans la difficulté, puisqu'ils avaient cet impact très négatif de l'inflation qui était là, évidemment, au milieu de cela, l'INSEE donne des chiffres effectivement. Mais nous avons pris connaissance de ces chiffres aussi et des évolutions démographiques et de ce qui nous attend. Bien évidemment, nous n'avons... Je ne parle pas pour moi. Je parle pour tous les membres de la commission Action sociale, au sein de laquelle j'ai contribué au fonctionnement, je me réjouis que vous puissiez y émettre des idées, etc., mais clairement, ce rapport, il se situe aussi dans une phase à la suite de la publication de ce rapport de l'INSEE. Là où nous avons des alertes, c'est que ces personnes de plus de 65 ans qui, à l'horizon 2070, augmenteront et doubleront pour la part des personnes qui ont plus de 85 ans, c'est alarmant, mais nous n'avons pas la prétention aujourd'hui de nous positionner dans un règlement... Nous sommes dans l'urgence. C'est pour cela que j'ai dit ce matin que l'urgence il y avait et nécessité il y avait d'alerter la presse et que nous donnions des éléments de réponse, tout est critiquable, mais nous sommes encore une fois dans le fonctionnement. Passer de 2 % d'évolution des prix de journée de l'hébergement à 6 %, et puis passer à 70 € par jour pour cette part d'hébergement et les établissements qui seraient amenés à réaliser des travaux, bien évidemment, ça mérite d'être souligné. C'est un fort encouragement. Le ton de présentation de votre réponse est très différente de l'accueil que nous avons des établissements. Je peux vous dire que la lecture de ce que nous avons communiqué à la presse, les établissements et directeurs d'établissements particuliers, nous ont adressé des courriers tout à fait réconfortant et encourageant. Certes, je n'ai pas la prétention de détenir

la solution des solutions, évidemment. Si nous nous projetons à 2030, 2050 et 2070, nous sommes bien loin de l'objectif.

******Vous avez évoqué l'aspect pluriannuel de la loi à 5 ans suite aux interventions de parlementaires qui ont poussé la main de l'État à aller plus loin dans cette loi. Nous sommes là aussi pour répondre à cela dans l'urgence. Il s'agit d'un début. Néanmoins, si vous prenez l'investissement qui va être fait dans des délais courts, par rapport à la nature des travaux et au nombre de travaux qu'il nous faut engager au niveau des EHPAD, ça peut paraître insuffisant. Pour l'heure, l'État mettra 70. L'ARS nous a largement encouragé en cela. C'est une décision que nous prenons. Cette statistique qui nous est livrée aujourd'hui sur un département rural qui subit de plein fouet l'effet... C'est un département vieillissant. La Normandie dans son ensemble est vieillissante. Nous allons assister peut-être à une migration à moyen terme de l'urbain vers le rural et de régions de France où la température devient très difficile à supporter vers un grand Ouest qui sera tout à fait accueillant. Nous aurons de nouveaux défis à relever. Je veux bien tout entendre, mais là où il y a carence dans l'action même de l'État, et il me semble même que vous avez bien justement parlé de la santé, mais que pensez-vous de la fermeture des urgences ? Que pensez-vous de ce qui s'est fait dans les années précédentes au travers de médecins libéraux qui n'avaient plus la contrainte... Quelque part, tolérer que des médecins libéraux n'aient plus cette contrainte de week-ends, de jours fériés, ce n'est plus non plus la contrainte de faire des gardes de nuit, ce qui préservait les urgences et réservait les urgences aux soins du même nom. Là, nous nous orientons vers un transfert progressif vers les hôpitaux qui ne sont plus en possibilité de recevoir ces publics. Nous devons nous positionner sur les soins non programmés et les urgences. L'État a une compétence totale en matière de santé. Que voit-on aujourd'hui ? Certains pôles de santé sont dans des difficultés qui sont liées à des problèmes locaux, de comportements de collègues entre eux qui ne se supportent plus. Nous ne sommes pas responsables de cela. On ne peut pas nous taxer d'avoir mal agi.

De surcroît, cette responsabilité qui est invoquée, sachant que nous avons une entité qui s'appelle Attitude Manche et qui agit tous les jours... Je croise des médecins assez souvent qui

me disent qu'Attitude Manche est là pour assurer les bonnes conditions des nouveaux venus, pour encourager les stagiaires, les remplaçants... Nous ne sommes pas restés de façon inerte. J'aimerais qu'on arrête de reporter ou de reprocher au département des compétences qui ne tiennent qu'à un abandon des services de l'État. Nous avons de moins en moins de praticiens. Et d'entendre que le département doit faire quelque chose. Certes, je suis dans cette mouvance. Nous devons continuer d'agir ensemble avec les établissements publics, les EPCI, les communautés d'agglomération, les communes, mais le département n'est pas amené à répondre seul à ces problématiques d'importance. Nous agissons aujourd'hui dans une urgence. Nous avons une projection. On peut au moins... J'espérais quelque part qu'on allait avoir droit à quelques félicitations. Et encore je ne demande même pas ça. Quelques satisfactions par rapport à ce qui est fait. Le rapport a bien été rédigé. Mais je vous dis à tous que ce qui est dedans, le contenu, il me va bien.

_ Je voudrais répondre sur quelques sujets. On est nombreux à faire partie de la commission transformation de l'offre. Au mois de janvier, lors de la délibération, on avait décidé d'augmenter de 2 % les tarifs et aussi le tarif de dépendance. Quand on a reçu tous les budgets des EHPAD et les conseils d'administration sont passés en début d'année, on s'est rapidement rendu compte que beaucoup d'EHPAD, 80 % ont pratiquement un déficit. Dès le printemps, on a eu des réunions avec le président pour pouvoir agir. C'est ce qui donne aujourd'hui la délibération qui permet d'augmenter de 6 % par rapport aux tarifs 2022.

Je fais partie de la commission solidarité et action sociale depuis 2015. En 2015, créer une place, c'est à peu près 80 000 €. Aujourd'hui, c'est 120 000 € la place. Les lourdeurs et les contraintes administratives font qu'on est plus maintenant dans l'administratif que de prendre soin de l'utilisateur. Il faut remettre l'église au milieu du village et rappeler le contexte dans lequel on est. Lorsque tu parles de création de places, on garde nos places ouvertes mais on a des difficultés de recruter du personnel. La transformation de l'offre est appelée à transformer et on doit poursuivre nos travaux. Je voulais te rappeler ça.

_ Je pourrais aussi témoigner et remercier les équipes du département d'avoir eu cette analyse fine et d'avoir pu décrypter l'état dans lequel certains EHPAD se trouvent aujourd'hui.

C'est bien de réagir aujourd'hui. Il y a des EHPAD qui sont en difficulté. Il y a des coûts que l'on a dû subir ces dernières années. Il y a des bâtiments qui ont vieilli depuis le temps qu'ils ont été construits. Il y a 40 ans, des personnes qui entraient en maison de retraite se contentaient d'un confort supérieur à celui de chez eux. Aujourd'hui, c'est le contraire. Ce qui est proposé là on va dans le bon sens. Je réagis positivement à cette réaction qui a été faite en très peu de temps pour pouvoir réajuster le tir. Je félicite toutes les équipes et le département de proposer ce genre de choses.

_ Merci. La parole est à Sylvie Gâté.

_ Pierre-François, tout à l'heure, tu parlais du département de l'Eure. Il ne parle pas des mêmes bases que celui de la Manche. En ce qui concerne la dernière politique d'investissements, ça date d'avant 2015.

_ S'il n'y a pas d'autres demandes... Pierre-François Lejeune a la parole.

_ Merci. Ce n'est pas une leçon que j'évoque. C'est relever le défi du vieillissement. C'est vous qui avez posé ce cadre d'avoir une vision à long terme d'ici la fin du mandat. Finalement, Sylvie a pu exposer la vision que vous aviez. C'est normal de pouvoir avoir un contre projet. Notamment évoquer des études et des analyses. C'est normal dans une question de responsabilité de pouvoir s'appuyer sur des études concrètes, notamment des études de l'INSEE. L'étude de l'INSEE à laquelle je fais référence ne date pas d'il y a quelques mois. Elle a été actualisée par les chiffres du département en 2020. En 2020 déjà, on nous interpellait sur cette question. On n'est pas sur des questions d'urgence, mais sur une vision prospective pour la fin du mandat pour répondre aux besoins des Manchois. Peut-être que vous prenez ça pour une leçon, mais je pense qu'il est important d'essayer d'élever le débat, d'essayer d'avoir cette vision prospective et à long terme comme on nous l'impose aussi dans nos collectivités pour parler de transition écologique, de digitalisation, de vieillissement démographique. C'est le rôle des élus départementaux d'avoir cette vision à long terme.

C'est pour ça que j'évoque tous ces chiffres qui, lorsqu'ils s'additionnent les uns avec les autres, ça permet d'avoir cette hauteur de vue. Il y a 2 décisions sur les 4 qui vont dans le bon sens. Nous avons évoqué une première qu'il aurait fallu prendre dès janvier et une deuxième

sur la question de la tarification, de l'investissement en EHPAD qui est plutôt une bonne chose. Lorsqu'on parle du PRIAC régulièrement, c'est parce que c'est lié à notre politique sur le vieillissement. À partir du moment où on a un vieillissement de la population, il faut pouvoir s'adapter et avoir des places supplémentaires en structure. Tout est cohérent, tout est lié. Nous aurions eu un projet alternatif au vôtre et nous l'avons exposé.

_ Ce n'est pas ce qui nous sépare. C'est ce qui fait peut-être une petite différence. Je vous invite à relire les dernières lignes de ce rapport. En date, vous avez une période en ce qui concerne l'investissement sur une période de 2026-2028. Nous avons pris les engagements sur la période 2024-2026. Là encore, nous sommes sur une urgence. Il y avait déjà un besoin d'évolution en 2020. Je ne conteste absolument pas. Nous avons déjà répondu à un certain nombre d'éléments. Aujourd'hui, j'ai pris lecture et je vous ai alerté à ce sujet.

À l'horizon 2030, 2050 et 2070, ça deviendra très difficile. Il faut anticiper et s'adapter. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui. On peut toujours aller plus vite et plus loin, mais j'estime qu'en matière de présentation et en coûts, sur les prochaines années, nous allons mettre un certain nombre de millions, on peut parler de 20 millions, mais il y a la dotation qualité qui a été faite, tous les encouragements qui sont faits et qui se soldent par des sommes assez conséquentes.

Il faudra produire d'autres efforts d'ici là. J'en suis totalement convaincu. Cette non-réponse qu'il aurait pu y avoir jusqu'à aujourd'hui aurait été fatal à un certain nombre d'établissements. C'est pour cela que nous sommes positionnés dans cette urgence. Ce que l'on construit dans l'urgence n'est pas toujours mis en parallèle avec une stratégie. Aller sur une stratégie plus lointaine... On sait que le vieillissement deviendra très difficile. Nous n'avons pas dans les statistiques l'apport des personnes âgées qui nous viendront d'autres régions de France. Il y en aura, je le pense. Je me félicite de cet échange. Je vous propose de mettre ce rapport au vote. 45 voix pour et 9 abstentions. Le rapport suivant concerne les dispositifs d'accueil et d'accompagnement pour les mineurs et les jeunes majeurs non accompagnés. Je vais très vite céder la parole à Nicole Godard qui va vous présenter ce rapport.

_ Merci, Monsieur le Président. Il faut adapter toujours mieux agir, d'où ce lancement d'appels

à projets concernant le dispositif d'accueil et d'accompagnement pour les mineurs et les jeunes majeurs non accompagnés. C'est un public dans le département a l'obligation de prise en charge. Ce rapport va vous rappeler les dispositifs existants, mais aussi les propositions nouvelles dans l'appel à projets. Un petit rappel de la loi relative à la protection des enfants du 7 février 2022 dite loi Taquet a réaffirmé que la prise en charge des MNA relevait bien de la protection de l'enfance, donc de la responsabilité du département. La France a vu le nombre de mineurs non accompagnés présents sur son territoire fortement augmenter. En 2014, nous avions 5 000 mineurs non accompagnés multipliés par 3. Fin 2022, nous en avons près de 15 000. Un besoin d'accueil auquel le département de la Manche comme les autres départements doit faire face.

Depuis 2022, deux catégories de jeunes MNA arrivent sur notre département : les MNA primo arrivants. Ils sont accueillis avec une mise à l'abri et une évaluation de la situation. Les MNA dits orientés par la plateforme nationale. Depuis 2022, des jeunes sont accueillis et font l'objet d'un placement provisoire. L'accueil s'articule autour de 3 étapes. La première, c'est la mise en abris pour les primo arrivants. Les jeunes sont pris en charge par le département. Le temps de la détermination de leur minorité et de leur évaluation de leur isolement. deuxième étape : l'évaluation. Il s'agit du recueil d'un maximum d'éléments objectifs afin de confirmer ou non sa minorité. Cette étape, on prend le temps. C'est sur une durée moyenne de deux mois qui permet d'apprécier si le jeune est bien mineur, s'il est bien étranger et s'il est bien isolé. C'est confié au Centre départemental de l'enfance depuis 2016. Le SEMNA a une capacité de 30 places. Le financement de ce service est assurée sous forme d'une dotation. la troisième étape, c'est l'orientation. Si le jeune est reconnu mineurs non accompagnés, il est placé par décision de justice auprès du département au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Devant l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés à prendre en charge, on a, lors de notre commission permanente du 27 février 2017, approuvé une convention de partenariat avec la prise en charge de 30 mineurs non accompagnés par le foyer de jeunes travailleurs de Cherbourg-en-Cotentin. C'est une convention renouvelée chaque année. Le montant de la subvention est de 350 000 €. Cet établissement a sollicité le département pour

une diminution du nombre de MNA à 25 au motif de la mixité du public au sein du foyer. en 2020, afin de décharger les services, un appel à projet a été lancé. L'association PEP 50 a été autorisée à mettre en œuvre ce dispositif expérimental d'une capacité de 50 places, mais les 50 places sont sur deux sites pour un coût global d'1,5 million d'euros annuels. Depuis le deuxième semestre 2022, il y a toujours un accroissement sensible des MNA. Le Centre départemental de l'enfance et l'association PEP 50 ont répondu à cette augmentation d'accompagnement avec l'appui du département pour trouver des lieux d'hébergement. Une extension de capacité a été accordée dont 15 places en novembre 2022. le coût provisionnel pour 2023 s'élève à 713 373 €. Nous connaissons les difficultés pour l'hébergement, de trouver des lieux. Fin 2022, les services du département se sont affairés à trouver des bâtiments et ont pris attache auprès de la commune de Coutances Mer et Bocage pour faire une visite d'un ensemble immobilier. Il y a eu un bail de conclu pour une location du 1er janvier au 31 décembre 2023. Ce site permet l'accompagnement éducatif et le suivi de 16 jeunes. Le coût d'une année pleine de 642 000 €. La protection de l'enfance et la direction a prospecté sur le marché privé et a pu retenir un gîte à Saint-Symphorien-le-Valois. Le coût financier en année pleine s'élève à 416 496 €. 12 jeunes majeurs en service de suite avec les PEP 50 sont pris en charge et relèvent d'un accompagnement éducatif. Le financement de ce suivi est d'un coût annuel de 372 300 €. 4 jeunes sont accompagnés pour un coût annuel de 90 000 €.

Afin d'assurer le suivi administratif de ces jeunes MNA, le département a recruté un coordinateur en contrat centre de gestion. Le coût annuel s'élève à 31 392 €. C'est dans ce contexte que la collectivité doit aujourd'hui densifier son offre d'accueil pour ces mineurs accueillis au moyen de places d'hébergement supplémentaire au sein de nouvelles unités de vie. Ces places supplémentaires permettent la régularisation de dispositifs actuels. L'appel à projet qui vous est proposé compte 4 lots permettant de définir le parcours des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés en fonction de leur âge et de leur niveau d'autonomie depuis leur arrivée jusqu'à la stabilisation de leur situation socio-économique. Désormais, l'objectif central de la politique du département et des différents types d'accueil est de penser

le parcours des jeunes et de préparer leur majorité afin qu'ils soient prêts à rejoindre les dispositifs de droit commun et fluidifier les accueils et accompagnement des jeunes mineurs. La finalité de l'accueil des mineurs non accompagnés sur le territoire est de leur permettre une intégration réussie via la scolarisation, l'apprentissage de la langue, la citoyenneté, l'accompagnement psychologique, éducatif et médical dans le but d'une insertion sociale et socioprofessionnelle qui réponde à leurs besoins.

Le premier lot : un service d'hébergement et d'accompagnement pour 15 mineurs non accompagnés de moins de 16 ans. De par l'âge de ces jeunes ce profil de public et le plus vulnérable étrecle un accompagnement éducatif public. Ce public est minoritaire. Il représente 5 % du flux. l'impact financier maximum est de 1 062 000 €. Le deuxième lot : un service d'hébergement et d'accompagnement pour 18 mineurs âgés de 16 à 18 ans, plus autonomes, mais réclamant un accompagnement éducatif permanent. Il vous est proposé de créer des structures de type maison d'enfants à caractère social de 12 à 18 places dans un même bâtiment. Ces jeunes ont besoin d'un accueil en structure pour prendre en compte un besoin spécifique d'accompagnement éducatif constant. La taille réduite des groupes d'accueils à vocation à faciliter l'encadrement et éviter la diffusion de comportements à problèmes déjà connus dans des structures de taille trop importante. Ces jeunes représentent 44 % du flux annuel. Le coût maximum est de 985 500 € pour 18 places. Le troisième lot : un service d'hébergement et d'accompagnement de 48 places pour des jeunes de 16 à 18 ans plus autonomes et en capacité d'être accueillis hors collectif. Ils représentent plus de 50 % du flux annuel. Il est proposé de créer un service chargé de louer des appartements dans un parc locatif et d'assurer un accompagnement de supervision avec des passages réguliers de personnel éducatif pour assurer une veille et accompagner vers l'autonomie. Le coût financier et de 1,752 millions d'euros. Le quatrième lot : service d'accompagnement de 24 places pour des jeunes majeurs non accompagnés de plus de 18 ans à la situation administrative non stabilisée, comme ceux qui n'ont pas encore de titre de séjour. À leur majorité, certains jeunes continuent à nécessiter cet accompagnement pour régulariser les démarches administratives qui vont au-delà du droit commun avec l'objectif de favoriser leur autonomie. En retenant une

durée d'accompagnement de six mois et un besoin de création de 24 places projetée, le coût financier est de plus de 200 000 € pour quatre places. Vous avez un tableau récapitulatif des dispositifs et des coûts à destination de ces jeunes. avec les dispositifs déjà en place et ceux de l'appel à projets, cela représente 195* places dédiées aux MNA. Avec un délai de mise en œuvre au premier trimestre 2024. Au regard de ces éléments, on vous invite à délibérer pour la création de 105 places d'hébergement et de publier l'avis d'appel à projet qui devait être lancée le 6 juillet prochain.

_ Merci pour cette présentation très détaillée. Est-ce que cela appelle à des réactions ? Pierre-François Lejeune demande la parole.

_ La France est signataire de la convention internationale du droit de l'enfant. Les mineurs non accompagnés qui arrivent dans notre pays ont droit à la même protection que tout autre enfant. Ils ont des droits fondamentaux qui doivent être respectés et protégés. Nous avons l'obligation de garantir leur bien-être et leur sécurité. Cela implique de leur offrir un environnement sûr, de veiller à l'accès leur l'éducation, aux soins de santé et à des conditions de vie décente. Il est important de reconnaître que ces enfants et adolescents t'ont vécu des expériences traumatisants marqué par la guerre, la persécution ou la violence. Ils ont dû quitter leur foyer et leur famille pour se frayer un chemin dans l'inconnu, bravant les dangers et les obstacles pour atteindre notre territoire. Nous ne pouvons pas rester indifférents à leur détresse et à leurs besoins urgents de protection. Car oui, ils se trouvent seuls et vulnérables sur notre territoire. Ils se retrouvent sans la protection ni le soutien de leur famille. Ils sont confrontés à des défis multiples tels que la barrière de la langue, l'adaptation à une nouvelle culture, la recherche de repères et la reconstruction de leur identité. Accueillir ces jeunes avec bienveillance et compassion est plus qu'une obligation légale. C'est un impératif moral. Nous devons garder à l'esprit les principes de solidarité et d'humanité qui guide notre société. Ainsi, nous avons le devoir de leur offrir un refuge sur où ils peuvent se reconstruire et se développer. Nous devons veiller à ce qu'ils se sentent en sécurité et entourés d'une communauté bienveillante. Il est de notre devoir de tendre la main à ces jeunes vulnérables et leur offrir une chance de reconstruction et de les intégrer dans notre tissu social. Il est aussi

essentiel de reconnaître que les mineurs non accompagnés ont des besoins spécifiques qui nécessite une attention particulière et nous devons mettre les dispositifs d'accompagnement adapté, un soutien psychologique, juridique et sociale. L'accès à la santé est un élément clé de leur intégration. C'est à travers l'apprentissage et l'éducation que ces jeunes pourront se forger un avenir meilleur. Nous devons faire en sorte que chaque enfant ait accès à une éducation de qualité et puisse développer ses compétences et son potentiel. Il est nécessaire d'investir dans des programmes d'intégration spécifique qui favorisent l'apprentissage de la langue, la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. Cela permettra à ces jeunes de construire un avenir meilleur pour eux-mêmes et de contribuer à notre société et à notre département. Il est de notre devoir de leur offrir une chance équitable, de s'épanouir et de contribuer à notre communauté. Ces jeunes ont souvent des compétences et des talents qui peuvent bénéficier à notre département à long terme. Par cette délibération, c'est exactement ce que vous proposez. Nous tenons à le souligner. C'est une avancée majeure. Par cette délibération, vous mettez les moyens financiers et humains pour apporter à chaque mineur un soutien adapté à ses besoins. Ce n'est pas rien. Vous invitez plus de 3 millions d'euros par an, correspondant à une augmentation du coût moyen par jeune pour permettre une meilleure qualité dans l'accompagnement. Nous avons une pensée particulière pour les 375 salariés de l'association PEP50, Les pupilles de l'enseignement public qui est placée en redressement judiciaire. Aujourd'hui, ils sont dans l'ont connue face aux graves difficultés financières de l'association. malgré cela, ils continuent de travailler dans l'intérêt des personnes qu'ils accompagnent. Nous espérons que les mesures prises et la revalorisation financière du conseil départemental pour l'accompagnement des mineurs seront suffisantes pour que l'association continue d'exister. Pour être complet sur le sujet des mineurs non accompagnés, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance de la Manche, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur l'interpellation des membres du collectifs 50 pour le droit des étrangers, composé de différentes associations locales de notre territoire. Par un courrier qui nous est adressé, ils expriment leur inquiétude devant le nombre trop important de mineurs mis à la rue par notre service de l'aide sociale à l'enfance. Alors que tous les éléments indiquent ils

sont mineurs et s'est confirmé par la suite par le juge des enfants, saisi par le jeune lui-même dans le cadre du recours judiciaire. On nous interroge sur la bonne application de la loi Taquet du 7 février 2022 dans la Manche. En effet, par un amendement parlementaire validé par l'ensemble des deux chambres, il est maintenant interdit de procéder à une nouvelle évaluation de la minorité et de l'état d'isolement du mineur confié à l'aide sociale à l'enfance. Cet amendement est une vraie avancée dans les droits des enfants et les associations ont milité pour qu'il soit voté. Monsieur le président, la question est directe : pouvez-vous nous le confirmer formellement qu'il n'y a pas de réévaluation des mineurs ? Nous ne pouvons pas imaginer une telle situation existe au sein du conseil départemental de la Manche. Dans un rapport datant du 2 février 2022, la Défenseure des droits nous a dit que dans certains départements de France l'institution constate que les mineurs non accompagnés sont souvent suspectés de fraudes, perçus comme des étrangers en situation irrégulière, comme des majeurs ou des délinquants avant d'être considéré comme des enfants en danger. Nous espérons que cela n'est pas le cas ici et que nous agissons au sein de notre collectivité avec compassion, solidarité et détermination pour garantir la protection et l'intégration de ces jeunes vulnérables. Nous tenons à saluer également l'engagement et le dévouement des membres des associations dans cette noble cause. Nous tenons à les remercier pour leur mobilisation quotidienne dans l'accueil et l'accompagnement des migrants. Dans un contexte où de nombreuses personnes cherchent refuge et sécurité dans notre pays, ces organisations ont un rôle crucial pour offrir du soutien, de la dignité de l'espoir à ceux qui en ont le plus besoin. Ils travaillent sans relâche pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Les bénévoles ont un rôle vital dans l'accueil des migrants en offrant un soutien concret, émotionnel et pratique. Leur travail incarne des valeurs d'humanité et de solidarités qui sont au cœur de notre société. Alors, chers collègues, nous allons voter pour cette délibération qui va dans le bon sens. Nous espérons que des structures répondront à ces appels à projets assez vite pour que des décisions puissent être appliquées le plus tôt possible. Ainsi, en travaillant ensemble, nous pouvons construire un avenir pour chaque enfant, qu'il soit ici ou ailleurs, et la possibilité de réaliser son plein potentiel. Merci.

_ Merci pour ces propos rassurants sur le sens de notre action. Visiblement, vous avez bien perçu que ce rapport envisage quand même un effort conséquent pour avancer, nous positionner et anticiper quelque part la croissance de l'arrivée de jeunes mineurs. Des mineurs non accompagnés, bien évidemment. Les moyens auxquels on fait appel par le biais d'appels à projets, nous espérons d'une part que nous aurons quelques réponses satisfaisantes. Avoir une réponse, c'est une chose, mais avoir des réponses qualitatives, c'est essentiel. La situation des PEP50. J'y serai attentif comme vous. Il faut savoir que les 50 places qu'il y a là-bas, je les ai évoqués, elles ne sont pas toutes destinées à des mineurs. Il y a aussi des jeunes majeurs qui sont là et cherchent à trouver un emploi et une activité et qui auront besoin de se tourner vers des logements sociaux. Nos bailleurs sociaux sont en mesure de les accueillir, dans la mesure où ils ont un travail régulier et où ils ont su s'intégrer et s'adapter. Certains le font très bien. J'ai vu certains mineurs, entre autres des Afghans, devenir apprentis en construction, apprentis maçons, couvreurs, de faire très bien ce métier. C'est tout ce que l'on peut souhaiter à une heure où on a besoin d'une main-d'œuvre abondante. Et puis, ne pas oublier... je fais un retour sur le rapport précédent. Dans le cadre de ce qui nous attend en matière de vieillissement, nous serons peut-être un jour tout à fait ravis de trouver ces jeunes qui auront pu évoluer et apprendre et devenir eux-mêmes des soignants pour des EHPAD et des établissements pour les personnes âgées. Il ne faut pas... On ne peut pas dire que nous n'avons pas des issues pour eux. Quant à l'appréciation qui est faite, c'est tout le sujet de ce doute qu'il peut y avoir, parce qu'il ne faut pas non plus que l'on fasse preuve d'angélisme, à savoir qu'il y a des raisons qui sont là et qui se sont constitués pour faire venir, pas toujours des jeunes et des mineurs en l'espèce. Dans les appréciations qui ont été faites, nombre de ces jeunes mineurs isolés sont parfois des jeunes qui ont un âge certain et qui sont en lien avec la famille qui est restée là-bas et qui viennent dans le territoire par le biais de réseaux trouver un moyen de travailler et d'acquérir des droits et peut-être de pouvoir financer, payer leurs femmes et enfants qui sont restés dans les pays d'origine. Il y a des pays d'origine où le statut de réfugié politique peut ne pas être accepté. Toujours est-il que nous sommes bien évidemment dans la difficulté face à cela. C'est un des éléments dont il faut tenir compte. Non

pas que nous devons tous avoir des réponses dures, mais il faut quand même apprécier finalement ces différences parfois très marquées de l'âge qui font dire que ces personnes ont parfois beaucoup plus que 18 ans. Il ne faut pas non plus éviter cette question. Je me réjouis que quelque part, ce qui constitue une très profonde avancée dans notre façon d'accueillir et de mieux accueillir encore ces mineurs non accompagnés, c'est ce qui vous est proposé aujourd'hui, fasse que vous adhérez à ce rapport. Je m'en réjouis vraiment et je pense que c'est pour nous une réelle avancée, en dehors de l'effet financier. On ne va pas tout ramener aux finances. On y revient naturellement, mais la qualité de l'accueil que nous devons avoir vis-à-vis de ces enfants est essentiel pour qu'ils puissent évoluer plus tard dans notre pays, notre département. C'est ce que l'on peut espérer. Au moins, cette mesure qui est décidée fermement, et je sais que nombre dans votre vous dans la majorité et l'opposition, se traduisent dans un vote de soutien à ces nouvelles dispositions. Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Nicole Godard. Merci.

_ Moi aussi, je réjouis de l'adhésion totale concernant ce rapport important. Ils montrent bien cette volonté du département de la bonne prise en charge de ces mineurs non accompagnés. C'est important. Le département va aussi au-delà et considère ces jeunes comme les jeunes que nous accueillons autrement sur le département, puisque lorsqu'ils atteignent la majorité, et Karine qui fait partie aussi de cette commission du dispositif jeune insertion Manche, on les accompagne, on ne les lâche pas. On voit que ces jeunes, pour un grand nombre d'entre eux, sont volontaires et répondent volontairement aux besoins des entreprises. Nous avons eu des retours des chefs d'entreprises qui sont très satisfaits de ces jeunes qui sont engagés au niveau du département de la Manche.

_ Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Donc je propose de le mettre aux voix.

Cette délibération capitale est adoptée à l'unanimité. Merci de tout cœur. Au nom de toute la commission de l'action sociale, et sous l'égide des directeurs concernés, je vous remercie tous pour le travail fourni autour de ce rapport. Merci. Maintenant, la commission appui au territoire avec un rapport 2-1 qui concerne la valorisation du système bocager et entre autres

se positionner en faveur du développement des chaufferies bois et des réseaux de chaleur. Je laisse la parole à Alain Navarret.

_ Merci. Comme le soutient la filière agricole fait partie de notre commission et ainsi que nous en avons convenu, je ne saurais commencer mon propos sans avoir une pensée émue pour celle qui a été sur la précédente mandature l'animatrice dynamique et colorée de cette politique agricole, Madame Maryse Hédouin, qui nous a quitté récemment. Lors de sa cérémonie funéraire, nous avons beaucoup appris d'elle, en particulier de son combat pour la dignité de la femme agricultrice ou de la femme épouse d'agriculteur et de son combat pour la place de la femme dans l'exploitation. C'est un combat qu'elle a mené sans renoncer jusqu'à la fin de son combat contre la maladie. Je souhaitais avoir ces quelques mots d'évocation de son action. De manière beaucoup plus légère, évidemment, je souhaiterais envoyer un clin d'œil à celle qui aurait normalement présenté le rapport que je vais présenter sur le bocager. J'envoie un salut très amical à Françoise Lerossignol que je sais contrariée d'avoir dû quitter le bocage et elle a toute l'expression, notre gratitude et la reconnaissance du travail qu'elle a mené à nos côtés. Et le dernier salut plus léger pour Véronique Martin-Morvan que j'ai l'honneur d'accueillir dans ma commission d'appui aux territoires. Je crains malheureusement que cette première arrivée dans notre assemblée s'apparente plus à un bizutage qu'à autre chose avec une épreuve quasi olympique qui vous attend. J'en viens donc à ce rapport qui est très rapide. L'évocation du président à presque tout dit. Il s'agit d'évoquer dans le cadre de notre projet de mandature 2022-2028 la valorisation du système bocager Manchois. Il s'agit du soutien la filière bois de bocage avec un partenariat et non un conventionnement, avec notre partenaire le syndicat départemental des énergies de la Manche, le SDEM 50, en faveur du développement de chaufferie bois et de réseaux de chaleur. Cinq nouveaux projets de chaufferie bois et de réseaux de chaleur vous sont proposés d'accompagner dans ce rapport. Un premier bilan a été fait sur les quatre premières années. Les chiffres sont dans le rapport. Concentrons-nous sur ce qui nous attend. Cinq nouvelles chaufferies bois vont être installées à Mortain-Bocage, Saint-Sauveur-Villages, La Haye, entre autres avec une puissance cumulée et la valorisation. Une aide du département qui peut aller jusqu'à environ 120 000 € par projet.

C'est ce partenariat qu'il vous est demandé de voter dans ce rapport. Je vous fais part de mon expérience toute personnelle sur ma commune avec un projet qui n'est pas encore fléchi ici qui vient de nous être proposé par le SDEM. Il faut se rendre compte qu'en transférant notre compétence production distribution de chaleur au SDEM, le SDEM assure avec des financements qui va chercher auprès de la ADEME et l'aide du département des investissements qui rendent et restituent un réseau de chaleur dont vous n'avez à payer que la production. C'est une vraie bouée d'oxygène pour les communes comme la mienne qui ont peu de moyens et c'est évidemment en termes de décrets tertiaires et d'orientation vers une moindre consommation... Puisque les coûts d'économies générés sont supérieures à 20 %, c'est une vraie belle action et je souhaite la saluer ici. Concentrons-nous sur l'objet précis de la délibération : "Le conseil départemental approuve dans les conditions exposées dans le rapport les nouvelles modalités de partenariat entre le syndicat départemental de l'énergie de la Manche et le département de la Manche en faveur du développement de cinq nouvelles chaufferies bois et réseau de chaleur, sachant que cette participation n'excédera pas 550 000 €." Je ne sais pas si je vous ai parlé de la présence du branchement possible de deux de nos collègues sur ces simples réseaux de chaleur. Celui de Saint-Sauveur notamment. Voilà pour ce rapport.

_ Merci pour ce rapport présenté de façon très synthétique et complète. À souligner, parce que les réseaux de chaleur, on en parle beaucoup, on parle du réseau de chaleur bois depuis des années, et les réseaux de chaleur on leur nécessitait plus que jamais. Ils prouvent que c'est un des moyens les plus sûrs de maintenir des coûts d'énergie tout à fait acceptables. On souhaite que cela puisse être développé dans l'avenir. Après, il faut travailler la filière bois, la filière à part entière et de façon à ce que ça constitue aussi pour l'agriculture un complément de revenus. Donc je me tourne aussi vers les agriculteurs pour dire que c'est un besoin que d'avoir un modèle décente de cette filière. Maintenant, je ne sais pas s'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

_ Merci. Je voudrais simplement rappeler que sur Cherbourg aussi, nous avons un réseau de chaleur avec une chaufferie bois biomasse et nous sommes très intéressés pour le

développement de cette filière. Cette chaufferie bois chauffe actuellement 4000 équivalents logements, 5,6 km de réseau. Dans les mois qui viennent, nous allons alimenter aussi le centre hospitalier du Cotentin. C'est une bonne nouvelle pour nous de voir le développement de cette filière.

_ Merci. Jean-Claude.

_ Merci de me donner la parole. Simplement pour dire que je ne prendrai pas part au vote parce qu'en tant que président du syndicat, je ne peux pas voter. Au-delà de ça, je voudrais aussi remercier le département qu'il y va peut-être voter ce rapport. C'est très important pour le syndicat d'avoir l'appui du département pour mener à bien ces chaufferie bois et ces réseaux de chaleur. Merci au département pour son soutien au niveau du syndicat départemental.

_ Merci, cher collègue. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée par 52 voix pour et 1 voix ne prenant pas part au vote. En vous remerciant pour cette belle unanimité autour de ce rapport. Rapport suivante qui est le 2-2, projet de mandature sur l'aide à immobilier, avec une évolution des règlements à destination des petites et moyennes entreprises, et TPE. C'est Jean-Marie Lebéhot qui est à l'exercice. Je lui laisse la parole.

_ Merci. Le fonds d'aide à l'immobilier, c'est une compétence pour les EPCI, attribué au département depuis la loi NOTRe et c'est un domaine d'actualité depuis très longtemps au niveau du département. Cela consiste à pouvoir aider les PME et les PMI dans les projets d'investissement, par l'attribution d'une avance remboursable, et également une bonification par l'intermédiaire d'une subvention qui était jusqu'ici basée sur la création d'emplois. On propose de faire évoluer un peu le dispositif. L'avance remboursable ne change pas pour les PME. Les montants restent les mêmes. Elle évolue un petit peu pour les TPE. On passe à 35 % deux possibilités d'avance remboursable. La nouveauté est plutôt pour la partie bonification que l'on adapte au projet de mandature. À savoir que l'on intègre un peu l'impact durable et fait évoluer aussi l'aide au niveau de la création d'emplois. En ce qui concerne la subvention

de l'emploi, ce qui vous est proposé, pour les PME, c'est de pouvoir octroyer une subvention de 5000 €, si l'entreprise embauche un bénéficiaire RSA. Et pour les TPE, d'avoir une proposition d'aide de subventions également sur l'emploi, mais à partir de trois emplois créés. Dont un bénéficiaire du RSA. Ce qui concerne l'impact durable, l'idée est d'inciter les entreprises, comme le disait le président ce matin, à se tourner vers les modes de déplacement vélo, voir ce que l'entreprise de proposer et dans ce cas, on pourrait lui apporter une aide, et d'avoir aussi un impact concernant la mise en œuvre d'énergies renouvelables pour les PME, comme une pompe à chaleur, il s'engage également sur des aménagements du type toiture-terrasse, désimperméabilisation des sols, ou de récupération d'eau, ou d'utiliser les matériaux biosourcés. Pour les PME, on est dans un peu près le même domaine, mais avec un engagement qui ne seront pas exactement les mêmes. Par exemple, l'engagement pour de la toiture végétale, notamment. Chaque fois, il y a un pourcentage qui est attribué en termes de subventions, que l'on soit PME ou TPE. Vous avez les détails dans le rapport. Si vous en êtes d'accord, ce qui est proposé, c'est de présenter aux présidents des EPCI ce nouveau règlement pour que nous puissions l'appliquer.

_ Merci pour cette présentation rapide, succincte et complète. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Si c'est cela, je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité. 54 voix. Je vous remercie pour cette unanimité totale. Vient ensuite le rapport 2-3 qui concerne le volet changement d'usage de bâtiments en habitation. C'est un additif au dispositif Planète Manche Rénovation qui peut être présenté assez rapidement, je pense, puisque c'est une amélioration en termes d'aide. J'en ai dit deux mots ce matin, mais cela concerne les changements de destination des locaux et la mouvance de Planète Manche rénovation pour cette compétence que nous avons autour des aides à la pierre et le conventionnement. C'est André Denot qui va nous présenter ce rapport.

*_ Merci, président. C'est dans la continuité de notre plan départemental de l'habitat de 2023-2028. Le rapport a pour objet de soumettre à votre approbation 3 points. Le premier volet, il concerne un nouveau dispositif dans notre plan Planète Manche Rénovation qui permettra de rendre éligibles les projets de changement d'usage, en particulier les bâtiments agricoles, mais

aussi tout autre bâtiment qui ne sont pas des maisons d'habitation, à condition qu'ils aient 15 ans. Ce dispositif sera effectif à compter du 1er septembre 2023. Le deuxième point, il s'agit de vous donner les informations concernant le bilan des réalisations concernant la délégation de compétence des aides à la pierre pour l'année 2022. Pour l'année 2022, les objectifs atteints ont été supérieurs à 2021. C'est une chance pour nous.

Pour le parc public, ça concerne les opérations de construction et les logements locatifs. Nous avons accordé 931 000 € d'aides plus 185 logements faisant l'objet d'une démarche d'acquisition et de rénovation, 48 logements dans le cadre d'un plan de relance et la prime pour la démolition. Les aides représentaient un peu plus d'1,5 million d'euros. Il y a 355 logements, 70 de prêt social location-accession et 376 logements au titre de la rénovation. Cette particularité du dispositif au titre de la rénovation énergétique est grâce au dispositif PALULOS. cela permet une dotation très importante. Concernant le parc privé, pour les opérations programmées, en 2022, les objectifs fixés par l'État étaient à hauteur de 965 logements et cela a été dépassés. Une enveloppe supplémentaire nous a été accordée en octobre 2022. Les dotations totales ont permis la rénovation de 1 159 logements pour un montant de 10,94 millions d'aides correspondant à 25 millions d'euros hors-taxes de travaux éligibles. La majorité des projets concernant la rénovation énergétique et l'autonomie, l'ANAH apporte aussi une aide.

Côté département, le montant des crédits affectés sur son propre budget s'élève à un peu plus de 500 000 €. Les objectifs pour l'année 2023, c'est 758 logements qui sont prévus. Il y a des engagements ANAH pour 8 millions d'euros. Le nombre est inférieur à 2022 parce que la prise de délégation des compétences des aides à la pierre de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au 1er janvier 2023 réduit la part du département. Il conviendra pour avoir un équivalent sur l'année 2023 d'ajouter à nos 785 logements la partie qui sera accordée à la CAC. C'est autour de 250 projets qui vont être accordés. Le dernier point concerne la convention de partenariat entre le département de la Manche et Manche Habitat. Ce sera fait à l'occasion du 100e anniversaire de l'office HLM. L'office HLM de la Manche a été créé en 1923. C'est la reconduction de la convention que nous avons au travers d'une collaboration

très proche avec Manche Habitat. Ça concerne la diversification de l'offre de logements avec l'appui des filiales du groupe et l'accompagnement du public prioritaire dans leurs démarches d'accès au logement, et le pilotage du fichier de gestion de la demande de logements sociaux. Le conseil départemental, dans les conditions exposées dans le rapport, approuve les propositions Planète Manche Rénovation, prend acte de la compétence des aides à la pierre pour l'année 2022, prend acte de l'objectif et enveloppe de l'avenant de gestion pour 2023 et autorise le président a signé avec l'État les avenants de la convention de délégation pour 2021-2026.

_ Merci pour cette présentation. Voilà cette évolution en matière d'habitat. Le département est détenteur de l'aide à la pierre et se positionne véritablement dans la démarche ANAH et du succès incontestable. Ça prouve qu'il y a de grands besoins autour de tout cela. L'efficacité est là. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Christèle Castelein.

_ Je ne prends pas part au vote.

_ Moi non plus, je ne prendrai pas part au vote en tant que président de Manche Habitat. Il y a les administrateurs de Manche Habitat. C'est pareil.

_ Les administrateurs du CDHAT...

_ C'est toujours toute la difficulté de l'exercice. Chaque administrateur évalue s'il y a conflit d'intérêts ou pas. Je sais que ce n'est pas toujours... Moi, c'est très clair. Je suis dirigeant. Autrement, les administrateurs, je ne vois pas de source de conflit d'intérêts. On commence le vote ? En sachant que la touche 4, c'est pour le départ. La délibération est adoptée par 49 voix pour et 5 voix ne prenant pas part au vote. Voilà. Je vous remercie. Nous passons à la commission Nature et infrastructures avec le rapport 3-1 qui concerne la lutte contre le dérèglement climatique, donc le décret tertiaire que j'ai évoqué ce matin. C'est Valérie Nouvel qui nous le présente.

_ Merci. Nous avons décidé à travers nos orientations stratégiques de mandature pour agir pour que notre patrimoine bâti soit exemplaire en matière de transition écologique. Nous faisons déjà depuis plusieurs années le choix de rénover notre patrimoine bâti. Nous le faisons parce que ça permet de baisser les consommations d'énergie, de maîtriser la facture, mais

aussi de renforcer l'utilisation des énergies renouvelables et de permettre à nos collégiens, agents et usagers de nos services de vivre dans les bâtiments plus confortablement. Nous allons nous appuyer sur le décret tertiaire lié à la loi Elan qui a inscrit dans le Code de la construction une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires pour conduire notre projet ambitieux de rénovation du patrimoine bâti. Ça concerne l'amélioration des performances énergétiques de 81 bâtiments départementaux pour une surface totale d'environ 320 000 m², 52 collèges, 8 centres médico-sociaux, 7 sites et musées, la bibliothèque départementale, etc. La tâche est complexe.

La consommation de référence de l'ensemble de ce parc représente 40 GW heure. L'ensemble du patrimoine tertiaire français représente 270 000 GW heure. Nous n'avons pas attendu le décret tertiaire pour innover nos bâtiments. Déjà, nos collèges et bâtiments administratifs ont baissé leur consommation. Si l'on prend cette référence du décret tertiaire, nous avons déjà parcouru 10 % du trajet. Nous sommes sur une bonne dynamique, mais il convient d'accentuer cette dynamique car l'objectif est de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, 60 % d'ici 2050. Quand nous aurons optimisé notre patrimoine bâti aussi bien au niveau des surfaces que des usages, 6 actions seront mises en œuvre : améliorer les performances énergétiques, installer des équipements performants pour la production de chaleur notamment des installations de type chaufferie biomasse, piloter activement les équipements, faire évoluer les contraintes d'exploitation des installations de chauffage en marchés globaux de performance avec des obligations de résultat et sensibiliser les occupants et les usagers des bâtiments.

Nous devons investir pour nos collèges 55 millions d'euros et 8 millions pour nos bâtiments administratifs. Un programme de sensibilisation des usagers permettra, grâce à la mobilisation de tous, d'atteindre le premier palier de 40 % du décret tertiaire à l'horizon 2030. Nous avons bien fait d'anticiper la rénovation de notre patrimoine. Les programmes de travaux prévus au budget primitif 2023 sont en adéquation avec les critères d'éligibilité du fonds vert. Il vous est proposé d'ajouter au marché global de performance dans lequel nous avons choisi d'inclure 5 collèges pour un budget estimé à 10 millions d'euros... Il vous est proposé d'étendre le périmètre du contrat de performance pour ajouter les centres de

médico-sociaux, les bâtiments administratifs, la bibliothèque départementale et le collège Denis Diderot de Cherbourg pour la partie installation technique. Tous ces investissements correspondent à 3,6 millions d'euros. L'ensemble de ces propositions positionne concrètement le département sur ce champ crucial du changement climatique. Vous êtes invités à délibérer pour dire si vous approuvez cette extension de périmètre et le principe de lancer un marché global de performance sur ce nouveau périmètre.

_ Merci, chère collègue, pour cette présentation rapide. Est-ce qu'elle appelle à des remarques ? Non ? Je fais un tour rapide. Alain Navarret n'a rien à dire à ce sujet. Ça me rassure ! Je vais mettre au vote. C'est adopté à l'unanimité.merci. Rapport suivant qui est le bilan des acquisitions et cessions. C'est Damien Pillon qui va nous le présenter rapidement. Nous avons encore un certain nombre de rapports.

_ Je vais être très rapide. Le présent rapport a pour objet de vous présenter le bilan des acquisitions et des cessions réalisées au cours de cette année 2022 ainsi que l'état des réserves foncières qui appartiennent à la Safer de Normandie. Au total, ce sont 130 actes qui ont été signés dont 82 actes notariés et 51 actes sous seing privés. Concernant les acquisitions, le département s'est enrichi de 30 ha, 212 parcelles. Au 31 décembre 2022, la Safer de Normandie gérait pour le compte du département un stock de 337,25 ha pour un montant approximativement d'un peu plus de 4 millions d'euros préfinancés par le département dont 35 portés transitoirement par l'EPFN. Ce stock s'établit à 325 ha déduction faite de la revente de 7,35 ha qui ont été rétrocédés au cours de l'année 2022. Cela constitue un stock suffisant pour assurer et aménager nos 3 projets routiers importants sur le département dont le contournement de Cherbourg. Voilà ce que je vous propose au vote.

_ Merci, Damien.

_ La commission du 12 juin n'a pas fait d'observation particulière sur ce sujet.

_ Merci. Est-ce que ce rapport appelle des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre au vote. Délibération adoptée par 54 voix pour. Je vous remercie. Damien Pillon va évoquer la gestion du patrimoine. Je lui donne à nouveau la parole.

_ Le présent rapport ayant pour objet de vous informer de l'exercice des délégations exercées

par le président conformément à notre délibération du 1er juillet 2021. 4 principaux chapitres. Vous avez le nombre de conventions qui ont été répertoriées au cours de cette année. Le deuxième point, c'est d'accepter quelques indemnités reçus de la compagnie d'assurances. C'est pour payer les factures des sinistres. Le troisième point, c'est d'exercer le droit de préemption. Le quatrième point, c'est de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, transformation ou édification des biens du département. 12 demandes de permis de construire ont été déposées, 11 déclarations préalables de travaux dont 6 pour des travaux divers sur des collèges, 14 autorisations de travaux ont été déposées dont 12 pour divers travaux également sur des collèges. Une pour l'entretien des murs sur l'île de Tatihou, une pour la régularisation du classement du bâti au Centre départemental de l'enfance. Et les déconstructions en cours qui n'ont pas été soumises au permis de démolir. Ce sujet n'a pas fait l'objet d'observations particulières.

_ Merci. Cela va nous mener tout droit au vote. Délibération adoptée par 54 voix. Nous passons sur le rapport 3-4 qui concerne l'aménagement routier Saint-Lô-Coutances. Axel Fortin-Larivière va nous le présenter.

_ Il est écrit sobre et audacieux sur le projet de couverture. Ce projet a été construit, publié et diffusé sur notre territoire au cours de l'année passée. La volonté de concertation est aussi au cœur de notre projet de mandature. Nous l'avons communiqué lors de nos vœux pour 2023 accompagnés d'autres mots comme responsabilité, résilience, citoyenneté et vivre ensemble. Il est normal d'appliquer ce que nous avons prévu de faire. Moins d'un an après la parution de notre projet et après deux ans du deuxième tour des élections départementales qui a amené à la construction de notre assemblée au 1er juillet. C'est sur ses engagements qu'une assemblée comme la nôtre élue démocratiquement doit faire ce qu'elle a dit qu'elle ferait. C'est conscients que de nombreux projets n'ont toujours pas pu aboutir au fil des années malgré le travail réalisé par nos services, la volonté politique de nos prédécesseurs, ainsi que l'importance des moyens financiers engagés. Nous devons faire preuve d'une ambition nouvelle gagnante à fin de rechercher le meilleur équilibre entre la modernisation de l'ensemble de notre réseau routier, son utilisation par tous et ses impacts sur notre

environnement.

C'est avec cette vision d'objectifs que je vous présente le bilan et le résultat de la phase de concertation du projet d'aménagement de l'infrastructure routière reliant Saint-Lô à Coutances et inversement. Le projet d'aménagement routier a fait l'objet d'une concertation publique selon les modalités que nous avons définies. Le présent rapport a pour objet de vous présenter le bilan de concertation joint au dossier afin de délibérer sur ce bilan et de définir ensemble le devenir de l'axe routier Saint-Lô-Coutances. Lors de la session de juin 2022, le bilan a été repoussé afin de mettre en place la concertation citoyenne sur les déplacements et d'intégrer les conclusions au projet du bilan, mais aussi d'approfondir le travail technique pour aboutir à la rédaction et à la présentation d'un document plus complet. La concertation sur l'aménagement routier Saint-Lô-Coutances s'est déroulée du 31 janvier au 11 mars 2022 afin de laisser assez de temps pour informer le public, recueillir ses observations et ses propositions, ainsi que celles des communes concernées et de l'ensemble des acteurs du territoire.

Une communication efficace réalisée au travers de plusieurs supports à permis d'obtenir une participation active et des usagers de la RD 972. Près de 500 personnes ont participé à deux réunions publiques, 95 personnes se sont déplacées et plus de 10 000 visites sur la page Web du département. 614 contributions ont été exprimées sur tous les supports. Cela représente un taux de participation de 5 % par rapport au nombre de plaquettes distribuées. 12 400 exemplaires sans compter celles distribuées aux mairies et autres. 25 % d'avis totalement défavorable au moindre aménagement sur l'axe routier, 28 % d'avis défavorables aux 3 scénarios mais favorables à des aménagement de certains points noirs. L'analyse des avis exprimés lors de la phase de concertation montrent qu'une majorité des personnes est favorable à des aménagements de l'axe. Les différents scénarios présentés ne répondent pas de manière suffisamment appropriée aux attentes des usagers. Nous proposons aujourd'hui un nouveau scénario. Il permet un meilleur équilibre au regard des attentes formulées au cours de la concertation ainsi que des réalités sociétales. Les points forts de ce nouveau scénario sont la création de bandes multifonctions donc de Saint-Lô à Coutances et

inversement, dispositif ayant déjà fait ses preuves pour un coût avec celui d'aménagement lourd ainsi qu'une consommation de foncier et une artificialisation des sols les plus limitées possible. La limitation de vitesse sera celle du droit commun sur les sections des routes bidirectionnelles, à savoir 80 km/h. Il est proposé la sécurisation de 6 créneaux de dépassement, la création de deux créneaux supplémentaires en vue de permettre aux usagers de dépasser en toute sécurité le long de l'axe. Autorisation de tous les véhicules sur l'axe sauf au niveau des créneaux de dépassement. En partenariat avec les autorités organisatrices de la mobilité et afin qu'elles augmentent leurs offres de services, création de nouvelles aires de covoiturage dotées de services innovants, des services variés, bornes de recharge. Sécurisation de l'itinéraire par traitement des accès principaux, limitation des accès riverains directs sur la RD972 par suppression à la suite des acquisitions de propriété. Intégration des aménagements vélos reliant Coutances à la voie verte de Cambernon et Marigny-le-Lozon, en concertation avec les établissements publics, les EPCI, et les mobilités actives qui sont en train d'être déployé. Intégration paysagère de tous les aménagements réalisés le long de l'axe RD972, travail en parallèle avec les partenaires en vue d'améliorer les actions pour désengorger la RD972, traitement phonique de la surface de chaussée en travers du bourg de Saint-Gilles entre autres, mise en œuvre des outils de l'aménagement foncier y compris par voie amiable en concertation avec la profession agricole, pour optimiser les trajets des exploitants en vue d'éviter les circulations trop importantes sur la RD972. Ce nouveau scénariopermet ainsi d'améliorer sensiblement la sécurité, de fiabiliser le temps de parcours, d'améliorer le cadre de vie des riverains et de favoriser l'inter modalité tout en limitant les impacts environnementaux et les emprises foncières. Son coût global estimé à ce stade des études sur la base des prix de juin 2021 s'élève entre 40 et 45 millions pour une emprise agricole de 40 ha contre les 96 millions présentés pour le scénario 2-2, ainsi que les 125 ha d'emprise agricole qu'il représentait. Hors intégration du coût de recalibrage de la RD44. L'aménagement de la RD44 est retiré de l'opération de Saint-Lô-Coutances et devient une opération indépendante, puisque les fonctionnalités du projet n'est pas liée à l'autre. L'aménagement cyclable est un aménagement propre le long de l'axe. Ce nouveau projet est

la synthèse entre les scénarios présentés lors de la concertation et les attentes des riverains et des usagers exprimés lors de celle-ci. Il présente l'avantage de limiter les impacts environnementaux. Comme je l'avais évoqué avec Jacky Bouvet lors des réunions publiques de concertation, le projet a évolué grâce à la concertation. Des études complémentaires vont être réalisées pour étoffer ce nouveau scénario qu'il convient de valider comme projet définitif à présent avec pour prochaine étape l'obtention de l'arrêté DUP pour mi-2026. Au regard des éléments que je viens de citer, je vous invite à délibérer et je vous propose d'approuver le bilan de la concertation joint à la présentation de la délibération, de valider la délibération du nouveau scénario 3 comme projet et je ne vous referai pas la liste de tout ce que je vous ai présenté en termes d'aménagement, d'autoriser les services à continuer les études sur ce nouveau scénario en vue de l'obtention des autorisations réglementaires en fonction des projets, de déclaration d'utilité publique et dossier d'organisation environnementale, d'acter que le projet ne nécessite pas une nouvelle concertation avant l'enquête publique unique regroupant la déclaration d'utilité publique et les diverses autorisations environnementales ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et l'enquête parcellaire, d'autoriser les services à étudier et à réaliser les aménagements inclus dans le scénario 3 dont la réalisation ne nécessite pas l'obtention d'une DUP, de tenir à la disposition du public le bilan de concertation conformément au dispositif de l'article L-302 du code de l'urbanisme. Je vous remercie.

_ Merci pour cette présentation détaillée. Je vois que Grégory Galbadon demande la parole. Non ? Il a la parole.

_ Depuis notre élection, ce dossier sur la table. On entend parler de l'axe Coutances-Saint-Lô depuis des décennies. On va enfin pouvoir passer à l'action par notre vote. Cette nouvelle version allie sécurisation, fluidité du parcours, les enjeux environnementaux, les enjeux économiques. C'est un très bon compromis. Ce nouveau parcours a été réalisé après information du public, consultation et concertation. Je salue vraiment le travail des élus qui ont été accompagnés par les services du département et les personnes spécialisées, les élus qui ont eu mandat pour décider, loin de la pression des anti-tout. Ce tracé permettra de

donner la liberté aux citoyens de choisir leur mode de déplacement avec des options plus écoresponsables. Enfin, j'espère aussi que ce projet permettra la plantation deux milliers d'arbres qui disparaissent trop souvent des bocages. Pourtant, nos routes typiques, bordées d'égantiers sont vraiment magnifiques. Elles permettent la captation de CO2. J'entends que la DUP prendra encore du temps. Pourriez-vous évoquer le calendrier d'après vote, s'il est favorable, pour les premiers coups de pioche ? Merci de votre écoute.

_ Avant de laisser la parole à Thierry Letouzé, je voulais simplement dire qu'une DUP est une évaluation au sens large. Il faut savoir que ce n'est pas d'aujourd'hui, le projet Granville-Avranches, qui avait demandé dans son temps, quand la DUP a été accordée, je crois que c'était en 2006 ou 2007, il me semble, cette DUP a demandé neuf ans, à l'époque. Donc là, nous sommes particulièrement optimistes dans la mesure où nous sommes sur un mode de présentation d'un scénario qui peut s'avérer être un modèle à un certain nombre de prescriptions de la part de l'État, que ce soit la DDT ou la DREAL. Ces prescriptions sont assujetties après obtention de la DUP, traditionnellement, de recours qui devront franchir aussi ces étapes. Le calendrier précis à l'horizon 2026, on peut espérer d'avoir effectivement cette DUP, après, le premier coup de pioche, je vous avoue que j'ai du mal. On peut augurer qu'après une DUP, si elle est de trois ans, véritablement, le premier coup de pioche... Il y a l'enquête du public doit se faire, il y a la période d'épuisement des délais de recours au travers de tout cela, et cela peut amener à 2008-2009. 2028, pardon. Je suis parti sur une période antérieure. Pardon. C'est là toute la difficulté. À savoir que ce projet, c'est en cela qu'il est à mon avis un scénario modèle dans la mesure où il nous permet de créer une amélioration très nette sur l'axe. Aux yeux de certains, ce ne sera pas assez, mais délibérément, une 2 + 1 voie actuelles, les services de l'État nous ont alertés. Si nous voulons avancer et avoir des prescriptions qui soient tenables, il faut s'en aller sur ces projets. Ce projet, je vous prie de croire que cela peut fonctionner, il peut avoir une fiabilisation des temps de transport. Il peut sécuriser aussi. Il est clair que nous doublons la longueur des créneaux de dépassement. Après, il reste à travailler avec une fréquentation des véhicules lents, etc. Je lui dis souvent, les agriculteurs ne vont pas sur la 972 par plaisir. C'est souvent compliqué. Quand ils peuvent

l'éviter, ils l'évitent. C'est en cela qu'il faut avoir tout ce travail en amont. Je vais très vite laisser la parole à Thierry Letouzé qui est impatient de nous donner son avis sur ce rapport.

_ Vous lisez l'impatience sur mon visage. Merci. Thierry Letouzé pour le groupe de la Gauche sociale et écologiste. Je vais faire une intervention rapide. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je n'ai pas beaucoup d'éléments à rajouter. J'avais simplement voulu intervenir sur le mot qui nous a bien occupé aujourd'hui, non pas celui de la cagnotte, mais celui de la sobriété. À la lecture de ce document, j'avais été interpellé de le trouver assez peu, ce mot de sobriété. C'est réparé. Axel a même commencé son intervention avec ce mot. Ça me rassure, ça me conforte dans l'idée que de nouvelles pensées arrivent à percoler dans les esprits de nos collègues politiques la sobriété, ça ne veut pas dire qu'il faut la considérer de manière linéaire ou laminaire. Il n'est pas question d'envisager la sobriété de la même façon que sur l'aide sociale à l'enfance ou sur d'autres sujets. Cela veut bien dire que s'il y a des sujets qui vont demander plus d'efforts, d'autres devront être encore plus sobres, notamment celui-là. On s'est parfois accroché dans cet hémicycle sur la définition de ce mot. Avec cette délibération, vous apportez un arbitrage efficace. Il faut savoir prononcer. Ce sont des choix politiques. C'est un mot que l'on aime pas tellement utiliser quand on fait de la politique, je le sais, mais c'est pourtant ce que cette délibération me laisse à penser. Je dois dire que le scénario 3 que vous présentez est bien en renoncement à une façon de faire désuète, d'un autre temps. Je voudrais apporter un petit bémol que vous m'avez soufflé ce matin quand j'ai entendu vos propos en début de séance. Ce n'est pas un modèle que vous avez dit, pour ce projet concernant l'axe. Ce n'est pas un modèle qui pourrait être envisagé sur d'autres opérations. Et on sait qu'il y en a d'autres qui vont venir. Ça m'a un peu gêné, je pensais sincèrement que ces mesures d'adaptation répondaient à des enjeux globaux et que c'était précurseur d'une vision politique nouvelle. On verra par la suite si tel est le cas. À moins que cette précision que vous avez faite ne soit là pour rassurer le vieux monde, si tant est qu'il soit représenté ici. Je ne sais pas. Quand on parle de renoncer, ce n'est pas pour le plaisir de renoncer. Ce choix politique à l'objectif de préserver notre environnement, notre qualité de vie, un avenir. Tout simplement. Le renoncement, c'est s'attacher à l'essentiel du projet. La sécurité routière. Le

renoncement, c'est aussi le renoncement d'une partie qui était la plus coûteuse du projet. Ce n'est pas pour autant qu'il ne faudra pas apporter des solutions pour ce secteur. Nous l'avons évoqué l'autre jour en commission. Ce projet est une définition concrète de ce qu'est la sobriété et elle nous permet de prendre notre part dans ce plan de transition planétaire. Vous le savez, je fais partie de ceux qui pensent que ce grand plan planétaire s'appuie sur deux piliers : le premier que nous venons de voir, prendre notre part. Même si nous avons parfois l'impression que c'est dérisoire. Il faut continuer à le faire. Coûte que coûte. Le second pilier, c'est la protection des populations vis-à-vis des inévitables désagréments dus à la modification du climat. Conséquences des sécheresses à répétition pour les professionnels de la terre, conséquence de l'élévation du niveau de l'océan, vous l'avez évoqué ce matin, mais également sur le foncier bâti, les nappes phréatiques. Conséquences d'une non maîtrise du prix de l'énergie comme nous l'avons vécu ces derniers mois et la capacité pour chacun de pouvoir se chauffer, se déplacer, manger. La liste est encore longue. Avant de refermer mon intervention, une suggestion afin de bien appuyer notre politique sur le pilier de l'action et celui de la prévention, utiliser les économies faites par le pilier de la sobriété active pour nourrir celui de l'anticipation. Des idées, nous n'en manquons pas. Nous avons fait une liste ce matin. Nous pouvons retrouver dans nos interventions à l'époque du vote du budget et nous en avons encore de nouvelles à vous proposer. Pour l'heure, en attendant de mener cette réflexion, nous allons voter avec vous ce texte.

_ Je vous remercie pour ces paroles. Adèle Hommet a la parole.

_ Je risque de surprendre mon collègue Thierry, mais pour une fois, je vais être d'accord avec l'en partie, bien sûr. Cette proposition est un renoncement. Ce n'est pas un compromis. C'est une ambition pour le territoire du centre Manche affichée depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui, la sobriété est présente dans le rapport. Elle est présente dans la proposition. L'ambition n'y est plus, très clairement. Elle n'y est plus sur le plan économique pour le bassin du Coutençais. C'est un fait. Elle n'y est plus non plus pour le développement des nouveaux usages comme le vélo et la liaison Saint-Lô-Coutances réellement utilisable à vélo. Il va rester des trous dans la raquette. Il faudra trouver des moyens de se déplacer à vélo entre ces deux territoires. Mais

on est face à un rêve qui a été entretenu longtemps par nos prédécesseurs qui, à l'époque, avait un projet sans doute trop ambitieux. Une 2 × 2 voies, c'était beaucoup trop ambitieux pour le territoire tel qu'il était à l'époque. À l'époque, le projet était faisable. Aujourd'hui, il ne l'est plus. Les nouvelles directives ne nous permettent plus de construire et on a cette nécessité de réalisme aujourd'hui. La loi ne nous permet plus de faire un projet, même si je persiste à croire que l'option 2+1 voies était un compromis et pas un renoncement, mais même ça, ce n'est plus suffisant. Ce rapport, cette proposition numéro 3 à l'intérêt de débloquer une situation qui est enlisée depuis plus de 15 ans. Ce n'est plus supportable pour les riverains, ce n'est plus supportable pour les habitants qui gravitent autour de cet axe. On a des situations familiales qui sont bloquées, de ventes de maisons qui sont bloquées et qui empêchent de se projeter dans l'avenir. Des gens qui ont acheté des maisons il y a 20 ans et à qui on promettait à l'époque une 2 × 2 voies pour 10 ans plus tard. Ça fait donc 10 ans qu'ils attendent déjà. C'est pour ça que comme ça a déjà été dit, en responsabilité, avec renoncement, je voterai ce rapport, mais surtout, je voudrais remercier Axel Fortin Larivière, parce que cette proposition, il faut un certain courage pour la porter. On a été plusieurs à le solliciter pour plusieurs aménagements, et vraiment, on développe une situation qui n'est plus tenable. Il faut arrêter de laisser les gens rêver que c'est possible. Aujourd'hui, ça ne l'est plus. Renoncement, mais vote positif quand même.

_ Merci. Je vois que Philippe Gosselin demande la parole.

_ Oui. Merci. Quelques mots évidemment puisque les conseillers départementaux du secteur ont été à de nombreuses reprises sollicités. C'est bien logique et légitime que l'on puisse s'exprimer pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce que l'on pense et ce que l'on soutient. Moi aussi, je prends acte et je voterai, comme je l'ai déjà dit dans les précédentes réunions, ces aménagements. Je rappelle quand même qu'il ne s'agissait pas de gagner une minute de temps de transport. Ce n'était pas le sujet. Ça a parfois été présenté comme le premier élément, mais ce n'était pas le premier. C'était plutôt anecdotique. Gagner une minute n'a pas d'intérêt. En plus, ce sont des lectures très théoriques qui sont faites en partant du principe que c'est un véhicule seul qui se déplace d'un point à un autre. En réalité, quand on est au

volant, on est confronté aux camions, à la voiture qui va moins vite, aux cyclistes, etc. La vie fait en réalité, les temps de transport sur cet axe Saint-Lô-Coutances peuvent varier d'une simple double. Il faut le dire. Ce n'était pas le seul aspect. Il y avait un aspect qui est notre préoccupation, c'est la sécurisation. Il y avait un point essentiel, c'était aussi assuré le développement de Coutances et du Coutençais, l'arrière-pays, en rappelant que cette route, c'est aussi celle qui dessert toute la côte ouest dans le prolongement de Saint-Lô et de Coutances. La côte ouest du Cotentin, les plages et pas seulement où les touristes viendraient se dorer la pilule au soleil dépenser de l'argent dans des hôtels et des restaurants qui ne seraient pas très propres, mais aussi pour assurer le développement économique de ce territoire. La question est de savoir si aujourd'hui, par le choix que nous ferons, nous remplissons bien et nous remplirons bien nos objectifs. Je l'espère. Moi, je prends ce pari sur l'avenir, mais je le dis avec une petite pointe d'interrogation. Je ne suis pas certain que le projet redimensionné qui n'est pas un projet négligeable, ce n'est pas un sous-projet, mais comme il est redimensionné avec une forme de renoncement parce que la société évolue, parce que les préoccupations évoluent aussi. Je ne suis pas un bétonneur fou, je suis soucieux aussi de mon environnement, de notre proximité et de notre cadre de vie, mais je reviens à une expression que j'avais employée aussi à la précédente session, je ne veux pas que l'on devienne une réserve d'Indiens. Ça fait un peu provoquer ça fait réagir certains, ça peut paraître excessif, mais je ne voudrais pas que l'on mette notre département sous cloche avec simplement le prisme environnemental. Il est essentiel, ce prisme environnemental, mais attention à bien concilier développement économique, développement humain avec le développement environnemental. J'espère que le projet qui nous est présenté rentrera bien dans ce cadre. Je l'espère sincèrement. Souhaitons-lui longue vie, pour qu'il n'y ait pas de difficultés, mais je ne suis pas sûr que cela remplisse tous les objectifs. En tout cas, je suis prêt à prendre ce pari. Je ne souhaiterais pas par ailleurs que cela fasse jurisprudence pour tout un tas d'autres projets de développement économique et routier dans ce département. Bien sûr, je pense à la direction de Cherbourg dont on parle depuis au moins les mêmes générations. Je ne voudrais pas que cela fasse aussi jurisprudence sur un projet dont on parle depuis 25

générations Granville-Avranches et je vois bien qu'il y a certains projets qui étaient aussi importants et qui peuvent se retrouver bloqué avec des approches un peu similaires. Il faut faire attention à ce que nous ne nous refermions pas sur nous-mêmes. L'équilibre est compliqué à trouver. Là où je me réjouis, c'est qu'enfin, comme je l'avais dit la dernière fois, à cette époque je voulais à tout prix arriver à un autre scénario, je voulais que l'on décide. Nous y arrivons. Avoir des projets ambitieux, s'ils ne se font pas, ce n'est pas la peine. Entretenir le rêve, c'est entretenir l'illusion. Qui on illusionne ? Soi-même. C'est quelque chose qui semble raisonnable. Ce n'est pas peut-être le pari que l'on aurait pu faire au départ, mais juste une demande ou un souhait qui a été exprimé, c'est qu'on ne laisse pas la commune de Saint-Gilles gérer toute seule le flux qui la traverse. Je ne me suis pas accroché au contournement de Saint-Gilles. Je l'avais dit à Gille Quinquenel et au président avec l'association des riverains, et à d'autres pendant la campagne des élections. C'était très transparent. On était prêt à regarder autre chose sur Saint-Gilles. Effectivement, s'il y a autre chose de proposable et de proposer avec des aménagements pour les vélos et autres, c'est à prendre en compte, mais attention, ne laissons pas la commune de Saint-Gilles simplement avec les aides financières qui sont celles du conseil départemental habituel, le fonds de développement, éventuellement les amendes de police... On est sur des projets très structurants. Ce n'est pas une dérogation, c'est dans le cadre d'une politique d'aménagement de notre territoire et des voies routières que le conseil départemental soit pleinement aux côtés de la ville, de la commune de Saint-Gilles, pour ne pas le laisser se dépatouiller de quelque chose qui est compliqué. Quand j'étais maire, on a aménagé un petit bourg, mais Saint-Gilles, ce n'est pas un petit bourg. C'était pour être en complément pour que cela soit bien carré. Même si ce n'était pas le projet attendu, si on a bien en compte le développement tel qu'on le disait, les recherches d'équilibre, la préservation de l'environnement, réjouissons-nous. "Ce qui est rentré ne craint pas l'eau", donc essayons de rentrer avant les averses supplémentaires qui pourraient arriver.

_ Merci pour ces propos. Je laisse la parole à Jacques Coquelin.

_ Vous vous doutez que je ne pouvais pas laisser passer la belle occasion qui m'est offerte

aujourd'hui pour dire que j'espère que nous aurons à délibérer prochainement dans les semaines ou les mois à venir d'autres projets, en particulier de désenclavement du Val de Saire et le contournement de Montebourg que je ne suis pas le seul à espérer pour très vite.

_ Suite était dommage que vous vous priviez de prendre la parole, cher collègue. Grégory Galbadon.

_ Merci. En tant que Manchois né à Coutances, je ne peux pas entendre que le Coutençais et Coutances en particulier est enclavé. L'emploi y est florissant. Les employés et les employeurs demandent d'avoir du logement à proximité. Cela est valable pour tout le département. À Coutances, il y a des entreprises florissantes. L'entreprise Renault, l'entreprise Elvia, notamment, qui sont des leaders mondiaux dans leur domaine. Le fait que l'axe Coutances-Saint-Lô soient actuellement vieillissants, ça ne les a pas empêchés de se développer à travers le monde entier. Également l'entreprise Socopa* et leader dans son domaine. Quand les gens disent que ça bloque pour aller à Paris, c'est au niveau de ton et non pas de Saint-Gilles. C'est une chose. Coutances le cœur du Cotentin garde d'une qualité de vie exceptionnelle. Je le répète, ce projet est alors un bon compromis qui permettra d'avancer durablement vers l'avenir. Merci.

_ Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Jean-Marie Lebéhot. Un local.

_ De l'autre côté de la voie. J'étais très emballé par le projet numéro 2 qui était pour moi à l'image du département et de son développement depuis de nombreuses années. Je suppose que les élus, lorsqu'ils ont votée la 84 ou la N174*, il y avait une volonté de développer le territoire. La Manche est devenue plus attractif, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut s'arrêter. Il y a cette jonction semble petite récompense qui est un domaine prioritaire. Effectivement. Je côtoie aussi cette voie je vois l'impact qu'elle peut avoir, mais malgré tout, il y a quand même un trafic. Il y a juste 14 000 voitures qui passent. Il faut s'adapter. La sécurisation, j'y serai vigilant. Ce ne sont plus les mêmes objectifs que le projet numéro 2 où il sécurise complètement la voie. Ici, on va s'adapter au fur et à mesure que l'on va trouver des problématiques. Ce qui me dérange, c'est le fait d'abandonner le contournement de Saint-

Gilles. Je ne vois vraiment pas comment on va améliorer le cadre de vie des habitants de Saint-Gilles, même si on fait un tour auto de l'école, mais il va falloir engager une réflexion au-delà de la commune de Saint-Gilles. Je suis réservé. C'est plutôt une intervention pragmatique. *J'entends bien le côté politique qui est évoqué. On ne va pas mettre tout sur le dos de l'environnement. Ce n'est pas... On évolue tous dans ce domaine-là. Je trouvais que le projet 2 qui a abandonné la 4 voies qui aménageaient un axe digne de ce nom était dans ce sens. Je suis déçu par le projet 3.

_ Merci de cette contribution. Je vois qu'Axel demande la parole, ensuite Daniel.

_ Cher collègue, j'entends les dates pour la fin des travaux de Saint-Gilles. Ce sont des dates éloignées. Je comprends tout à fait que ça ne se fait pas très facilement. Notre contournement du Val de Saire... Je suis arrivé en 1987 sur la région du Val de Saire. On en parlait déjà. On espère qu'après Saint-Gilles, on pensera au Val de Saire.

_ Avant de laisser la parole à Axel, concernant ce contournement, cet événement de Montebourg, je me suis trouvé il y a quelques années dans la mairie même de Valognes, dans la salle du conseil municipal où vous aviez quelques-uns des représentants majeurs des élus locaux qui étaient là, maires, conseillers départementaux qui ont cosigné un acte d'engagement autour de ce projet. Un étranger dans la salle ? On est déjà dans les usages, je vois ça. Ils étaient tous réunis dans cette salle. Je faisais partie de ces signataires. Nous sommes vite partis sur des scénarios. Il y avait sur les 3 scénarios un en particulier qui s'est dégagé. Quelques semaines après, nous avons eu un rejet de deux conseils municipaux qui ont fait rebattre les cartes. C'est de là que le projet... Il suffit d'un ou deux désaccords pour tout remettre à plat. Quand je dis que je suis sur un équilibre permanent, c'est très désagréable d'être sur un fil, mais une ligne de crête, ce n'est pas agréable non plus. Au fur et à mesure que l'on s'adapte, il y a une fuite en avant. Je vais reparler après d'une façon plus générale de chacune de vos prises de parole et vous dire pourquoi je vois en ce projet une solution. La seule que nous puissions réaliser tout de suite autour de l'axe Coutances-Saint-Lô, c'est agir. Axel va aller dans cette direction.

_ Merci pour vos interventions. Je voudrais juste revenir sur la notion de renoncement. Je

n'aime pas trop les mots négatifs. Je tenterais plutôt la notion de nouvelles perspectives. On ne va pas débattre sur l'importance, mais on est quand même dans une société où systématiquement, la critique est plus facile. Si on pouvait être un peu plus positif, ce serait un peu. Concernant la notion de modèle, le président voulait dire que chaque axe en fonction du territoire dans lequel il se trouve a des spécificités. Bien évidemment que ça ne sera pas le modèle pour les autres projets. Comme je l'ai dit dans mon introduction, on a 5 projets, dont aucun avance depuis 30 ans, 50 ans. J'aimerais que les documents que l'on met à disposition soient lus. Il y a 35 000 véhicules qui passaient devant la gare de Cherbourg avant le démarrage des BNG. Le dernier comptage au niveau de Saint-Gilles, c'est plutôt de 11 000 et ça baisse. L'échelle du département, on a quand même une responsabilité globale de gérer les déplacements de nos concitoyens. Il faut voir ça comme un tout et ne pas mettre les projets en concurrence les uns avec les autres. Il faut surtout aller voir dans notre capacité à les réaliser.

Je vous ai déjà parlé du montant financier que pourrait représenter le fait que l'on arrive à faire les 5 d'un coup, l'équivalent d'un budget annuel de la Manche. Je voudrais parler de quelque chose qui me gêne. J'invite vraiment à ce que tout le monde... On parle d'aménagement du territoire. J'espère que je vais garder mon calme. C'est très compliqué quand on voit arriver des projets à droite et à gauche, de nouvelles zones commerciales, de nouvelles zones d'activité, de nouvelles constructions. On parlait de gens qui veulent se loger. Une fois que tout ça est sorti de terre, on se tourne vers le département de la Manche en disant qu'il y a des problèmes avec la route. Ce serait bien que tout le monde comprenne que les routes font partie intégralement de notre aménagement du territoire. Ce n'est pas un truc en plus, c'est un truc que l'on doit voir tout de suite. À moins que les gens se déplacent tous à pied demain, on aura encore besoin de camions, voitures, de bus. On aura toujours besoin de routes. Arrêtons de voir les routes comme quelque chose de mal. Faisons-le avec la tête froide pour que tout le monde puisse bénéficier d'une équité de traitement en termes de déplacement selon les véritables besoins de chaque bout de notre territoire. Merci.

_ Merci, Axel.

_ Je voulais saluer le travail qui a été fait autour de ce projet dont on parle depuis très longtemps. Je remercie Axel. C'est un projet d'apaisement social et de cohésion sociale. J'espère que ce sera l'aboutissement. C'est ce que je souhaite à toutes et à tous et à ce projet routier.

_ Merci pour cette nouvelle perspective beaucoup plus sage et plus réalisable. Merci.

_ Il n'y a pas d'autres demandes. Avant de porter le rapport au vote, encore un certain nombre d'éléments très brefs. Nous sommes dans la sémantique encore une fois. Après la cagnotte, c'est le renoncement. Ce n'est absolument pas un renoncement. C'est une évidence. Il faut se mettre ça en tête. Aujourd'hui, tel que cet acte a été envisagé il y a 30 ans et par mon prédécesseur ne peut plus être réalisé en l'état. Une fois pour toutes, c'est raison gardée. Si nous voulons rentrer dans l'axe, si nous voulons agir et si nous voulons porter cet axe comme nous pourrons le porter sur le Granville-Avranches, il faut s'adapter, il faut se rendre à l'évidence, avoir une écoute. Cette concertation que nous avons réalisée a été décisive. Les Manchois ont été très clairs. Ils ne condamnent pas la route. Ils veulent simplement qu'elle soit différente, qu'elle soit vue autrement. Il y a des besoins pour circuler. Nous allons aménager cette route. Ce sera plus qu'une route avec des aires de covoiturage. On va favoriser aussi les trajets vélos, avoir des services tels que les abris à vélo qui empêchent de les retrouver trop mouillés le soir ou de ne pas les retrouver du tout. La notion multimodale est bien présente en stop. Nous allons bien entendu agir sur la sécurisation et sur les créneaux de dépassement qui seront doublés. Nous allons passer sur 8 km de créneaux de dépassement. Le bassin économique n'est pas oublié. Il y a un lien direct avec le coutançais. Il y a une question de confiance. On se dit que ce projet qui nous est présenté aujourd'hui, c'est un projet qui va démarrer et qui va fonctionner. Nous n'allons pas faire le trajet à 110 km/h dans un délai record de 10 minutes, non. Nous mettrons peut-être 17 minutes. C'est fiabiliser les temps de transport et la sécurité.

Ces travaux vont être conséquents. C'est 45 millions qui vont être mis par rapport aux 95 qui étaient prévus. C'est aussi une moindre consommation des espaces agricoles. Nous serons aux alentours de 40 ha. C'est une nette diminution qui fait que ce projet qui va démarrer, qui est

basé sur l'écoute, nous fait nous adapter. Nous devons rendre compte de ce projet à des administrations. Nous avons aussi que si un recours se faisait alors que la valeur est négative, nous serions en position d'échec. Le projet serait reconsidéré. Tout le monde l'a compris. Je me réjouis de ces propos différents mais qui se tournent vers la réalité des choses. Une fois pour toutes, il faut que ce projet qui doit naître depuis 30 ans avance. Je vous remercie de vos contributions qui ont rendu ce débat intéressant. Alain Navarret demande la parole. Je la lui donne.

_ Je vais poser une question. Je voulais bien m'assurer qu'on bénéficiait toujours de l'appui de la région sur ce projet malgré sa modification.

_ C'est une très bonne question. Nous avons l'assurance de la région. Quel que soit le profil du scénario qui sera choisi, la région nous aidera comme c'était prévu viendra en cofinancement à hauteur de 50 %. Sur Saint-Gilles, nous serons en accompagnement dans l'emménagement qui devra se faire. Ce sera à mon avis difficile de les laisser seuls se débattre après tant de projets. Nous devons être présents et les accompagner autrement qu'uniquement par la politique contractuelle.

_ Je voulais revenir sur ce terme de renoncement. Je vois que ça vous a déplu. Dans ma bouche, c'était un compliment. "Choisir, c'est renoncer." C'est ce qu'il y a de plus difficile à faire dans nos activités politiques. Je dis ça pour que tu retrouves le sourire, Axel.

_ J'ai ma tête de mon sérieux !

_ C'est toujours cette fichue sémantique qui pose des fois des différences. Je vous propose de mettre au vote. Tout le monde a voté. La libération est adoptée par 49 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie pour cet engagement fort autour de ce projet et qui est enfin en phase d'aboutissement à ce niveau. Nous sommes sur la bonne voie. Merci pour votre participation à ces échanges riches. Nous allons passer...

_ Ce n'est pas parce que maintenant, j'ai le sourire, qu'on peut dire au suivant !

_ On va tirer à la courte paille ! Rapport suivant sur les liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes. Confirmer ou non l'avenir des lignes. C'est Yvan Taillebois qui nous présente le rapport.

_ Après nous réseau routier, on passe aux liaisons maritimes. Ça va apporter moins de discussions, quoi que. Le présent rapport est à destination des liaisons maritimes vers les îles anglo-normandes. C'est de savoir si nous maintenons les liaisons pour 2024 à 2025. En janvier, nous avons souhaité mettre fin à l'obligation du passeport pour se rendre dans les îles anglo-normandes pour une journée. C'était un frein clairement identifié pour un retour à un trafic similaire à 2019. Nous avons délibéré pour mettre fin au service après 2023 et de confirmer la poursuite du marché 2024-2025 si la fin de l'obligation du passeport est effective avant le 1er mai 2023. Nos discussions ont été entamées avec les autorités des îles de Jersey et Guernesey qui ont permis d'obtenir satisfaction pour l'année 2023. Le gouvernement de Jersey a lancé la dérogation de passeport. C'est une bonne nouvelle qui nous conduit à une augmentation massive des réservations. Notre opérateur DNO a atteint 60 % de son objectif pour 2023. C'est de bon augure pour la suite. Je vous invite à vous prononcer sur le maintien des liaisons maritimes vers les îles anglo-normandes pour les années 2024-2025 selon les dispositions du marché avec DNO.

_ Merci. Juste pour vous dire en quelques mots que je suis très satisfait. Frédéric est aussi très satisfait. C'est un vrai travail qui a été fait. Bravo d'avoir convaincu nos amis de Jersey et bientôt de Guernesey, d'accepter de se passer du passeport, et pour qu'ils apportent leur contribution, un jour, pour qu'il y ait deux ports. C'est bien parti. Il suffisait d'allumer la mèche. Tout de suite, on a 60 % de réservations. Ça ne veut pas dire que tout va bien. Ça ne veut pas dire que ça ne coûte pas cher. Mais malgré tout, pour nous, ce n'est pas un horizon lointain. On a 2 millions de touristes dans le Cotentin. C'est un débouché naturel et qui est porteur de promesses économiques, d'échanges culturels et de richesses. Essayons de continuer. C'est de la culture. Il faut que l'on puisse continuer à aller sur le dos des flots redécouvrir la terre d'exil de Victor Hugo.

_ Merci. Thierry Letouzé ?

_ Nous sommes profondément attachés à ce service maritime au départ de la Manche. Il donne l'activité à nos ports, il rapproche l'Angleterre et la Normandie. On a du mal à imaginer ne pas pouvoir rendre visite à nos cousins en partant de chez nous. Pour autant, cela ne peut

pas se faire à n'importe quel prix. Au sein de cette assemblée, nous sommes comptables des deniers des manchois. Ce service est fortement subventionné puisque la dernière fois que nous en avons parlée, la somme évoquée était de 200 € par trajet et par personne que les voyageurs soient manchois ou non. Le client manchois ou non ne sait pas qu'il se fait payer les 4/5e de son billet par le contribuable. Il faut arriver à faire baisser le coût en augmentant la fréquentation des traversées, la possibilité de voyages à la carte d'identité. Les voyants sont plutôt au vert. On peut aussi parler du matériel et des bateaux.

On peut penser qu'optimiser le service, le remplissage des bateaux permettra au département de toucher une redevance. La baisse du coût global pour le conseil départemental doit aussi passer par une prise en charge partagée avec le bénéficiaire de ce service. Vous nous dites avoir bon espoir pour ceux à qui profitent le plus ces liaisons pour qu'ils mettent la main à la poche. Bon espoir, c'est combien en euros ? Comme l'a réaffirmé la loi NOTRe, la compétence en matière de tourisme est une compétence partagée. Il reste encore beaucoup de questions ouvertes sur ce sujet des liaisons maritimes. Nous allons voter ce rapport car les éléments apportés vont dans le sens de ce que nous demandions depuis très longtemps. Reste maintenant à concrétiser toutes ces avancées dans les prochains mois. Merci.

_ Merci, cher collègue. Pour répondre aux questions posées, Benoît qui nous fait part de sa satisfaction parce qu'il souhaitait que ces lignes puissent desservir la côte ouest, et tout particulièrement la côte nord-ouest du Cotentin, les îles de Guernesey, Jersey et autre, la question que j'avais posée à l'époque, c'était de dire que si nous avons garde cause sur la non-obligation de présenter le passeport et l'accord des services de police aux frontières de ne prendre du côté anglais que la pièce d'identité, c'était un accord de principe. J'avais ajouté qu'il fallait... Nous avons un coût qui est conséquent en complément de la partie que nous pourrions appeler prestations de services. Cette prestation de service nous coûte de l'argent. Sont venues se greffer des difficultés liées à un sous-remplissage. Il nous fallait au moins arriver à un équilibre tangible des lignes. Je mis suis attaché. L'un des premiers à qui je me suis adressé, c'est le ministre en charge des questions économiques de l'île. Je ne peux pas vous donner de somme, mais pour le moment, nous sommes sur une somme conséquente. Je pèse

mes mots. Il m'a dit que ce sujet avait été abordé à l'assemblée des États tout récemment. Un autre député avait posé la question et il avait répondu favorablement à cette contribution. De mon côté, du côté Guernesey, j'ai aussi posé la question. Nous sommes à des échanges épistolaires. Mais il n'y a pas un rejet manifeste autour de cela.

Quid des établissements de coopération intercommunale de la côte ouest concernés par les ports ? Les villes concernées, mais aussi le port lui-même, et donc l'EPCI. Je n'ai pas un rejet non plus. C'est un accord de principe. Nous sommes dans les échanges et dans la discussion. Si on additionne le tout, nous aurons déjà une somme suffisamment importante pour réduire le déficit, peut-être pas de moitié. À cela s'ajoute une meilleure exploitation des bateaux. Nous avons un remplissage de l'ordre de 70 %. J'ai fait des retours à 100 %. Il n'y avait plus de place. De ce côté, on incite à un autre sujet, celui d'une insatisfaction liée à un remplissage tellement important qu'il n'y a plus de place. Les gens veulent partir... On ne va pas rajouter un troisième bateau. Mais c'est plutôt bon signe. Ce remplissage fait qu'en termes d'exploitation, les conditions pourraient se rééquilibrer aussi dans le contrat qui nous lie avec le prestataire. Une réussite certaine à l'effet passeport et Jersey comme Guernesey nous disent qu'ils voient des populations de touristes qui ne voyaient plus. À la grande satisfaction des artisans, des restaurateurs, des bars et des commerces en général qui voit le nombre de touristes remontés. C'est une satisfaction. Ils ont aussi envie de travailler. C'est une nouvelle évolution au niveau de Jersey. Ils veulent travailler avec mon approvisionnement aussi. Aller chercher de l'approvisionnement alimentaire en Grande-Bretagne, c'est tout à fait autre chose qu'avant le Brexit. Il y a des rayons vides, il y a des rationnements, même en termes de tomates où la tomate est quasiment rationnée avec des coûts qui sont multipliés de par le trajet et de par le coût qui est lié pour Brexit. Bien évidemment, on se pose des questions et on prend des contacts avec les fournisseurs de la grande distribution pour voir ce qu'ils préfèrent aussi de leur côté. Il y a toute une dynamique qui se met en place, avec une volonté où les comités de jumelage étaient représentés. C'était 250 personnes. Il y avait certaines connaissances là-bas, et tout le monde était content de se retrouver. Il y a tout cela qui se met en place. Cet effet passeport a été ressenti par Condor qui voit lui-même la différence. Quant

au coût que cela représente même s'il s'agit de l'hors département, nous serons tout à fait contents de les trouver. Avant d'aller à Jersey et Guernsey ils viendront aussi dans la Manche. Ils feront travailler le département. Je laisse la parole. Je termine. J'arrive tout de suite. En fréquentation, je crois que c'est 70.

_ Je n'ai pas le taux de remplissage. Mais comme je le présentais tout à l'heure, il y a 15 jours, les résultats étaient bons. Les 75 % d'objectif pour 2023 étaient atteints ou en réservation ou en passage. À la mi-juin jusqu'à fin septembre ou début octobre, je pense que s'il n'y a pas de casque sur le matériel, on devrait atteindre dépasser cet objectif.

_ J'ai même entendu de la députée ministre de l'Intérieur et de Christèle Morel qu'ils envisageaient de réouvrir Gorée*. Nous nous dirigeons vers une traînée d'amélioration. J'en suis vraiment ravi. Cela va même au-delà de mes espérances. Il y a une forte adhésion du côté de nos amis des Îles anglo-normandes. Y a-t-il d'autres demandes de parole avant que je mette au vote ? Et on va me remplacer parce que France 3 m'attend. Je mets aux voix. Axel, pardon.

_ Bien évidemment, je partage les interrogations par rapport au financement, mais je reconnais que tout le travail qui a été fait pour permettre à la société avec laquelle on est en partenariat, permet de répondre aux objectifs que l'on a fixés. Si on fait un parallèle avec l'aéroport de Cherbourg qui est une infrastructure qui nous coûte énormément d'argent de son temps, le travail qui avait été mené par les différentes personnes qui ont travaillé sur le sujet, cela a permis de bien équilibrer. Aujourd'hui, ça ne coûte plus rien. Ça nous fait même gagner un peu de l'argent. On peut espérer... C'est vrai que contractuellement, nous ne pouvons pas envisager cela à l'heure actuelle. Cela a aussi permis à nos futurs partenaires de bien comprendre comment le département portait cela à bout de bras depuis plusieurs années. Je pense qu'il en sortira des volontés de nous accompagner encore plus.

_ Ils en sont conscients, j'en suis sûr. Très juste remarque. La délibération est adoptée par 54 voix pour. Je vous remercie de cette belle unanimité autour de ce projet qui nous tient tous à cœur.

_ Pour tout vous dire, je n'avais pas prévu de revenir, comme quoi, les aléas du direct font ça. Plus sérieusement, il reste trois rapports présentés. Le prochain est le 3-6 qui concerne

l'attribution de subventions à la SPL. C'est Valérie Nouvel qui nous en fait la présentation.

_ C'est bien. Il faut que tu reviennes une autre fois. Mes chers collègues, la société publique locale des ports de la Manche assurent la gestion des ports de Saint-Vaast, Portbail, Barfleur, Barneville-Carteret, Granville. Le capital est détenu à 100 % par les collectivités locales. C'est un outil très efficace pour les ports de la Manche, présidé de brio par Damien Pillon qui ne peut présenter lui-même ce rapport. Néanmoins, je le fais avec honneur et je salue son investissement pour innover pour les ports de la Manche, porter les convictions qui accroissent la compétitivité de nos ports de pêche et de plaisance, qui font rayonner nos ports français auprès de la commission européenne. Les résultats sont là. Merci. L'objectif de ce rapport est à la fois de vous présenter le rapport d'activité des ports de la Manche, mais aussi les travaux envisagés par la SPL et d'attribuer une subvention d'investissement qui est nécessaire pour accélérer la modernisation des outils de travail, notamment dans le cadre de notre politique. La SPL, elle intervient pour la gestion de l'entretien de différents ouvrages de protection pour les écluses, les cales, les bassins de plaisance, les terre-pleins, tous les ouvrages nécessaires au bon fonctionnement des ports de plaisance ou de pêche, mais aussi pour développer des services pour leurs usagers. Le résultat de l'exercice 2022 de la SPL des ports de la Manche est en progression. Plus 45 %, par rapport à celui de 2021. Cela traduit une gestion saine et équilibrée de nos ports. La SPL assure aussi l'exploitation des 8 ports départementaux sans subventions de fonctionnement de ces fonctionnaires. Cela a permis d'établir en 2022 un programmes de travaux d'investissement ambitieux sur chacun des ports dont vous avez le détail dans le rapport. Nous avons inscrit lors de l'élaboration du budget 2023 l'attribution d'une subvention d'investissement de 225 650 000 € à la SPL des ports de la Manche pour une participation aux investissements liés à la politique Ports Propres qui s'inscrit dans le cadre de notre projet de mandature. Il s'avère que la SPL des ports a procédé à la vente de deux équipements devenus obsolètes et a généré une recette de 180 000 €. La SPL des ports de la Manche doit et va reverser cette somme au budget du département, mais pour accélérer la transition vers Ports Propres, il vous est proposé d'abonder la subvention d'origine de cette recette 180 000 €, non inscrite au budget primitif 2023. Cette année, il vous est proposé de

subventionner à hauteur de 25 % des équipements dont la liste figure dans le rapport. Des équipements comme l'acquisition de canaux sous des régimes électriques de dispositif de collecte de déchets flottants, de créer de nouvelles stations de ravitaillement avec récupération par aspiration des eaux grises et noires, d'améliorer le pompage de ces eaux. Nous inscrivons nos ports dans la modernité. Il vous est proposé de valider l'attribution d'une subvention complémentaire correspondant à 20 % des dépenses à engager pour des grands travaux de remplacement de ponton, notamment, afin de contrôler les consommations et de limiter les abus d'utilisation de ces outils à Barneville-Carteret et à Granville. Enfin, la SPL des ports de la Manche exploite désormais 8 ports de pêche et de plaisance, dont 4 nécessitent des travaux de dragage régulier. Cela mobilise environ 500 000 € par an. C'est pour cela que la SPL des ports de la Manche a engagé un plan d'investissement pour l'acquisition d'une drague opérée en interne pour ses propres ports avec ces personnels, pour maîtriser les coûts et aussi la disponibilité des moyens opérationnels de dragage. Le montant de l'opération est de 3 millions d'euros. Ce nouvel équipement sera rattaché à la concession du port de Granville. L'accompagnement financier du département de la Manche à hauteur de 20 % sur le financement de la drague qui est présentée dans ce rapport viendrait soulager le recours à l'emprunt de la SPL et lui permettrait de mobiliser d'autres besoins de financement sur des travaux importants qui seront menés en 2023 sur le port de Granville, 1,5 millions d'euros sur le port de pêche, et des travaux aussi sur la criée. Voici les éléments sur lesquels vous êtes invités à délibérer.

_ Merci. Y a-t-il des prises de parole avant de passer au vote ? Damien.

_ Je ne prendrai pas part au vote en tant que président de la SPL. J'évoquerai quelques sujets après.

_ Très bien. Merci pour ces précisions. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, Axel, pardon.

_ Je voudrais redire ce que j'ai déjà dit en commission Nature et Infrastructures. Merci de l'invitation. J'ai participé au conseil d'administration de la SPL des ports de la Manche avant que ce rapport ne soit amendé et vous soit présenté aujourd'hui. Je tiens à dire et à féliciter Damien et tous les responsables de la SPL des ports de la Manche d'avoir un merveilleux outil,

très efficace, très bien organisé. Par rapport à ce que je fais dans le privé, je suis bluffé par l'équipe et la clarté. Toutes les réunions sont intéressantes. On ne s'y ennuie pas. Ça veut dire quelque chose, même si les réunions durent deux heures.

_ Merci. Je propose de passer au vote et je donnerai la parole à Damien après.

50 pour, 3 NNPV, et un non votant. Damien.

_ Merci à Valérie d'avoir présenté ce beau rapport. Merci des compléments. Je les prends, mais je les transmets immédiatement à tout l'ensemble du personnel de la SPL qui est vraiment une équipe formidable, avec un directeur qui est franchement à la hauteur. Je tiens à le souligner. Effectivement, la SPL est quelque chose d'important sur le département pour le développement des ports, les travaux qui y seront fait et on va s'assurer réalisén'apporter plein de choses sur les ports où il y a encore beaucoup de choses à faire. Et à travers le financement de la drague, je remercie l'aide qui a été votée notamment pour le financement de la drague et j'espère obtenir des fonds européens. J'ai eu la chance de croiser un député européen qui m'a fait part qu'il était attaché au transport maritime. Je le connais bien. J'espère obtenir quelque chose de sa part. En tout cas, merci à tous. Je pense que la SPL, c'est quand même le département. Je tiens aussi à rappeler que si la SPL bénéficie du soutien du département, à travers les taxes foncières que le département ne perçoit plus à hauteur de 416 000 €, la SPL reverse... Le département reçoit de la SPL 375 000 € d'aide compensatoire à la place des taxes foncières.

_ Merci pour ces précisions. On te fait confiance pour la négociation avec le député européen pour récupérer quelques financements. Je laisse sans plus tarder la parole à Catherine qui va nous parler de la modalité d'accompagnement des projets culturels le rapport 4-1.

_ Merci. Je regrette que l'assemblée soit un peu clairsemée. En effet, quand on parle d'aménagement du territoire, d'articulation des politiques de territoire, on est en plein dedans, dans ce rapport. Je vais essayer de vous le résumer. Je vous rappelle que le 23 septembre 2022, nous avons validé un projet culturel, une offre culturelle, événementielle et dynamique au plus près des territoires. La culture comme vecteur de cohésion sociale et d'attractivité. Vous le savez, avec la loi NOTRe, il y a eu énormément de transformation, des

fusions d'intercommunalité, des créations de communes nouvelles, et dans ce cadre-là, le département a vu son rôle s'accroître et est devenu un élément fédérateur pour le lien de proximité. L'objectif est un accompagnement des territoires pour constituer une nouvelle offre, accompagner la construction d'un projet culturel de territoire. Il s'agit de soutenir les acteurs locaux dans leur projet, d'inventer de nouvelles formes de collaboration en favorisant l'interconnaissance, l'interconnaissance et la co-construction. L'objectif est d'établir une feuille de route avec des enjeux, des objectifs et des moyens en lien avec les autres politiques culturelles du département qui sont déjà présentes au sein du territoire. Il s'agit de s'appuyer sur les ressources qui sont présentes, à savoir les médiathèques et les bibliothèques, les collèges, les enseignements artistiques, la présence des artistes au cœur des territoires ruraux, la valorisation des ressources patrimoniales et nos archives. Je vais mettre en avant certaines expressions, la cohésion sociale, la structuration de la politique culturelle, la coopération entre les lieux, les équipements, les acteurs du territoire, la participation des habitants, et favoriser les coopérations et les mutualisations. Donc ce projet fait partie intégrante de l'aménagement du territoire et croise des enjeux économiques et sociaux. Les conditions d'accès au dispositif, il s'agira de favoriser les projets innovants, les projets participatifs avec un rayonnement à l'échelle d'un territoire. Une priorité sera donnée à un périmètre communautaire au périmètre des pôles de services. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de nécessité de disposer de la compétence culture dans sa globalité, puisque cette compétence est une compétence partagée et que vous savez en fonction des collectivités, toutes n'ont pas le même niveau d'intégration de la compétence culture. Les préalables, c'est une démarche participative, un portage politique, un engagement pour la coordination et un engagement financier. Il y aura un diagnostic, un état des lieux préalables et des formes d'orientation stratégique partagée. Nos moyens d'intervention, deux niveaux. Le premier, et si l'accompagnement en ingénierie par les équipes du département. En l'occurrence, la direction de la culture. Ça se fera et ça se fait déjà à titre gratuit pour les collectivités. C'est déjà en place de façon territorialisée avec la lecture publique. Nous nous appuyons sur cette démarche. Le deuxième niveau d'intervention, c'est dans le cadre de nos politique territoriale.

Le projet devra être innovant, expérimental, répondre aux critères des thématiques sont inscrites dans notre politique territoriale, notamment la cohésion sociale, l'économie sociale et solidaire, la mobilité et la biodiversité. Nous vous avons mis quelques exemples de démarches qui sont en cours, à savoir la démarche de la communauté de communes Granville Terre et Mer qui se fait accompagner par le laboratoire d'usage culture, art et société qui met en place des temps de construction. Et puis, pour ne citer que ces exemples, la commune de La Haye qui est en train d'élaborer son projet en association avec cinq communes sur le patrimoine immatériel autour des croyances. C'est pour revisiter et transformer un passé lié à la sorcellerie grâce à la création artistique contemporaine. L'accompagnement financier restera à préciser. Il ne se fera que si le projet s'inscrit dans le cadre de l'innovation sociale. Voilà la proposition qui vous est faite aujourd'hui pour la mise en place de cette politique culturelle en soutien des territoires à créer leur projet culturel de territoire. Je précise qu'il y a eu un avis favorable de la commission et de la commission Affaires générales.

_ Merci pour la présentation de ce rapport. Y a-t-il des interventions avant de passer au vote ?
A priori, non. Saisissez-vous de vos télécommandes.

53 voix et 1 non votant. Le dernier rapport de cette session. Toujours Catherine.

_ Le patrimoine vise à promouvoir le territoire, à préserver notre patrimoine, tout en visant à renforcer la politique mémorielle. La batterie d'Azeville a été acquise en 94 par le département à l'occasion du 50e anniversaire du débarquement. C'est une partie intégrante d'un site défensif majeur du mur de l'Atlantique sur la côte. Depuis 30 ans, le département investit pour des aménagements, du développement d'outils de médiation et recherches historiques. Les visiteurs disposent aujourd'hui de visites audioguidées en 7 langues pour les adultes et en 3 pour les enfants. En 2019, cela a été reconstruit et ouvert au public et il y a un accueil billetterie un espace de l'aviation modulable. L'un des enjeux majeurs de cet équipement est de tendre vers l'exemplarité en termes de médiation pour expliquer et mettre en perspective l'histoire du lieu. Le travail se poursuit avec un développement du projet culturel et touristique dont les objectifs sont de participer au devoir de mémoire, de poursuivre la connaissance de l'histoire de la Manche est d'offrir à tous les publics la vulgarisation de ces connaissances.

Depuis 2016, le département a participé sur le plan financier et scientifique au programme collectif de recherche qui était menée par la DRAC sur les vestiges de la Seconde Guerre mondiale. Nous avons mobilisé 41 000 € pour connaître les éléments patrimoniaux très présents sur notre territoire. Pour information, sur les 820 sites répertoriés en Basse-Normandie, 65 % sont dans la Manche. Sur les ouvrages relevés, 50 % sont dans la Manche. Fort de cet état des lieux, la DRAC a engagé une campagne de protection au titre des monuments historiques qui comprend 21 sites dans la Manche. Cela témoigne de la diversité structure. La DRAC a retenu de la batterie d'Azeville en raison de l'intégrité d'un site dont les ouvrages sont matériellement bien conservés, pour sa représentativité, son intérêt historique et la valorisation qui a été réalisée par le département auprès des publics. La connaissance historique exceptionnelle repose sur des dons qui ont été faits en 2011 et 2021 par la famille, le fils du commandant de la Batterie, ainsi que des objets contemporains de sa présence. La DRAC nous a sollicité pour recueillir notre avis sur la proposition qui sera faite le 30 novembre 2023 par la conservation régionale des monuments historiques en commission régionale du patrimoine et de l'architecture pour inscrire sur la liste supplémentaire des monuments historiques la Batterie d'Azeville. Je vous rappelle que les immeubles inscrits font l'objet de dispositions particulières pour la conservation, leur entretien, les réparations, les restaurations ou toute modification. Ils font l'objet d'un contrôle scientifique et technique de l'État et l'État subventionne le diagnostic avant travaux à hauteur de 40 %, ainsi que les travaux dans une fourchette de 20 à 40 % de financement. Au regard de ces éléments, je vous invite à vous prononcer sur la proposition de la DRAC d'inscription à l'inventaire supplémentaire des MH la Batterie d'Azeville.

_ Je voulais juste me réjouir de ce rapport. Je trouve que les services du département ont déjà fait un super travail sur ce site qui est très particulier, aussi bien pour son état, à la fois qui n'a pas bougé.

*_ Merci. S'il y a plus d'intervention concernant ce rapport, je le mets aux voix. Délibération adoptée par 54 voix. Ainsi se termine... Jacques Coquelin demande la parole.

_ Merci. Je vais être extrêmement bref. Je voulais faire une petite déclaration que j'aurais

voulu faire ce matin. Cette session va encore me laisser un goût amer. Ce matin, nous avons eu à présenter le compte administratif et à voter le compte administratif. Je voudrais rappeler ce qu'est un compte administratif. Il s'agit de retracer les mouvements effectifs des dépenses des recettes. Il s'agit de dire s'il y a vraiment conformité entre le budget qui a été voté le budget qui a été réalisé. Il ne s'agit en aucune façon d'un vote politique, mais uniquement technique. On contrôle que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles qui ont été réalisées. À partir du moment où on s'abstient ou on vote contre, ça veut dire qu'on exerce une défiance à l'égard de la gestion financière et comptable du président et du vice-président en charge des finances. Je le prends mal, surtout après des mots d'insincérité. Une nouvelle fois, je prends mal les votes d'abstention qui ont été faites lors de ce compte administratif.

_ Nous en prenons acte. Je souhaite vous donner des informations concernant la tenue de la prochaine séance qui sera le 21 septembre. Vous avez le temps d'un été puisque ce sera l'automne. Je vais vous donner une information que je n'ai peut-être pas donnée concernant le SIVEP de Granville. Je me suis déplacé. C'est en bonne voie. Le dossier a été validé par les services de la DRAAF et des services vétérinaires. Il va passer sous les fourches de l'Europe. On ne voyait pas quelle raison elle aurait de refuser ce projet. Il est temps bonne voie. Je tenais à vous le signaler. Ça faisait partie des dossiers où il planait encore pas mal d'impondérables. Je vais terminer ces mots encourageants. Quand nous sommes écoutés, nous pouvons arriver à notre but. Bonne fin de journée. Merci de votre présence d'être restés aussi longtemps. Bonne fin de journée. Merci pour la qualité des débats et des échanges.